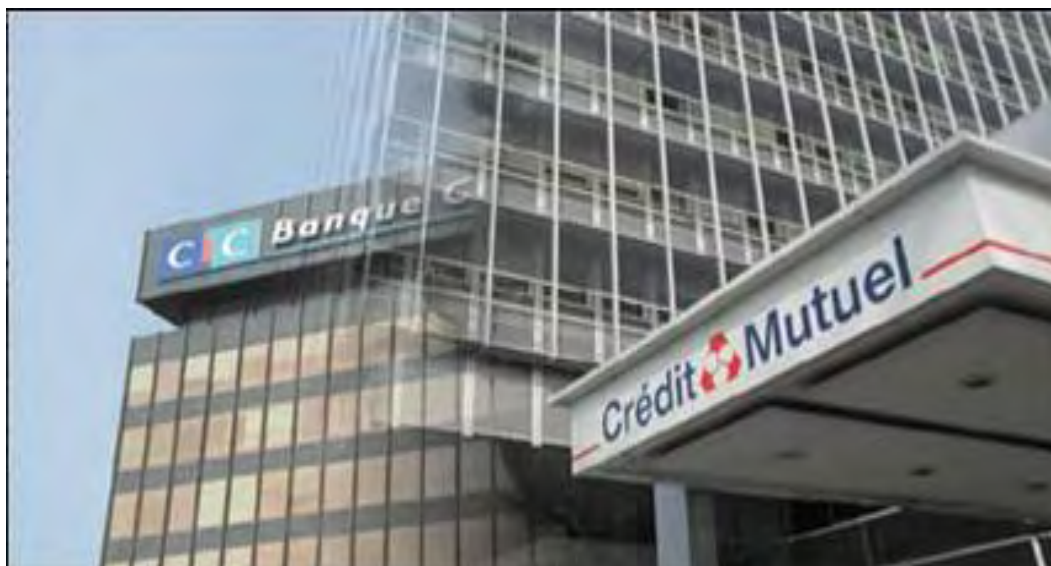


Banque Fédérative Crédit Mutuel



RAPPORT ANNUEL **Assemblée Générale du 7 mai 2008**

2007

Des copies du présent document peuvent être obtenues sans frais sur simple demande au siège social de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Société Anonyme au capital de 1 302 192 250 euros
Siège social : 34 rue du Wacken – B.P. 412 – 67002 Strasbourg Cedex – Tél. 03 88 14 88 14
Adresse télégraphique : CREDIMUT – Télex : CREMU X 880 034 F – Télécopieur : 03 88 14 67 00
Adresse SWIFT : BFCM FR 2A – R.C.S. Strasbourg B 355 801 929

SOMMAIRE

Chapitre I COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION au 31 décembre 2007.....	5
Chapitre II RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
1. Bilan économique de l'année 2007	6
2. Conseil d'Administration.....	8
3. Principales activités de la BFCM	9
4. Informations sur l'activité et les résultats des filiales et des sociétés contrôlées (article L 233-6 du Code de Commerce).....	11
5. Evolution et perspectives.....	17
6. Eléments financiers relatifs aux comptes sociaux de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	17
7. Eléments financiers relatifs aux comptes consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.....	19
8. Annexe au rapport de gestion (liste des mandats et des fonctions exercés durant l'exercice 2007 – article L 225-102-1 du Code de Commerce).....	26
Chapitre III RAPPORT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE.....	31
Chapitre IV RAPPORT SUR LES RISQUES	42
Chapitre V RAPPORT SUR LE DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX	64
Chapitre VI RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	64
Chapitre VII ETATS FINANCIERS.....	73
1. Comptes sociaux.....	73
2. Comptes consolidés.....	107
Chapitre VIII LES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	148

Chapitre I

COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION au 31 décembre 2007

Conseil d'Administration :

Etienne PFLIMLIN, Président
Michel LUCAS, Directeur Général
Jacques HUMBERT, Vice-président
Marie-Paule BLAISE
Jean-Louis BOISSON
Maurice CORGINI
Gérard CORMORECHE
Roger DANGUEL
Jean-Louis GIRODOT
Robert LAVAL
Jean-Paul MARTIN
Pierre NEU
Gérard OLIGER
Albert PECCOUX
Eckart THOMÄ, représentant de la SAS CLOE,
Alain TETEDOIE

Censeurs :

Michel BOKARIUS
Gérard CHAPPUIS
Daniel SCHLESINGER
Michel FORNAS

Commissaires aux comptes :

Titulaires :

Ernst & Young et Autres
Membres de la Compagnie Régionale de Versailles

KMT Audit
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

Suppléants :

Pascal MACIOCE
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Pascal BROUARD
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Chapitre II

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Bilan économique de l'année 2007

Plusieurs évènements ont marqué l'année 2007. Cependant trois d'entre eux ont été particulièrement significatifs par leur importance et leur impact, respectivement dans le monde, en Europe et en France.

Dans le monde, la crise des "subprimes" a fortement perturbé l'ensemble des acteurs bancaires et les marchés financiers. La crise est partie des Etats-Unis avec une montée rapide des défauts de paiements sur le marché des prêts immobiliers à risque et la baisse corrélative des prix immobiliers des biens servant de garanties. La bulle a explosé au courant de l'été 2007 avec les difficultés rencontrées par certaines banques qui étaient fortement engagées sur ce secteur. A cela s'est très rapidement ajoutée une crise de confiance sur les marchés financiers liée à l'incertitude quant à la réalité des pertes de l'ensemble des acteurs des marchés. En effet, la transformation par titrisation et en produits structurés des prêts immobiliers risqués a déclenché de nombreuses interrogations car la traçabilité du risque a été et reste très difficile. Cette incertitude a engendré la méfiance qui a contaminé les marchés. La paralysie a gagné le marché, tarissant ainsi la fluidité des liquidités.

L'intervention des banques centrales a été massive sans pour autant faire revenir la confiance, elle a même pu aggraver le malaise en laissant à penser que la crise était plus profonde qu'en apparence. La nervosité des marchés financiers qui s'est poursuivie tout au long du second semestre a également impacté les indices boursiers qui sont devenus très volatils, effaçant en quelques mois les gains des dernières années.

La crainte majeure pour 2008 est que la crise financière n'affecte la sphère économique, notamment en raison du durcissement des conditions de crédit et de la hausse des matières premières et notamment le pétrole. Le risque de récession aux Etats-Unis et par contagion dans d'autres espaces économiques est devenu le souci majeur des marchés et des gouvernements.

Cette crise qui perdure a également mis en avant la puissance et le rôle que peuvent jouer les fonds souverains qui sont intervenus pour soutenir de grands groupes bancaires mis à mal. Par leur puissance et leur stratégie d'intervention, ces fonds ont révélé leur capacité à devenir des acteurs importants du monde financier.

Le rôle de la Réserve Fédérale (FED) sera déterminant pour 2008 pour privilégier soit une baisse des taux pour relancer des marchés mis à mal par la crise, soit un maintien des taux pour maîtriser des risques de dérive inflationniste.

Année du cinquantenaire du Traité de Rome, l'Europe qui était en panne institutionnelle depuis le rejet par la France et les Pays-Bas du Traité constitutionnel européen, a trouvé en 2007 le moyen de sortir de l'impasse par le Traité de Lisbonne. Si ce Traité ne résout pas l'avenir de l'Europe, il permet de relancer un processus d'évolution nécessaire au bon fonctionnement institutionnel sur fond de débat entre élargissement de l'Union ou approfondissement de l'organisation existante. En attendant, l'Union se construit et s'organise comme un vaste marché économique avec un développement exponentiel de réglementations qui se greffent sur les réglementations nationales et alourdissent tous les processus de l'ensemble des secteurs.

La zone euro s'est inscrite dans une perspective de croissance de 2,6 % pour l'année 2007. La croissance a été tirée par la consommation des ménages qui s'est poursuivie en fin d'année, malgré le contexte des marchés et la hausse des prix des produits et des matières premières, notamment du pétrole. Dans la zone euro, les échanges avec le reste du monde sont restés globalement excédentaires, mais les soldes commerciaux par pays de l'Union sont très hétérogènes, améliorant ou dégradant selon le cas les finances publiques nationales.

Pour l'ensemble de la zone euro, la Banque Centrale est restée très vigilante par rapport à un risque inflationniste. Sa stratégie de taux pour 2008 sera conforme à sa mission de contrôle et d'anticipation de ce risque réel dont l'origine pourrait être dans l'évolution des prix énergétiques et agricoles.

En France l'année 2007 a été marquée par l'élection présidentielle et les législatives. Imprimant un nouveau style de gouvernance, développant et mettant en œuvre les chantiers évoqués lors des campagnes, les évolutions structurelles voulues par le Gouvernement avec l'appui du Parlement peinent à se mettre en œuvre. Cette volonté reste prise dans l'étau des difficultés internes propres à la France à faire évoluer les structures et des contraintes externes de la mondialisation qui laissent peu de marge de manœuvre. De nombreux chantiers ont été ouverts pour flexibiliser le monde du travail et fluidifier les relations entre tous les acteurs économiques afin d'améliorer les performances du pays. Evolutions fondamentales ? Simples aménagements de façade ? 2008 et les années à venir apporteront la réponse.

Pour 2007, la croissance française devait être proche de 2 % et donc inférieure à la moyenne européenne. Impact de la crise mondiale, performance moindre à l'exportation, lourdeurs structurelles propres à la France sont à l'origine de cette croissance inférieure aux prévisions.

Le ralentissement de la croissance mondiale craint pour 2008 sera probablement le résultat de la hausse des coûts des crédits et peut-être des matières premières dont l'énergie va constituer un nouveau frein à la croissance française. Seule la capacité de consommation des ménages peut alimenter la croissance interne dont le taux risque, dans ce contexte, d'être décevant.

Pour notre activité massivement orientée sur le marché domestique, la crise des subprimes ne nous a pas directement affectés même si par le phénomène de la titrisation la succursale CIC de New-York a dû procéder à quelques provisions pour dépréciation d'actifs. Sur notre marché intérieur la concurrence a été extrêmement vive dans le domaine des crédits, ce qui a fortement impacté nos marges qui ont été comprimées. La volumétrie de notre production ne compense plus cette baisse de marge. Cependant, en fin d'année, des ajustements sont intervenus pour les améliorer et les rendre plus compatibles avec notre développement.

Si nos résultats globaux sont – malgré la crise – sensiblement équivalents à l'exercice précédent, la part du résultat provenant des réseaux est en baisse. Le dynamisme des réseaux, la qualité des équipes et des produits ne se sont pas démentis au cours de l'exercice, mais la nécessité de reconstituer nos marges et de développer des produits à forte valeur ajoutée demeure des axes prioritaires pour nous permettre de renforcer notre solidité financière, gage de notre capacité de développement, en maîtrisant nos risques et nos coûts.

Développement des technologies et adaptation aux évolutions des métiers, notamment par la formation, constituent également des enjeux pour notre avenir. Apporter le meilleur service au meilleur coût reste une constante de notre action.

Chacun à son niveau, élu et salarié, réseau et filiales, a contribué, à sa manière aux résultats de l'exercice. Ces résultats témoignent de l'efficacité de notre organisation, de l'engagement des élus, sociétaires et salariés, et de la pertinence de nos choix de développement. Que chacun soit remercié pour sa contribution à notre action, à nos résultats et au développement de notre groupe.

2. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est actuellement composé de 16 membres nommés par l'Assemblée générale et de 4 Censeurs nommés par le Conseil conformément à l'article 20 des statuts.

Le Conseil a opté le 14 juin 2002 pour un régime dualiste d'exercice de la direction générale. La présidence du Conseil est assumée par M. Etienne PFLIMLIN et la direction générale par M. Michel LUCAS.

Les dispositions légales relatives à la composition et aux mandats des membres du Conseil d'Administration figurent en annexe du présent rapport.

Au cours de l'Assemblée générale ordinaire du 10 mai 2007, les mandats de Mme Marie-Paule BLAISE, de MM. Gérard CORMORECHE, Michel LUCAS et Jean-Paul MARTIN ont été renouvelés pour une période de trois ans.

Cette même Assemblée a ratifié la cooptation de MM. Pierre NEU, Gérard OLIGER et Alain TETEDOIE en qualité de membres du Conseil d'Administration pour la durée restant à courir du mandat de MM. Jean-Marie CONROY, Paul SCHWARTZ et Bernard MORISSEAU.

Le Conseil qui s'est tenu à l'issue de l'Assemblée générale a renouvelé M. Michel LUCAS dans sa fonction de Directeur Général.

Dans sa séance du 6 juillet 2007, il a renouvelé M. Michel FORNAS en qualité de Censeur. Au cours du même Conseil M. Daniel SCHLESINGER a été nommé Censeur en remplacement de M. Claude DUVAL. Ces nominations ont été faites pour une durée de trois années.

Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe BFCM sont reprises ci-dessous. Elles comportent une part relative à leurs activités au sein du Crédit Mutuel et du CIC. La rémunération des mandataires sociaux est fixée par le conseil d'administration de la BFCM.

Elle comprend une partie fixe au titre de l'activité Crédit Mutuel et une partie variable pour l'activité exercée au CIC. La partie fixe est déterminée par le conseil d'administration en considération des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables. La partie variable est déterminée de façon forfaitaire par le conseil de surveillance du CIC qui suit l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice au titre duquel elle est versée.

Les montants globaux de la part fixe Crédit Mutuel versés en 2007 ont été de 834 405€ pour M. Etienne PFLIMLIN et de 743 507€ pour M. Michel LUCAS auxquels il convient d'ajouter 632 079€ pour la partie variable du CIC. Les dirigeants du groupe bénéficient en outre des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire institués pour tous les salariés du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe ne bénéficient d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Le Conseil a décidé en 2007 d'allouer aux dirigeants mandataires sociaux au moment de la cessation de leurs mandats une indemnité de fin de carrière comparable à celle dont bénéficient les salariés de la convention collective du CM4¹-CIC et une indemnité compensatrice équivalente aux dispositions d'épargne salariale en vigueur pour les salariés du groupe durant la période d'exercice de leurs mandats.

¹ CM4 est composé des fédérations : Crédit Mutuel Centre Est Europe (Strasbourg), Crédit Mutuel du Sud-Est (Lyon), Crédit Mutuel Ile-de-France (Paris) et Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (Annecy)

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel. Le montant total du capital restant dû au titre des emprunts contractés par les dirigeants du groupe s'élevait à 34 988 euros au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale n'a pas voté de jetons de présence. En conséquence, le conseil d'administration n'a versé aucun jeton de présence à ses membres en 2007.

3. Principales activités de la BFCM

ACTIVITE DE MARCHE

L'encours des ressources collectées sur les marchés par CM-CIC au nom de la BFCM et du CIC a enregistré une progression de près de 30% en 2007. Ces ressources ont conservé d'une année à l'autre une proportion inchangée de 58% à court terme et 42% à moyen et long terme.

A noter l'évolution particulièrement importante de nos encours de certificats de dépôt négociables qui ont doublé ; passant ainsi de 14 milliards d'euros à fin 2006 à 28 milliards d'euros au 31 décembre 2007. En effet, la crise monétaire qui s'est installée à partir du mois d'août a incité de nombreux investisseurs à rechercher la sécurité et à confier leurs placements au groupe CM-CIC.

Pendant cette crise de liquidité le dispositif en place à cet effet a montré son efficacité. Grâce aux caractéristiques et à la disponibilité de notre portefeuille de liquidité nous avons pu compléter notre refinancement sur les marchés par des participations ponctuelles aux appels d'offres de la BCE.

2007 a vu la création de CM-CIC Covered Bonds, société financière à objet social limité (code banque 15 848), détenue à 99,99 % par la BFCM et destinée à émettre, au profit d'investisseurs internationaux, des titres notés AAA garantis par les crédits à l'habitat distribués au sein du groupe CM-CIC. Le groupe s'est ainsi doté d'une nouvelle capacité de refinancement indispensable au développement commercial de la banque à réseau. CM-CIC Covered Bonds a réalisé cette année ses 2 premières émissions, à savoir 2,5 milliards d'euros à 5 ans en juillet et 2 milliards d'euros à 3 ans en novembre.

La remontée des taux d'intérêt en cours d'année a également permis la réalisation d'un emprunt de 300 millions d'euros à 8 ans au taux de 5,10% placé auprès de notre clientèle du réseau Crédit Mutuel – CIC.

La coopération a été soutenue avec la BEI durant l'exercice 2007, notamment par l'utilisation de la nouvelle enveloppe de Prêt Global PG XI.

LA FONCTION DEPOSITAIRE D'ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

La fonction dépositaire d'OPC (FCP, SICAV, FCPE, FCPR, ...) porte réglementairement sur :

- la tenue de compte conservation (des valeurs mobilières et des espèces principalement), ainsi que la tenue de position des autres valeurs (instruments financiers à terme et autres instruments financiers nominatifs purs). Cette activité est traitée par les structures spécialisées du Groupe CM4-CIC ;
- la gestion du passif des OPC, c'est-à-dire notamment le traitement des ordres de souscription et de rachat de parts des OPC. Cette activité est traitée par les structures spécialisées du Groupe CM4-CIC ;
- le contrôle de la régularité des décisions de gestion des OPC ou des sociétés de gestion.

L'année 2007 a été marquée par :

- la poursuite de la restructuration de l'activité dépositaire entamée fin 2006 pour les OPC du Groupe CM4-CIC. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel est dorénavant le dépositaire des OPC anciennement déposés à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel CEE, à la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, au CIC, à la Lyonnaise de Banque, à la Bonnasse Lyonnaise de Banque et au CIC Est ;
- une refonte importante des textes réglementaires régissant l'activité de dépositaire d'OPC ;

- des marchés financiers perturbés notamment par la crise des "subprimes" américain. A noter qu'aucun OPC déposé à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ne détenait des supports de subprimes américains.

A fin décembre 2007, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel était dépositaire de 717 OPC totalisant 53,4 milliards d'euros d'actifs (+ 4,5% en 2007).

La très grande majorité des OPC déposés à la BFCM sont gérés par les sociétés de gestion du Groupe CM4-CIC, à savoir CM-CIC Asset Management pour les OPC à vocation générale et d'épargne salariale, ainsi que CM-CIC Capital Privé et CIC LBO Partners pour les FCPR. La BFCM est également le dépositaire de 16 sociétés de gestion indépendantes.

LES GRANDS COMPTES ET LES MONTAGES STRUCTURES

L'année 2007 a été marquée par une évolution contrastée :

- un premier semestre dans la lignée de 2006 avec une activité très importante dans les financements à effet de levier soutenue par des fonds d'investissement qui ont joué un rôle grandissant y compris dans des opérations importantes ;
- un second semestre marqué dès le mois de juillet par la crise des subprimes induisant une approche plus sélective du secteur bancaire, une remontée des marges et un marché tiré par les opérations purement corporate suite au retrait de fonds d'investissements.

Dans ce contexte, les Grands Comptes CM-CIC ont poursuivi :

- le développement de la base de clients avec la conquête de nouvelles relations, par exemple la presque totalité des entreprises du CAC 40,
- le renforcement des relations existantes par l'accélération de l'approche transversale de la totalité des lignes de métiers du Groupe concernées ; approche ciblée sur des opérations financières et des activités d'intermédiation pour les grands comptes,
- l'accélération dans le domaine des moyens de paiement, cœur de métier du groupe, en poursuivant le développement de l'expertise sur 3 axes (i) la mise en œuvre de pilotes sur le paiement sans contact/paiement par mobile, (ii) la préparation du SEPA et l'élargissement de l'offre produit (acquisition transfrontière...) et (iii) le renforcement de la qualité de service et du suivi en continu des opérations dans un environnement sécurisé.

Le développement de l'action commerciale, incluant des opérations significatives structurées, s'est inscrit dans un cadre de maintien de la bonne qualité du portefeuille de risques, dans un contexte favorable pour les entreprises.

L'année 2008 s'annonce potentiellement tout aussi contrastée, avec un début encore sous l'effet de la crise des "subprimes" et un renforcement des incertitudes pesant sur la croissance.

Dans ce contexte plus difficile, l'action commerciale des Grands Comptes privilégiant des relations commerciales fortes et équilibrées à l'échelle européenne dans une perspective long terme devrait continuer à porter ses fruits.

LES PARTICIPATIONS

Le total du portefeuille des filiales et participations ainsi que des prêts participatifs ressort à 4 404,1 millions au 31 décembre 2007 contre 3 938,1 millions au 31 décembre 2006.

Parmi les mouvements ayant affecté le portefeuille des titres de participation au cours de l'exercice, il y a lieu de signaler :

- **Groupe Républicain Lorrain** : la Banque Fédérative a pris le contrôle de ce groupe de presse en rachetant :
 - 100 % du capital de **SOLODIF** pour un montant de 27 675 000 €
 - 100 % des **Editions Serpenoises** (230 000 €),

- 71,77 % du capital de **Groupe Républicain Lorrain Communication** pour 43 340 000 €
 - 20 % de la société **IDEL** pour 405 000 €
- **CM-CIC Foncière** : cette filiale spécialisée a été constituée en 2007 au côté du CIC ; notre pourcentage détenu est de 60 % (300 000 €).
 - **Caisse de Refinancement de l'Habitat** : le pourcentage de détention de la Banque Fédérative est passé de 7,82 % à 20,26 % à la suite d'un ajustement annuel au capital (rachat de 165 263 actions pour 2 609 661 €), du rachat des 891 346 actions précédemment détenues par le CIC (14 074 337,56 €) et de la souscription à hauteur de 265 739 actions dans le cadre de l'augmentation de capital de la société (4 196 018,81 €).
 - **Club Sagem** : la Banque Fédérative a racheté 14 000 000 actions pour 38,7millions ; le pourcentage détenu passe à 25,26 %.
 - **ICM Finance** (Suisse) : cession des 100 % du capital pour CHF 9 000 000.
 - **Crédit Mutuel Participations** : avant l'opération de fusion avec CIC Epargne Salariale, la Banque Fédérative a cédé ses titres au CIC (51,16 % du capital) pour 4 002 628 €
 - **La Pérennité** : cession des titres détenus, soit 21,25 % du capital pour 27 989 640 €
 - **SCI Plateau de Guyancourt** : cession de l'intégralité des titres détenus représentant 5,46 % du capital (41 597 €).

4. Informations sur l'activité et les résultats des filiales et des sociétés contrôlées (article L 233-6 du Code de Commerce)

En application du dispositif ci-dessus, le rapport présenté à l'Assemblée générale doit rendre compte par branche d'activité des résultats des filiales et des sociétés contrôlées par la BFCM.

Secteur financier et assimilé

Groupe Crédit Industriel et Commercial SA : le groupe CIC a dégagé un résultat net consolidé économique de 1.204 M€ en 2007, et de 1.139 M€ hors minoritaires.

La baisse de 10 % par rapport à 2006 s'explique par la crise dite des "subprime" qui a impacté la succursale de New-York, dans des proportions au demeurant limitées. En revanche, les autres activités continuent de progresser de façon régulière.

1. La poursuite de l'intégration du groupe au sein de l'ensemble formé avec le Crédit Mutuel

La fusion CIAL / SNVB a été réalisée à la fin de l'année et a donné naissance à CIC Est. La Lyonnaise de Banque va absorber la Bonnasse Lyonnaise de Banque en 2008. Le groupe CIC s'articule désormais autour de cinq entités régionales fortes et homogènes sur le territoire, organisation qui permet d'évoluer vers une marque "CIC" nationale et unique.

Quant aux filiales spécialisées, il y en a maintenant une seule par métier à l'échelle du groupe, filiale qui a la taille pour engager des actions de développement à l'étranger. C'est le cas par exemple de CM-CIC Bail qui s'est implantée en Belgique pour accompagner un gros loueur de véhicules. L'une des dernières filières à connaître cette évolution sera l'épargne salariale, avec la fusion de CMP et CIC Epargne Salariale engagée au début de 2008.

L'unification du système d'information constituait un préalable. Ensuite de quoi, le groupe peut utilement aborder la phase d'optimisation de ses structures fonctionnelles. Celle-ci passe par un gros effort de formation afin que chaque collaborateur occupe un poste à valeur ajoutée. Or, ces postes se trouvent prioritairement dans le réseau. Aussi, la formation revêt-elle un aspect économique et professionnel. Il s'agit d'un programme lourd qui s'accompagne nécessairement d'un suivi attentif du personnel, et qui nécessite la mise en place de nouveaux instruments. Parmi ces instruments, figure l'accroissement des capacités des centres de formation.

L'optimisation des moyens passe aussi par la rationalisation des sièges administratifs. Certains ont déjà été vendus ; d'autres rénovés. Reste notamment à traiter le cas de Paris encore marqué par la pluralité des implantations avec leurs services centraux.

Le groupe peut également penser à son développement à l'étranger. Il a commencé de le faire avec l'acquisition de SwissFirst Private Banking, réalisée au début de l'année 2007. Le CIAL Suisse va changer de nom pour devenir CIC Suisse. La Banque Transatlantique a créé une filiale en Belgique. Du côté italien, les discussions sont en cours avec la Banca Popolare di Milano en vue d'approfondir le partenariat stratégique déjà conclu.

2. L'activité progresse mais subit les évolutions de la conjoncture et les conséquences de la crise financière.

L'objectif de 4 millions de clients assigné au réseau est tout près d'être atteint.

L'encours des crédits a continué sa progression (+ 21 % à 114,6 Md€) et celui des ressources bilantielles s'est accéléré (+ 20 % à 67,9 Md€) grâce notamment aux ressources à taux de marché dont la collecte a fait l'objet d'un effort particulier. S'y ajoutent 220 Md€ (+ 5 %) d'épargne gérée et conservée.

Toutefois, le ralentissement de la conjoncture s'est manifesté sur la production de crédits nouveaux qui a décéléré (+ 8 % seulement), notamment la production de crédits à l'habitat (+ 1 %).

Le PNB du groupe CIC a baissé de 3,7 %, passant de 4.354 M€ en 2006 à 4.193 M€ en 2007.

Certes, le PNB de la Banque de détail, cœur de métier du CIC (69 % du PNB du groupe), a progressé de 3,1 % à 2.897 M€, et son résultat avant impôt de 3,9 % à 820 M€. Le PNB de la Banque privée a augmenté de 12,3 % à 449 M€ et, son résultat avant impôt de 11 % à 181 M€. Le PNB du Capital-développement a augmenté de 40 % à 381 M€ et son résultat avant impôt de 43 % à 339 M€.

Mais la Banque de financement et de marché a subi le contrecoup de la crise des "subprime", au demeurant de façon limitée.

La succursale de New-York exerce une activité de gestion pour compte propre sur un portefeuille de 3,9 Md€ de titres sécurisés (RMBS et ABS) classés, soit en trading, soit en AFS. Il est constitué de papiers AAA à 91 %. L'exposition aux crédits "subprime" se monte à 142 M€ dont 67 M€ notés AAA. Toutefois, la dégradation du marché immobilier a conduit à la baisse du rating de plusieurs émissions, ainsi qu'à une contraction de la liquidité, et par conséquent, à des décotes sur ce portefeuille qui enregistre un PNB négatif de 180 M€. L'ensemble a été valorisé aux prix du marché à partir de données externes venant des principaux courtiers américains ou, à défaut, à partir de titres comparables cotés sur le marché. Mais compte tenu de la qualité des titres en portefeuille, celui-ci ne devrait pas enregistrer de perte significative à terminaison.

Grâce à la bonne tenue des autres segments d'activité, le PNB de la Banque de financement et de marchés ne diminue que de 161 M€ (- 23,7 %) pour atteindre 519 M€; et son résultat avant impôt se situe à 256 M€ (- 41 %).

Le coût du risque enregistre une hausse globale de 40 M€ (+ 50 %) pour atteindre 120 M€, qui s'impute intégralement au réseau, du fait de la conjoncture. Il demeure néanmoins très bas puisque, rapporté aux encours globaux, il n'est que de 0,11 % contre 0,09 % en 2006, alors qu'il était de 0,13 % en 2005. Le taux de couverture des créances douteuses et contentieuses se maintient à 63,6 %.

Malgré la forte croissance des encours et la baisse du résultat, le ratio européen de solvabilité du groupe CIC, calculé sur le noyau dur selon l'ancienne formule, demeure élevé, à 8,2 %. Les fonds propres réglementaires du noyau dur ont augmenté de 1 milliard d'euros en un an pour atteindre 9,5 Md€.

Le bénéfice par action se réduit, passant de 36,18 € à 32,16 €, de même que la rentabilité des capitaux propres (ROE) qui s'établit à 15,6 %.

Le Directoire proposera à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui sera convoquée le 22 mai 2008, un dividende net de 4,80 € par action, soit une augmentation du dividende de 8,35 %, dans la ligne de la

progression des trois dernières années. Il sera assorti d'une option pour le paiement du dividende en actions, comme l'année précédente.

Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique SAS : la BECM est la filiale du groupe intervenant principalement sur le marché des grandes et moyennes entreprises et dans le financement des professionnels de l'immobilier (promotion immobilière, foncières et financement d'actifs). Sur ce dernier segment d'activité, la BECM est la banque pivot du groupe CM4-CIC. Sur le marché des entreprises industrielles et commerciales, elle intervient sur tout le territoire national, ainsi qu'en Allemagne, en apportant à ses clients une technicité forte aussi bien dans le financement de l'ensemble de leurs besoins qu'au niveau des prestations à valeur ajoutée telles que l'ingénierie de traitement des flux domestiques et internationaux, l'ingénierie sociale et financière ainsi que les activités de salle des marchés. Dans un souci d'efficacité et de cohérence à l'intérieur du groupe, la BECM et le réseau grandes et moyennes entreprises du CIC ont fait converger leurs procédures et outils tant techniques que commerciaux, ainsi que le suivi des risques. Par ailleurs, la BECM développe une activité de gestion globale du patrimoine vers les associés et dirigeants d'entreprise.

La BECM a maintenu une politique de développement soutenu à travers un rythme de progression élevé de ses encours de crédits (+ 15 %) et de ses ressources comptables (+ 59 % due essentiellement aux CDN émis) exprimés en capitaux moyens mensuels. Cette croissance a permis de dégager une marge d'intérêt en progression sensible (12 %). Les commissions continuent d'augmenter grâce à la qualité de ses collaborateurs et aux produits et services à valeur ajoutée proposés à la clientèle. Le risque a été contenu à un niveau faible. Après une dotation aux FRBG à hauteur de 15 millions, le résultat net comptable ressort à 57 millions (+ 16 %).

CM-CIC Covered Bonds SA : par décision du CECEI du 31 mai 2007, CM-CIC Covered Bonds a été agréée en qualité de société financière avec un objet social strictement limité (code banque 16848), à savoir le refinancement du groupe par l'émission de "covered bonds".

Cette entité, détenue à 99,99 % par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) vient compléter le dispositif de refinancement sur les marchés du Groupe CM-CIC.

Ses fonds propres ressortent à 240 millions et sont constitués de :

- 120 millions de capital,
- 60 millions de prêts subordonnés à durée indéterminée (art. 4c du CRBF 90-02),
- 60 millions de prêt subordonnés à durée déterminée (art. 4d du CRBF 90-02).

CM-CIC Covered Bonds, dans le cadre juridique de son programme EMTN de 15 milliards, émet des "covered bonds" notés AAA/Aaa par les trois agences de notation (S&P, Fitch et Moody's). Ces bonds bénéficient d'une garantie financière au titre de l'article L431-7-3 du code monétaire et financier portant sur le gisement des prêts au logement éligibles accordés à la clientèle du réseau Crédit Mutuel-CIC.

Malgré un contexte de marché rendu particulièrement difficile par la crise de liquidité et de confiance apparue en cours d'année et provoquée par les dépréciations liés au "subprime US", CM-CIC Covered Bonds a néanmoins pu réaliser deux émissions en 2007.

La première opération sur une durée de cinq ans a été lancée en juillet et a porté sur 2,5 milliards d'euros tandis que la deuxième émission a été réalisée en novembre pour 2 milliards d'euros sur une durée de trois ans.

Le résultat net comptable pour 2007, première année d'exercice de CM-CIC Covered Bonds, est de 366 000 €
La participation de la Banque Fédérative à la capitalisation de la société est de 119 963 300 €

Ventadour Investissement SA : la prise de participation dans d'autres sociétés reste l'activité principale de Ventadour Investissement. La valeur brute des participations extérieures au Groupe Crédit Mutuel est maintenue à 0,7 million comme pour l'exercice précédent. La ligne CIC est également maintenue à 1 060 millions, aucune opération n'ayant eu lieu en 2007. En 2007, la Banque Fédérative a souscrit 6 000 000 titres pour un montant de 90 millions.

Groupe SOFEMO SA : l'activité de la société reste principalement concentrée sur la production du paiement en N fois ainsi que sur le développement du crédit vendeur. L'encours net des crédits sur la clientèle passe de 310 à 423 millions d'euros en 2007. Le résultat comptable est de 2,6 millions pour l'exercice 2007. Les fonds propres de la société, avant affectation du nouveau résultat, sont de 22,7 millions.

CM-CIC SCPI Gestion SA : 2007 est l'année de l'intégration au CIO de la gestion des deux SCPI commerciales "Crédit Mutuel Immobilier 1" et "Ouest Pierre Investissement" dont le patrimoine totalise 50 000 m². L'exercice 2007 se solde par un bénéfice de l'ordre de 100 000 €

Banque de Luxembourg : la Banque de Luxembourg a connu en 2007 un développement favorable de ses activités. Les actifs en dépôt ont progressé de quelque 9%, les nouveaux apports étant issus tant du marché luxembourgeois que des pays limitrophes. Dans l'environnement boursier très volatil de l'année 2007, la Banque a maintenu la priorité à la protection du capital et à la régularité des performances sur le long terme. Les turbulences amenées par la crise de l'immobilier aux Etats-Unis n'ont dès lors eu qu'un impact limité et isolé sur les portefeuilles des clients.

Les performances des produits de la Banque ont été conformes aux indices de référence et restent globalement supérieures à la moyenne sur le long terme. En 2007, la gamme de solutions de placement proposée par la Banque s'est agrandie de trois nouveaux fonds répondant à des évolutions fondamentales des marchés et aux perspectives attrayantes qui en résultent.

La Banque a également renforcé son expertise en matière de fonds d'investissement spécialisés (SIF) et de sociétés d'investissement en capital à risque (SICAR), restant ainsi fidèle à sa stratégie de prestataire de services à haute valeur ajoutée.

Au 31 décembre 2007, le total du bilan de la Banque de Luxembourg s'élève à 14,6 milliards. Par rapport à l'exercice précédent, les dépôts espèces de la clientèle progressent de 23% pour atteindre 11,5 milliards et les créances sur la clientèle s'inscrivent en hausse de 17% à 2,1 milliards. Les avoirs espèces et titres déposés par la clientèle totalisent 66,1 milliards, en augmentation de 9%. Ce bon développement de l'activité a permis à la Banque d'enregistrer un bénéfice de 71,7 millions, en hausse de 3,6%.

Boréal SAS : Boréal tire son épingle du jeu en 2007, dans un contexte économique chahuté. Mais cette année est également marquée par une activité commerciale soutenue qui se concrétise par l'acquisition d'un nouveau client, migré avec succès au mois de novembre.

Le chiffre d'affaires progresse de 4,4 % à 2 999 000 € Le résultat s'infléchit de 2,6 % à 724 000 €, après prise en compte de charges de migration non-récurrentes.

CM-CIC Lease SA : après deux années de relative stabilité, la production nationale de l'ensemble des opérateurs de crédit bail immobilier a connu durant l'année 2007 une croissance notable pouvant être estimée à + 20% en termes de montant des nouvelles conventions signées (5,5 milliards) et + 4,7% en nombre d'opérations financées. Les encours financiers globaux de la profession connaissent toutefois une très légère décline à la suite des nombreuses levées d'options anticipées provoquées par l'importance des transactions immobilières de l'année écoulée. Le marché reste par conséquent caractérisé par une forte concurrence et une baisse des marges.

Dans ce contexte, CM-CIC Lease a enregistré une croissance de 39% de son activité et de plus de 20% du nombre d'opérations financées tout en veillant à maintenir la qualité des risques sur nouvelles opérations et un niveau de marge proche de celui de l'année précédente.

Les encours financiers gérés par CM-CIC Lease sont restés stables. La maîtrise de ses frais de structures et quelques opérations exceptionnelles lui permettent de dégager un résultat net de 19,2 millions après reversement de 7,1 millions de commissions aux réseaux apporteurs.

La composition des actifs immobiliers financés est restée stable et se compose d'entrepôts et de locaux industriels pour 55 %, de locaux commerciaux pour 23 %, de bureaux pour 12 % et des immeubles divers pour 10 %.

CM-CIC Asset Management SA : CM-CIC Asset Management est le centre de métier de gestion d'actifs du Groupe Crédit Mutuel - CIC.

CM-CIC AM s'est dotée d'une nouvelle organisation avec un nouveau Directoire qui a adopté un Plan de développement à 3 ans fin 2007.

A fin décembre 2007, les actifs sous gestion ont atteint 53.1 Mds€ contre 50.7 Mds € fin 2006. L'épargne salariale gérée par CM-CIC Asset Management représente un encours de 4.2 Mds€. Au-delà de ces encours, CM-CIC Asset Management intervient en tant que prestataire comptable auprès de 50 autres sociétés de gestion, pour une valorisation de plus de 10 Mds€ répartis sur 185 OPCVM.

En France, la crise des liquidités a affecté la collecte des OPCVM qui en 2007 s'inscrit en recul pour la première fois depuis 10 ans. Le positionnement de CM-CIC Asset Management lui a permis de bien résister à cette crise. La collecte s'est poursuivie sur les fonds de trésorerie régulière. En dépit du climat de défiance instauré envers les véhicules exposés à la titrisation et au marché du crédit, la collecte a été soutenue sur les fonds de trésorerie dynamique et de performance absolue.

En 2007 comme en 2006, les équipes de gestion ont réalisé d'excellentes performances qui leur ont valu de multiples récompenses (Lauriers de Bronze d'Investir, 5 Trophées du Revenu, 3 Trophées d'Or, Alpha League Table Europerformance/EDHEC).

Le chiffre d'affaires 2007 s'est établi à 329,5 M€ contre 295.5 M€ à fin 2006, en progression de 11.5% sur l'année, avec un résultat net de l'ordre de 6 M€

Secteur des assurances

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – GACM SA : le chiffre d'affaires consolidé des activités d'assurance du GACM s'élève à 7,792 millions d'euros au terme de l'exercice 2007. Ce chiffre d'affaires cède 2,8% par rapport à fin 2006.

La forte progression enregistrée en assurances de personnes (+9,7%) portées par l'assurance des emprunteurs, ainsi qu'en assurances de biens (+8,5%) ne permet pas de compenser la baisse de la collecte en épargne assurance (-6,4%).

La baisse du chiffre d'affaires épargne assurance intervient dans un marché où les cotisations d'assurance vie et capitalisation ont baissé de 3%. On notera une forte réorientation de la collecte épargne assurance des traditionnels contrats en euros vers des contrats multisupports plus modernes. Pour ces derniers, la collecte a progressé de 15% (malgré un marché boursier incertain), alors que les produits en euros cèdent 38% par rapport à 2006.

Les engagements envers les assurés, constitués par des provisions techniques, atteignent 54,9 milliards d'euros, en progression de 8,2%.

Les placements des activités d'assurance atteignent 61,5 milliards, dont 6,3 milliards de placements en U.C.

Les capitaux propres à fin 2007 se montent à 4,635 milliards, y compris le résultat de l'année.

Les résultats techniques bien orientés, malgré la baisse d'activité en assurance vie et capitalisation, combinés à l'intégration de nouvelles sociétés dans le périmètre de consolidation (RMA-Watanya et Partners Assurances), ont permis de dégager un résultat net de 552 millions, en progression de 7,7% par rapport à fin 2006.

Pour l'intégration du GACM dans le périmètre de consolidation bancassurance de la BFCM et du Groupe un certain nombre de retraitements ont été apportés aux chiffres ci-dessus, conformément aux normes IFRS en vigueur, conduisant à un résultat net IFRS de 557 millions et des capitaux propres, y compris ce résultat, de 4,654 milliards.

Secteur informatique

Euro-Information SAS : Euro-Information a connu un bon exercice 2007 qui s'est traduit par un bénéfice net de 51,2 millions. Euro-Information qui détenait 10% de NRJ Mobile contrôle dorénavant 50% de cette filiale. L'activité a été conforme aux prévisions. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel détient 14 % du capital.

Secteur immobilier

CM-CIC Participations Immobilières SA : en accompagnant les promoteurs immobiliers par des prises de participation aux tours de table de SCI, supports de programmes immobiliers d'habitation sur toute la France, CM-CIC Participations Immobilières est intervenu en tant qu'outil groupe en 2007 dans 10 nouvelles opérations représentant environ 600 logements pour un chiffre d'affaires de 118 M€, mobilisant 1,9 M€ de fonds propres. Le résultat net comptable ressort à 2,7 M€

Sarest SA : en 2007, la Sarest, société d'aménagement foncier, a réalisé une production moyenne du fait de la longueur des délais d'instruction des autorisations de lotir. 127 lots de terrains ont été vendus et 131 réservés pour un chiffre d'affaires de 18,793 M€. A noter, le montage des premières affaires dans les nouvelles zones d'implantation de la SAREST, en particulier en Rhône-Alpes. L'exercice 2007 se solde par un bénéfice de 1,677 M€

CM-CIC Agence Immobilière SAS : société d'intermédiation dans le secteur de la commercialisation de logements neufs, CM-CIC Afedim développe son activité dans le cadre de la loi Hoquet et pour compte commun des réseaux du Crédit Mutuel, du CIC et de la banque privée. Cet outil groupe a pour cible les clientèles investisseurs et les accédants à la propriété. Les programmes immobiliers commercialisés sont préalablement agréés par un comité intégrant les filières engagements, gestion de patrimoine et commerciale. En 2007, 2603 logements ont été commercialisés représentant un volume d'affaires de 447 M€ et 18,4 M€ d'honoraires hors taxes dont 17,4 M€ rétrocédés au réseau. Le résultat de l'exercice est de 309 000 €

Sofédim SAS : les résultats de cette filiale incluent désormais les premières réalisations en promotion immobilière initiées en 2004 sous forme de partenariat, assurant de bonnes retombées pour le réseau au niveau des acquéreurs. En incluant les honoraires générés par l'activité d'arbitrage d'actifs immobiliers CM4 et CIC, et d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, le résultat est de 340 000 € après IS.

CM-CIC Foncière SNC : cette société a été créée pour structurer les travaux de construction et d'agrandissement des centres de formation du Groupe CM-CIC situés au Bischenberg et à Verrières le Buisson ; l'année 2007 a été une année de démarrage des travaux qui seront pour partie financés par du capital et pour partie par prêts bancaires. Sa forme juridique et sa vocation d'outil du groupe font que ses résultats seront intégrés. Un déficit de 101 226 € marque la fin du premier exercice social.

Secteur de la communication

Société Civile de Gestion des Parts du Crédit Mutuel dans le Journal "L'Alsace" : les 55 % du capital du Journal L'Alsace sont inscrits au bilan pour 1,6 million.

Société Française d'Édition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux 'L'Alsace' SAS: ce holding contrôle l'ensemble des sociétés du groupe L'Alsace ayant des activités dans l'édition, la communication, la radio et la publicité. Le pourcentage détenu par la Banque Fédérative est de 23 %.

Devestmedia SAS : créée dans le cadre du développement du Groupe dans les médias, cette société a pour objet de détenir des participations dans le secteur des radios. Partenaire minoritaire, l'action de cette société s'inscrit dans la durée. Le résultat de l'exercice est une perte de 1 100 €

Ebra SAS : société créée en partenariat avec l'Est Républicain qui en est l'opérateur majoritaire. Elle a acquis le Groupe Delaroche qui rassemble un certain nombre de titres de presse et de sociétés connexes à cette activité (imprimerie, TV, régie publicitaire...). Une réorganisation est en cours. La Banque Fédérative détient 49 % de la société.

Groupe Républicain Lorrain : détenu à 100 % par la Banque Fédérative via deux sociétés (Solodif et GRLC), ce groupe de presse acquis en 2007 fait l'objet d'une opération de réorganisation qui va générer pour 2007 des résultats négatifs.

Services et divers

Réma SNC : le chiffre d'affaires de cette filiale spécialisée dans la revente de matériel a diminué de 8,3 % passant de 15,6 à 14,3 millions. Le résultat de l'exercice est bénéficiaire de 67 743 €, en augmentation de 12 % par rapport à l'année précédente.

Bischenberg SA : le chiffre d'affaires avoisine les 3,4 millions, en augmentation de 12 %, avec un résultat brut de 120 000 € avant IS. Les clients extérieurs représentent 25 % du chiffre d'affaires, en net recul par rapport à 2006. Nous enregistrons un fort taux d'occupation des chambres à près de 70 % (hors périodes de congés scolaires). Le délogement en hôtellerie extérieure se chiffre à 146 000 € et nous avons externalisé pour 64 000 € à la Villa Mathis, ce qui représente un important manque à gagner. La première phase des travaux d'agrandissement a débuté en fin d'année.

Sofédis SA : le chiffre d'affaires en hausse par rapport à 2006 s'établit à 43,9 millions. Le résultat est de 2 200 000 euros.

Devest 6 SA : via un crédit-bail avec un partenaire local, cette société a continué à gérer des prestations de services liées à l'aéronautique.

5. Evolution et perspectives

L'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché domestique qui va aiguïser la concurrence, l'incertitude sur l'évolution des taux et l'impact d'une récession américaine incitent à penser que l'année 2008 sera chaotique. Un développement maîtrisé orienté vers nos clients et sociétaires historiques et une maîtrise de nos coûts et risques devraient nous permettre d'affronter les difficultés qui s'annoncent. Un développement de nos outils, accompagné de la formation régulière des salariés, constitueront des gages de qualité de nos produits et services.

6. Eléments financiers relatifs aux comptes sociaux de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Le bilan

Le bilan arrêté au 31 décembre 2007 totalise 154,6 milliards d'euros, en progression de 29,8% par rapport à l'exercice précédent.

Au passif, les dettes envers les établissements de crédit comprennent les dépôts en provenance des Caisses de Crédit Mutuel des Fédérations Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France et Savoie-Mont Blanc *via* la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CFCMCEE) ; ces derniers s'élèvent à 36,5 milliards (+ 4,8% par rapport à fin 2006).

Les comptes créditeurs de la clientèle inscrits au passif s'élèvent à 3,7 milliards. Ce poste est principalement constitué des comptes créditeurs à vue d'OPCVM (3,1 milliards) et de comptes et emprunts à terme de la clientèle (0,6 milliard).

Les titres donnés en pension livrée, les titres du marché interbancaire et les titres de créances (30,9 milliards) ajoutés aux emprunts obligataires (28,6 milliards) permettent d'atteindre un total de ressources sous forme de titres de 59,5 milliards.

Le fonds pour risques bancaires généraux d'un montant de 61,6 millions ainsi que le montant des Titres Super Subordonnés (TSS) de 1,6 milliard sont restés stables d'un exercice à l'autre. L'ensemble des fonds propres et assimilés atteint ainsi 4,5 milliards, hors résultat de l'exercice.

A l'actif, le rôle de centrale de trésorerie du Groupe CM4-CIC de la BFCM se traduit notamment par des créances détenues sur les établissements de crédit à hauteur de 135,2 milliards. Le refinancement accordé à la CFCMCEE afin de nourrir les crédits distribués par les Caisses de Crédit Mutuel en constitue la majorité, avec 50 milliards. D'autre part, les emplois spécifiques de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel CEE sont refinancés à raison de 23,5 milliards. L'activité de refinancement de la Banque Fédérative s'étend également à la Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique et aux entités du Groupe CIC. L'enveloppe accordée à ces entités est de 43,5 milliards.

Les opérations avec la clientèle totalisent 3,8 milliards. Ces interventions en crédit sont principalement orientées vers les grandes entreprises.

Les titres de transaction, de placement et d'investissement constituent les autres emplois de trésorerie (8,4 milliards).

Les parts dans les entreprises liées, qui atteignent 4,2 milliards, sont majoritairement composées par les participations dans le CIC (2,6 milliards) et dans le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (659 millions).

Le compte de résultat

Les intérêts et produits assimilés s'élèvent à 11,3 milliards. Ce total est formé à hauteur de 10,6 milliards sur des opérations avec les établissements de crédit.

Les intérêts et charges assimilées ressortent à 11,2 milliards. Les intérêts servis aux établissements de crédit (8,4 milliards) et les intérêts sur titres émis (2,7 milliards) en constituent la majorité.

L'essentiel des revenus des actions (351,2 millions) provient des dividendes versés par Investessor (130,1 millions), le CIC (110,7 millions), le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (50,8 millions), la BECM (18,7 millions) et CM-CIC Lease (11 millions).

Compte tenu des commissions et des autres éléments liés à l'exploitation, le produit net bancaire atteint 288 millions contre 267 millions en 2006.

Les charges générales d'exploitation totalisent 40,9 millions.

Par ailleurs, un montant de 13 866 euros correspondant aux loyers et aux amortissements des véhicules de fonction non déductibles fiscalement a été réintégré au résultat imposable au taux de droit commun.

Finalement, le résultat de l'exercice atteint 254,3 millions en 2007 contre 209,1 millions en 2006 (+ 21,5%).

Les propositions du Conseil à l'Assemblée

L'affectation proposée à l'Assemblée générale porte sur les sommes suivantes :

bénéfice 2007 :	254 274 957,81 €
report à nouveau :	1 390 736,18 €
soit un total de :	<hr/> 255 665 693,99 €

Nous vous proposons :

- de verser un dividende de 7,48 euros à chacune des 26 043 845 actions composant le capital, soit une distribution totale de 194 807 960,60 euros. Ce dividende est éligible à l'abattement de 40% prévu par l'article 158 du Code général des impôts ;

- d'affecter à la réserve légale un montant de 13 000 000,00 euros ;
- d'affecter à la réserve facultative un montant de 47 000 000,00 euros ;
- de reporter à nouveau le solde de 857 733,39 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons que les dividendes versés par action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

<i>Exercice</i>	2004	2005	2006
Montant en €	4,20 €	5,32 €	5,38 €
Avoir fiscal en €	-	-	-
Dividende éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	oui	oui	oui

7. Eléments financiers relatifs aux comptes consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Les comptes

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1725/2003 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis selon le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne à la date de clôture de l'exercice. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS, les normes IFRS 1 à 7 et leurs interprétations adoptées à cette date. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2004-R.03.

Analyse du bilan

Le total du bilan consolidé IFRS du Groupe BFCM est de 395,9 milliards d'euros, contre 339 milliards en 2006 (+16,8%).

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 65,6 milliards d'euros en 2007, contre 26,6 milliards en 2006. Ils s'agit essentiellement des dérivés et des autres passifs financiers de transaction ainsi que des dettes envers les établissements de crédit évaluées en juste valeur par résultat.

Les autres dettes envers les établissements de crédit (82,1 milliards d'euros) diminuent de 20,6% d'un exercice à l'autre.

Les émissions de titres autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 99,8 milliards d'euros au total contre 72 milliards en 2006 (+ 38,5%). Les titres du marché interbancaire et les titres de créance négociables en représentent l'essentiel, avec un encours de 68,5 milliards d'euros, suivis des emprunts obligataires (30,7 milliards). Le solde du poste est constitué des bons de caisse et de titres divers.

Le poste «Dettes envers la clientèle» au passif du bilan est constitué des dépôts de la clientèle sous forme d'épargne comptable, créances rattachées incluses. Ces dépôts ont progressé de 14,6% pour atteindre 70 milliards en 2007, traduisant une nette reprise de la collecte d'épargne. La contribution des entités du CIC représente à elle seule 93% de ce total, soit 64,8 milliards.

Les provisions techniques des contrats d'assurance, représentatives des engagements envers les assurés, s'élèvent à 45,4 milliards d'euros, soit 7,5% de plus que l'an passé. La majorité de ce montant (40,7 milliards) est constituée par l'épargne des clients confiée aux sociétés d'assurance vie du Groupe Assurance du Crédit Mutuel.

Les intérêts minoritaires au passif (1,8 milliard d'euros fin 2007) concernent pour l'essentiel les autres Groupes de Crédit Mutuel associés dans le GACM (dont ils détiennent 23,5% du capital) et les actionnaires externes dans le CIC (8% du capital).

A l'actif, les placements sur le marché interbancaire augmentent de 1,9% entre 2006 et 2007 pour atteindre 97 milliards.

Les créances sur la clientèle s'établissent à 121,7 milliards au 31 décembre 2007, en progression de 21,7% par rapport à l'exercice précédent. Les crédits sont accordés à plus de 90% par l'intermédiaire des entités du CIC. L'évolution traduit sur la période le maintien d'une forte activité de crédits.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 97,3 milliards d'euros, contre 65,5 milliards d'euros l'an passé.

Les écarts d'acquisition à l'actif (664,4 millions au total) sont essentiellement relatifs aux acquisitions de titres CIC (505 millions d'écart d'acquisition résiduel).

Analyse du compte de résultats

En 2007, le Groupe BFCM voit son résultat net part du groupe passer de 1642,5 millions d'euros à 1464,4 millions d'euros suite, à une baisse du PNB sur les activités de marché et de holding.

Le renchérissement du coût des ressources, notamment celui du refinancement auquel le Groupe doit faire appel en raison de sa forte croissance, a freiné les résultats de la banque de détail (+ 2,6%), tandis que l'activité de la banque de financement et de marché a été marginalement affectée par la crise (-36,7%). L'assurance (+13,9%), la banque privée (+14,3%), le capital développement (+ 21%) enregistrent une bonne progression de leurs résultats.

Le Produit net bancaire du Groupe BFCM passe de 5,7 milliards à 5,4 milliards (-4,8%).

Le PNB de la « Bancassurance de proximité » (banque de détail et assurances), cœur de métier du Groupe BFCM (75,9% du PNB du groupe), progresse de 4 009 millions à 4 110 millions (+ 2,5%).

Les autres métiers contribuent également à la hausse du PNB sont la banque privée (+ 14,4%), et le capital développement (+ 26,4%). Le PNB est en baisse sur les métiers banque de financement et de marché (avec une diminution de 54,7% sur les activités de marché), et l'activité holding

Les frais généraux s'élèvent à 3 084,3 millions d'euros, en hausse de 2,8% par rapport à l'an passé.

Le coefficient d'exploitation passe de 53% à 57,2%.

Le coût du risque passe de 0,10% à 0,09% du total des encours de crédits bruts en 2007 pour s'établir à 127,6 millions contre 89,9 millions en 2006.

Le taux de couverture des créances douteuses et contentieuses est de 66,4% en 2007.

Le résultat courant avant impôt diminue de 13,6% d'un exercice à l'autre pour s'établir à 2,3 milliards d'euros.

Analyse par Activité

Description des pôles d'activité

Les activités retenues correspondent à l'organisation du Groupe BFCM.

- La banque de détail, cœur de métier du Groupe BFCM, regroupe le réseau de la BECM, le réseau des banques régionales du CIC et celui du CIC en Ile-de-France, ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et LOA, crédit-bail immobilier, crédit vendeur PNF, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier.
 - L'assurance, avec le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) et ses filiales dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau. Les sociétés du GACM sont présentes sur le marché français de l'assurance vie et non vie, du courtage assurance, de la réassurance, de la télésurveillance, et de la couverture financière de la maintenance automobile.
 - La banque de financement et de marché regroupe deux activités :
 - le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements à valeur ajoutée (financements de projets et d'actifs, financements export, etc...), l'international et les succursales étrangères ;
 - les activités de marché de la BFCM et du CIC sont regroupées au sein d'une seule entité « CM-CIC Marchés » avec une Direction unique.
Les activités de marché sont organisées au sein de trois métiers, refinancement, commercial et compte propre. Les opérations réalisées sur deux sites (Paris, Strasbourg) sont enregistrées dans deux bilans :
 - * Celui de la BFCM, pour le métier Refinancement
 - * Celui du CIC, pour les métiers Commercial et Compte Propre ;
- La banque privée regroupe les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France (Banque Transatlantique, Dubly-Douilhet SA) qu'à l'étranger (Banque de Luxembourg, Banque CIC Suisse, Banque Transatlantique Luxembourg, CIC Private banking-Banque Pasche, Banque Transatlantique Belgium).
- Le capital-développement exercé pour compte propre constitue un pôle de résultat significatif. Cette filière est organisée autour de trois entités principales : CIC Finance, CIC Banque de Vizille et IPO.
- Le pôle "structure et holding" rassemble les éléments non affectables à un autre pôle d'activité (holding) ainsi que les structures à vocation purement logistique : les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation logé dans les sociétés spécifiques.

Résultats par Activité

Banque de détail

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006
Produit net bancaire	3 151	3 099	+ 1,7%
Frais Généraux	(2191)	(2108)	+ 3,9%
Résultat brut d'exploitation	960	990	- 3,1%
Coût du Risque	(114)	(115)	- 0,9%
Résultat d'exploitation	846	875	- 3,3%
Résultat avant impôt	862	881	- 2,2%
Résultat net comptable	590	575	+2,6%

En 2007, le Groupe BFCM a poursuivi sa stratégie de développement de son réseau ;

Globalement le PNB de la banque de détail pour le Groupe BFCM (58 % du PNB du groupe) affiche une progression de 1,7 %.

Les frais généraux augmentent de 3,9% par rapport à 2006 et le coefficient d'exploitation est passé de 68% en 2006 à 69,5% en 2007.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) a diminué de 3,1 %.

Le résultat avant impôt a diminué passant de 881 millions à 862 millions (- 2,2%). Le résultat net de la banque de détail a atteint 590 millions d'euros, soit 34,6 % du résultat net global.

Cette stratégie de développement s'apprécie à partir de chiffres d'activité d'une part des réseaux CIC et d'autres part du réseau de la BECM ;

Pour les 2055 agences des réseaux du CIC, représentant près de 92% du PNB de la banque de détail, la priorité donnée au développement commercial a notamment permis :

- d'enregistrer une variation du nombre de clients de 185 000 (+ 4,9%) : particuliers, professionnels et entreprises (3 988 325 au 31 décembre 2007 dont 673 498 entreprises et professionnels) ;
- de promouvoir et d'augmenter la production des prêts à la clientèle (+ 8%), plus particulièrement sur les crédits à la consommation (+ 19%) et ceux d'investissement et d'exploitation des entreprises (+ 16%), cela entraînant une progression des encours de 19% ;
- d'accroître les encours des dépôts de 14% et de l'épargne gérée et conservée de 7% ;
- de dynamiser l'activité d'assurances IARD (nombre de contrats en hausse de + 20% pour l'assurance MRH-Automobile et de + 20% pour l'assurance vie).
- de faire progresser les activités de services.

La BECM, filiale du Groupe BFCM, intervenant principalement dans le financement des entreprises et des professionnels de l'immobilier tant en métropole qu'en Allemagne (promotions immobilières, foncières et financements d'actifs), a maintenu une politique de développement soutenu reflétée par les chiffres clés ci-dessous :

- progression élevée des encours de crédits (+ 15%)
- hausse des ressources comptables (+ 19,2%)
- un PNB de 162,4 millions d'euros en progression de 8,8% par rapport à 2006
- un résultat net en hausse de 13 % à 71,5 millions d'euros.

Assurance

(en millions d'euros)	2007	2006 Proforma	2006 Publié	Variation 2007/2006
Produit net bancaire	960	892	910	+ 7,6%
Frais Généraux	(278)	(264)	(282)	+ 5,2%
Résultat brut d'exploitation	682	628	628	+ 8,6%
Coût du Risque	0	(0)	(0)	Ns
Résultat d'exploitation	682	628	628	+8,6%
Résultat avant impôt	710	639	639	+ 11%
Résultat net comptable	490	430	430	+13,9%

Au niveau Groupe BFCM, ce métier représente près de 18% du PNB et 29% du résultat net comptable.

L'activité du deuxième métier du Groupe peut s'apprécier à partir de quelques chiffres clés de l'activité assurance du GACM (détenu à près de 76,5% par le Groupe BFCM) :

- 6,5 millions d'assurés (+ 4,8% par rapport à 2006) détenant plus de 18 millions de contrats, (+ 8,2% par rapport à 2006).
- Un chiffre d'affaires consolidé global (vie, non vie) de 7,8 milliards en recul de 2,8% par rapport à 2006.
- Une hausse des encours gérés en Assurance vie de 8% avec 50,4 milliards en 2007 contre 46,7 milliards en 2006.

- Les commissions versées aux différents réseaux sont en hausse de 8,7% avec une progression de près de 70% sur 4 ans.

Banque de financement et de marché

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006	Variation 2007/2006
Produit net bancaire	611	815	- 25,1%
Frais Généraux	(279)	(317)	- 12,0%
Résultat brut d'exploitation	332	499	- 33,4%
Coût du Risque	(7)	32	- 122,2%
Résultat d'exploitation	325	531	-38,8%
Résultat avant impôt	325	531	-38,8%
Résultat net comptable	233	368	-36,7%

Le PNB 2007 est en baisse de 25,10% par rapport à 2006. Cette baisse concerne les activités de marché. En effet, ces dernières voient leur PNB diminuer de 54,7%, ceci en raison de la crise de l'immobilier américain sur la succursale de New York.

La succursale détient un portefeuille de 3,9 milliards d'euros de titres sécurisés RMBS (residential mortgage backed securities) et ABS (asset backed securities) dont 91% sont notés AAA (33% sont des agences et 58% des AAA non agences).

L'exposition à l'intérieur de ce portefeuille aux crédits subprime se monte à 142 millions d'euros dont 67 millions d'euros notés AAA.

Compte tenu de la décote et de la faible liquidité de ces marchés au 31 décembre 2007, ce portefeuille enregistre un PNB négatif de 180 millions d'euros.

L'ensemble de ce portefeuille a été valorisé en prix de marché à partir de données externes venant des principaux brokers américains ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

La valorisation de ce portefeuille a fait l'objet d'une attention et d'un contrôle particuliers. En raison de la qualité des titres en portefeuille (91% en AAA), le Groupe BFCM n'estime pas à ce jour de risque significatif de perte à terminaison. Par ailleurs, le Groupe BFCM n'est pas engagé sur les montages de type CDO (collateralized debt obligation), SIV (structured investment vehicle) et ABCP (asset backed commercial paper).

Le PNB global des activités de marché et d'intermédiation s'établit en 2007 à 244 millions d'euros contre 538 en 2006 (-54,7%).

Le PNB de la banque de financement augmente de 32,5% et passe de 277 millions d'euros en 2006 à 367 millions d'euros en 2007.

L'activité Grand Comptes de la BFCM représente 10,9% du PNB de la banque de financement contre 7% en 2006.

Le PNB de l'activité corporate des succursales étrangères progresse de 18,4% par rapport à 2006.

Le résultat net des activités de financement et de marché s'élève à 233 millions d'euros contre 368 millions en 2006.

Banque privée

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006
Produit net bancaire	449	392	+ 14,4%
Frais Généraux	(261)	(233)	+ 12,4%
Résultat brut d'exploitation	187	160	+ 17,3%
Coût du Risque	(6)	(5)	+ 28,7%
Résultat d'exploitation	181	155	+ 16,9%
Résultat avant impôt	181	155	+ 17,0%
Résultat net comptable	135	118	+ 14,3%

Cette filière métier du Groupe BFCM exclusivement assurée par les entités du CIC voit son PNB (8% du PNB du groupe) augmenter de 14,4% pour se situer à 449 millions d'euros à fin 2007.

Le résultat brut d'exploitation augmente de 17,3% et passe de 160 millions d'euros à 187 millions d'euros.

Le résultat net de la banque privée s'inscrit à 135 millions d'euros (7,9% du résultat net groupe) en progression de 14,3% par rapport à 2006.

Capital-développement

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006
Produit net bancaire	424	335	+ 26,4%
Frais Généraux	(42)	(34)	+ 23,0%
Résultat brut d'exploitation	382	302	+ 26,8%
Coût du Risque	(0)	(1)	n.s.
Résultat d'exploitation	382	300	+ 27,3%
Résultat avant impôt	382	300	+ 27,3%
Résultat net comptable	367	303	+21,0 %

Le PNB de cette activité (8% du PNB du groupe) progresse de 26,4% pour se situer à 424 millions d'euros grâce au dynamisme de son activité.

Près de 90% du PNB a été générée par les trois entités du CIC (avec CIC Finance, IPO, et Banque de Vizille) avec des investissements de 426 millions contre 220 millions en 2006 (+ 94%) pour un portefeuille total réévalué de 1,592 milliards d'euros ;

L'encours investis par la BFCM représente quant à elle près de 171 millions en 2007 contre 254,4 millions en 2006. Une plus value de 40 millions a en outre été réalisé en 2007 sur la participation Investessor.

Le résultat net groupe du métier capital-développement progresse de 21% et se situe à 367 millions d'euros fin 2007, soit 21,5% du résultat net groupe.

Structure et holding

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006
Produit net bancaire	(182)	132	- 314
Frais Généraux	(58)	(54)	- 4
Résultat brut d'exploitation	(240)	78	-318
Coût du Risque	0	(0)	n . s .
Résultat d'exploitation	(240)	78	-318
Résultat avant impôt	(207)	100	-307
Résultat net comptable	(111)	88	-310

Le PNB de la structure et holding du Groupe BFCM enregistre sur l'année 2007 par le biais des principales filiales CIC Holding et CIC Participations :

- des plus values de cessions de titres de placement et des valorisations de titres pour 11 millions d'euros
- le coût du fonds de roulement négatif de cette activité ainsi que des frais de holding pour -87 millions.
- les dividendes de participations pour 23 millions.

L'essentiel de la variation du PNB de l'activité structure et holding provient de la filiale CIC Participations, avec la valorisation de l'option de conversion incorporée dans l'obligation convertible Banca Popolare di Milano : - 93 millions d'euros en 2007 contre +167 millions d'euros en 2006.

Le secteur structure & Holding de la BFCM a en outre enregistré :

- des plus values de cessions de titres de placement et des valorisations de titres pour 4,3 millions d'euros
- des dividendes de participation pour 8 millions.

Le Groupe BFCM enregistre 30,2 millions de quote-part de résultat de sociétés mise en équivalence avec CMCP (13,2 millions) et Euro-information (16,9 millions).

Le Conseil d'Administration

8. Annexe au rapport de gestion (liste des mandats et des fonctions exercés durant l'exercice 2007 – article L 225-102-1 du Code de Commerce)

M. Etienne PFLIMLIN, Président du Conseil d'Administration

Est également :

Président du Conseil d'Administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Centrale du Crédit Mutuel – Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse de Crédit Mutuel "Strasbourg Esplanade" – Le Monde Entreprises.

Président du Conseil de Surveillance : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique - Editions Coprur – Crédit Industriel et Commercial – Société d'Etudes et de Réalisation pour les Equipements Collectifs (Soderec) – Société Alsacienne de Publications "L'Alsace".

Membre du Conseil d'Administration : Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – Société Française d'Edition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux "L'Alsace" – Fimalac.

Membre du Conseil de Surveillance : Le Monde SA – Le Monde et Partenaires Associés – Société Editrice du Monde.

Représentant permanent : de la **Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe** (au Conseil d'Administration de *Sofédis*, au Comité de Direction d'*Euro-Information*), de la **Caisse Centrale du Crédit Mutuel** (au Conseil de Surveillance de *CM-CIC AM*), du **Crédit Industriel et Commercial** (au Conseil d'Administration de la *Banque Scalbert Dupont-CIN*, au Conseil d'Administration du *Crédit Industriel de l'Ouest*, au Conseil d'Administration de la *Société Bordelaise du CIC*, au Conseil d'Administration du *CIAL* jusqu'au 20 décembre 2007).

M. Jacques HUMBERT, Vice-Président du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Mulhouse.

Président du Conseil d'Administration : Caisse de Crédit Mutuel La Doller.

Membre du Conseil d'Administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Société Française d'Edition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux « l'Alsace ».

Représentant permanent : d'ADEPI au Conseil d'Administration *du GACM*.

M. Michel LUCAS, Membre du Conseil d'Administration – Directeur Général

Est également :

Directeur Général : Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Président du Conseil d'Administration : Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – Assurances du Crédit Mutuel Vie SA – Assurances du Crédit Mutuel Iard SA – Assurances du Crédit Mutuel Vie SFM – Banque du Crédit Mutuel Ile-de-France.

Président du Directoire : Crédit Industriel et Commercial.

Président du Conseil de Surveillance : Euro Information Production.

Président : Crédit Mutuel Cartes de Paiements.

Vice-Président : Europay France – Mastercard Europe Région – Banque de Luxembourg.

Membre du Conseil d'Administration – Directeur Général : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Membre du Conseil d'Administration : ACMN Iard – ASTREE – Assurances Générales des Caisses Desjardins – Banque de Tunisie – CIC Banque Transatlantique – Banque Transatlantique Belgium – Caisse de Crédit Mutuel « Grand Cronembourg » - Crédit Mutuel Paiements Electroniques – CIC Investissements – CIC Finance – CIC Lyonnaise de Banque – SOFEDIS.

Membre du Conseil de Surveillance : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique - Fonds de Garantie des Dépôts – CM-CIC Asset Management – Manufacture Beauville – SAFRAN.

Membre du Comité de Direction : Euro-Information – Euro-Information Développement – EBRA.

Mme Marie-Paule BLAISE, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Présidente : Union des Caisses de Crédit Mutuel de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Présidente du Conseil d'Administration : Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Europe.

Membre du Conseil d'Administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

M. Jean-Louis BOISSON, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Bourgogne Champagne.

Président du Conseil d'Administration : Caisse de Crédit Mutuel de Montbard Venarey.

Vice-Président du Conseil d'Administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Vice-Président du Conseil de Surveillance : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique.

Membre du Conseil d'Administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Membre du Conseil de Surveillance : EI Production.

M. Maurice CORGINI, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Besançon.

Président du Conseil d'Administration : Caisse de Crédit Mutuel Beaume-Valdahon-Rougement.

Membre du Conseil d'Administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Agricole Crédit Mutuel.

Membre du Conseil de Surveillance : Crédit Industriel et Commercial.

Co-gérant : Cogithommes Franche-Comté.

M. Gérard CORMORECHE, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est – Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est – Cecamuse – Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône – Caisse Agricole Crédit Mutuel.

Membre du Conseil d'Administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Société des Agriculteurs de France.

Vice-Président du Conseil de Surveillance : Crédit Industriel et Commercial – CMAR (Crédit Mutuel Agricole et Rural).

Gérant : Scea Cormoreche Jean-Gérard – Sàrl Cormoreche.

Représentant permanent : de la **CCM Sud-Est** au Conseil d'Administration *ACM Vie Sfm*.

M. Roger DANGUEL, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sélestat.

Président du Conseil d'Administration : Caisse de Crédit Mutuel de Sélestat-Scherwiller.

Membre du Conseil d'Administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Membre du Conseil de Surveillance : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique.

M. Jean-Louis GIRODOT, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président de Caisses de Crédit Mutuel : Arcueil, Aubergenville, Chaville, Colombes, Eaubonne, Issy les Moulineaux, Le Petit Clamart, le Plessis Robinson, Le Raincy, Lieusaint-Carre Sénart, Meudon Bellevue, Montereau-Fault-Yonne, Montrouge, Nanterre Ville, Neuilly sur Seine Sablons, Ozoir la Ferrière, Paris 17 Cardinet, Paris 20 Maraîchers, Paris Batignolles, Paris Saint Dominique, Paris Reuilly St Antoine, Plaine Saint Denis, Saint Cheron, Saint Cyr l'Ecole, Saint Michel sur Orge, Saint Rémy les Chevreuse, Sarcelles, Sceaux, Verneuil sur Seine, Versailles Saint Louis, Vert St Denis, Viroflay, Vitry sur Seine.

Président du Conseil d'Administration : Fédération des Caisses de Crédit Mutuel d'Île-de-France – Caisse Régionale de Crédit Mutuel d'Île-de-France.

Président Directeur Général : Coopérative d'Édition de la Lettre de l'Economie Sociale (CODLES).

Président : Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES) – AUDIENS – PEMEP.

Vice-Président : Conseil Economique et social d'Île-de-France – Fédération Nationale de la Presse Spécialisée (FNPS).

Vice-Président du Conseil de Surveillance : Cosmedias SA.

Membre du Conseil d'Administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe – MEDIAFOR.

Membre du Conseil de Surveillance : Crédit Industriel et Commercial – EI Production.

Membre : Conférence Nationale des CRES – Groupe APRI.

Représentant permanent : de la **Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Île-de-France** (au Conseil d'Administration *ACM Vie Sfm* - à la *Commission paritaire des Publications et Agences de Presse*).

M. Robert LAVAL, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sarrebourg.

Président du Conseil d'Administration : Caisse de Crédit Mutuel Sarrebourg et Environs.

Membre du Conseil d'Administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Membre du Conseil de Surveillance : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique.

Représentant permanent de la **CCM Sarrebourg et Environs** : *Gérant de la SCI Crédit Mutuel Les Cordeliers.*

Directeur : Maison de retraite « Sainte Véronique » - Maison de retraite « la Charmille ».

M. Jean-Paul MARTIN, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Metz.

Président du Conseil d'Administration : CME 57.

Membre du Conseil d'Administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

M. Pierre NEU, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Haguenau.

Président du Conseil d'Administration : Caisse de Crédit Mutuel Alsace du Nord.

Membre du Conseil d'Administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Membre du Conseil de Surveillance : Editions Coprur.

M. Gérard OLIGER, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sarreguemines.

Président du Conseil d'Administration : Caisse de Crédit Mutuel Emile Gentil (Volmunster).

Membre du Conseil d'Administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

M. Albert PECCOUX, Membre du Conseil d'Administration

Est également :

Président : Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc – Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc – SICA Haute-Savoie (Société Civile Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole).

Vice-Président du Conseil d'Administration : Caisse de Crédit Mutuel d'Annecy-les-Fins.

Membre du Conseil d'Administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Membre du Conseil de Surveillance : Crédit Industriel et Commercial.

Représentant permanent : de la **CRCM Savoie-Mont Blanc** au Conseil des *ACM VIE Sfm.*

M. Eckart THOMÄ, représentant de la **SAS CLOE**, Membre du Conseil d'Administration

La **SAS CLOE** est également :
Membre du Conseil d'Administration : Synergie Finance.

Membre du Conseil de Surveillance : CM-CIC AM.

M. Eckart THOMÄ est également :
Président : SAS CLOE.

Président du Conseil d'Administration : Fédération du Crédit Mutuel de Normandie – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Normandie – NORFI – Créavenir - Caisse locale de Caen Centre.

Président : Commission « Vie Associative » confédérale.

Membre du Conseil d'Administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Représentant permanent : de la **Fédération du Crédit Mutuel de Normandie** à la Présidence *du GIE CLOE Service, du Centre International du Crédit Mutuel* – de la **Caisse Fédérale de Normandie** au Conseil d'Administration *du GACM*.

Membre : Commission « Vie Sociale » confédérale.

M. Alain TETEDOIE, Membre du Conseil d'Administration
Est également :
Président : Fitega

Directeur Général : Nanteurop.

Président du Conseil : Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest.

Vice-Président du Conseil d'Administration : Caisse de Crédit Mutuel de Saint Julien de Concelles.

Membre du Conseil d'Administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Ataraxia.

Président du Conseil de Surveillance : Pfalzeurop (gmbh).

Vice-Président du Conseil de Surveillance : BCME.

Membre du Conseil de Surveillance : Crédit Industriel et Commercial – Suravenir – Infolis.

Représentant permanent : de la **Fédération du Crédit Mutuel LACO** (à la Présidence *d'Investlaco*) – de la **Caisse Fédérale de Crédit Mutuel LACO** (au Conseil d'Administration *du GACM*, au Conseil de Surveillance *de SODELEM*) – de l'**EFSA** (au Conseil d'Administration *du CIO-BRO*).

Censeur : Suravenir Assurances Holding.

Chapitre III RAPPORT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE

(en application de l'article 117 de la loi sur la sécurité financière et de l'article L 225-37 du Code de Commerce)

Les dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce précisent que le Président du Conseil d'Administration d'une société anonyme rend compte, dans un rapport joint au rapport annuel, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne mises en place par la société ainsi que des éventuelles limitations que le Conseil a apportées aux pouvoirs du Directeur Général.

1. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Composition du Conseil

Le Conseil d'Administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est actuellement composé de 16 membres nommés par l'Assemblée générale pour 3 ans et de 4 censeurs nommés également pour 3 ans par le Conseil en application de l'article 20 des statuts. La liste des administrateurs avec indication de leurs fonctions exercées dans d'autres sociétés est présentée en annexe conformément aux dispositions légales. Le Conseil comprend des représentants des Groupes partenaires (Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc et Sud-Est) ainsi que des représentants des Groupes associés (Loire-Atlantique Centre Ouest, Laval, Normandie et Centre).

Deux membres salariés siègent au Conseil d'Administration au titre du Comité d'entreprise interfédéral.

Il n'y a ni jetons de présence, ni stock options.

Le Président et le Directeur Général ont, au sein du Groupe, une rémunération fixée dans les conditions légales à travers un comité des rémunérations.

Fonctionnement du Conseil. Mode d'exercice de la Direction générale

En application des dispositions de l'article L 225-51-1 du Code de Commerce, le Conseil a opté pour un régime dualiste d'exercice de la Direction générale.

La Présidence du Conseil est assurée par M. Etienne PFLIMLIN. A ce titre, il représente le Conseil, organise et dirige ses travaux et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La Direction générale de la société est assurée par M. Michel LUCAS. A ce titre il dispose, en vertu de la loi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et la représenter à l'égard des tiers.

Il n'y a pas de règlement intérieur formalisant les règles de fonctionnement du Conseil qui est régi par les dispositions légales.

Sur le plan individuel, outre les obligations de réserve et de secret professionnel liées à l'objet même de la société, les administrateurs doivent en leur qualité d'élus respecter le code de déontologie en vigueur dans le Groupe.

En 2007, le Conseil s'est réuni à six reprises. Le taux de présence est en moyenne de 80 %.

Pour chaque Conseil, un dossier complet sur les points à l'ordre du jour est adressé par courrier à l'ensemble des administrateurs, censeurs et représentants du comité d'entreprise. Lors de chaque réunion, les cadres

responsables d'activités concernant un ou plusieurs points à l'ordre du jour sont invités pour les présenter, commenter ou répondre à toute question. Les procès-verbaux des réunions sont communiqués à tous les administrateurs.

La réunion du 30 mars 2007 a été dédiée à l'examen des comptes, à l'arrêté de ceux-ci, aux observations des Commissaires aux comptes et à la préparation des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire qui se sont tenues le 10 mai 2007. Le Conseil a pris connaissance du rapport sur le contrôle interne, les services d'investissement et la déontologie prévu par le règlement 97-02 du CRBF. Il a approuvé la création de la société CM-CIC Covered Bonds et l'ensemble des opérations permettant la mise en place de cet outil de refinancement complémentaire du Groupe. De même, il a autorisé l'émission d'emprunts. L'ensemble du tableau de bord de suivi des affaires financières de la société et de ses activités de marché a été porté à la connaissance du Conseil.

Le renouvellement du mandat du Directeur Général a été décidé lors de la réunion du Conseil qui s'est tenue à l'issue des Assemblées générales le 10 mai 2007.

Le 6 juillet 2007, le Conseil a examiné la situation comptable, l'évolution du budget, la tendance du résultat prévisionnel ainsi que le tableau de bord des affaires financières. Ce même Conseil a renouvelé le mandat d'un Censeur et a nommé un nouveau Censeur.

L'objet de la réunion du 31 août 2007 a été essentiellement l'examen des comptes sociaux et consolidés semestriels au 30 juin 2007. Ce Conseil a créé un Comité de suivi des risques Groupe ainsi qu'un Comité d'Audit Groupe. Le Conseil a également autorisé l'émission d'emprunts obligataires.

Le cinquième Conseil de l'année s'est réuni le 26 octobre 2007. L'ensemble des sujets abordés en juin ont été revus et réactualisés.

La dernière réunion de l'année s'est tenue le 21 décembre 2007. Le Conseil a examiné les comptes sur la base d'une situation au 30 novembre donnant ainsi une première orientation des résultats de l'exercice. De la même manière, le point a été fait sur le budget de l'exercice ainsi que sur la préparation du budget de 2008.

Tous les Conseils abordent les points concernant les participations, les relations financières intra-groupe, les décisions de crédits prises par le Comité de crédits et, le cas échéant, l'affiliation de nouvelles Caisses locales.

La durée des réunions varie selon l'importance de l'ordre du jour et la nature des sujets.

Le nombre de réunions peut varier d'un exercice à un autre en fonction des circonstances ; quatre réunions constituent un minimum depuis plusieurs années.

Des consultations écrites peuvent exceptionnellement être organisées en cas d'urgence. Les décisions prises dans ce cas sont réitérées lors du Conseil suivant.

2. LE DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne de la BFCM s'intègre dans le dispositif global de contrôle interne mis en œuvre pour le Groupe CM4²-CIC tel qu'il est décrit ci-dessous.

Les travaux en matière de contrôle interne ont pour objet de veiller à l'application de l'ensemble des règles définies par les autorités de tutelle pour l'exercice des activités du Groupe en s'appuyant sur les outils, référentiels et procédures mis en place à cet effet. C'est dans ce cadre que ce rapport a été rédigé avec le concours des services concernés par le contrôle interne, en accomplissant les diligences qui paraissaient utiles à son établissement et en s'appuyant sur le cadre de référence et le guide d'application recommandés par l'Autorité des Marchés Financiers. Les principaux travaux réalisés en matière de contrôle au cours de l'exercice 2007 ont été notamment examinés.

2.1. Le dispositif général de contrôle interne du Groupe CM4-CIC

² Crédit Mutuel Centre Est Europe, Crédit Mutuel du Sud-Est, Crédit Mutuel Ile-de-France, Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Le Groupe a déployé sur l'ensemble du périmètre consolidé un dispositif de contrôle interne faisant pleinement partie de l'organisation du Groupe avec l'objectif de veiller au respect des dispositions réglementaires, à une bonne maîtrise des risques, à la sécurisation des opérations ainsi qu'à l'amélioration des performances.

2.1.1 Un dispositif commun, structuré et indépendant

Le Groupe veille à ce que le dispositif mis en place soit adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

En s'appuyant sur des méthodes et des outils communs, le système de contrôle interne et de mesure des risques mis en place vise notamment à :

- couvrir de manière exhaustive l'ensemble des activités du Groupe ;
- recenser, appréhender, suivre et agréger les risques de manière homogène et sur une base consolidée,
- assurer le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des normes internes,
- veiller au bon fonctionnement des processus internes et à la fiabilité des informations financières.

L'organisation mise en œuvre a notamment pour objet de vérifier la qualité et l'exhaustivité du système de contrôle interne. Le Groupe veille, pour lui-même et pour les entreprises qu'il contrôle, à ce que le dispositif en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes qui ont été arrêtées. Il s'appuie dans ses travaux sur les méthodes et outils définis au niveau du Groupe ainsi que sur les règles habituellement pratiquées en matière d'inspection et de contrôle.

L'identification des principaux risques à travers des référentiels ou des cartographies ainsi que leur suivi avec des limites adaptées, des procédures formalisées et des outils dédiés constituent un objectif constant à la réalisation duquel les services de contrôle de l'ensemble du Groupe contribuent. Outre leurs actions en vue de la détection et de la réduction des risques, ils sont associés aux travaux qui visent à en accroître la maîtrise. Parallèlement, les outils d'analyse et les états de suivi permettent d'effectuer un examen régulier des différents risques auxquels le Groupe est exposé au titre de ses activités, qu'il s'agisse des risques de contrepartie, de marché, de gestion de bilan, des risques opérationnels. Conformément aux dispositions réglementaires, il est établi en outre chaque année, en complément du rapport de contrôle interne, un rapport sur la mesure et la surveillance des risques pour lequel il est procédé à une revue détaillée du dispositif de contrôle des risques.

La bonne adéquation entre les objectifs qui sont assignés au contrôle interne et les moyens qui lui sont attribués est constamment recherchée.

L'indépendance nécessaire des contrôles est assurée par l'absence chez ceux qui les exercent dans le cadre des structures dédiées au contrôle, de toute responsabilité opérationnelle et par un rattachement hiérarchique qui préserve leur liberté de jugement et d'appréciation.

2.1.2. L'organisation des contrôles

Le dispositif de contrôle du Groupe CM4-CIC a été réorganisé en 2006 avec un double objectif :

- séparer les différents types de contrôle existants au sein de filières distinctes (périodique, permanent et conformité) conformément aux évolutions réglementaires ;
- harmoniser les travaux réalisés au sein du Groupe en matière de contrôle avec la mise en place d'une organisation commune fondée notamment sur des méthodes et outils homogènes.

Une répartition par types de contrôle

Indépendamment des contrôles exercés par les hiérarchies dans le cadre de leurs activités quotidiennes, l'exercice des contrôles est du ressort :

- du contrôle périodique pour les missions approfondies, à caractère d'inspection, réalisées dans le cadre d'un cycle de contrôle s'étendant sur plusieurs exercices ;
- des contrôles permanents pour tous les travaux de nature récurrente exercés notamment avec des outils de contrôle à distance ;

- du contrôle de conformité pour notamment tout ce qui se rapporte à l'application des dispositions réglementaires et des normes internes.

Le contrôle périodique est chargé de veiller à la qualité globale du dispositif de contrôle interne dans son ensemble, à l'efficacité de la gestion et de la surveillance des risques ainsi qu'au bon fonctionnement des contrôles permanents et de conformité.

Une répartition réseau / métiers

Dans le cadre des filières de contrôle, les travaux sont répartis entre une branche réseau correspondant à la banque de détail et une branche métiers (banque commerciale, activités de marché, gestion d'actifs, services financiers et flux...) avec la nomination pour chacune d'entre elles de responsables exerçant leur fonction au niveau du Groupe CM4-CIC.

Un pôle de support commun aux différents types de contrôle

Ce pôle dédié aux fonctions de contrôle a pour vocation de :

- développer et maintenir à niveau les outils nécessaires à un contrôle efficace ;
- contribuer à l'application de méthodes homogènes dans les différentes équipes ;
- assurer l'élaboration des outils de reporting requis pour le suivi des opérations et missions de contrôle, ainsi que pour l'information des organes dirigeants.

2.1.3. Le pilotage du dispositif : le Comité de Contrôle et de Conformité du Groupe

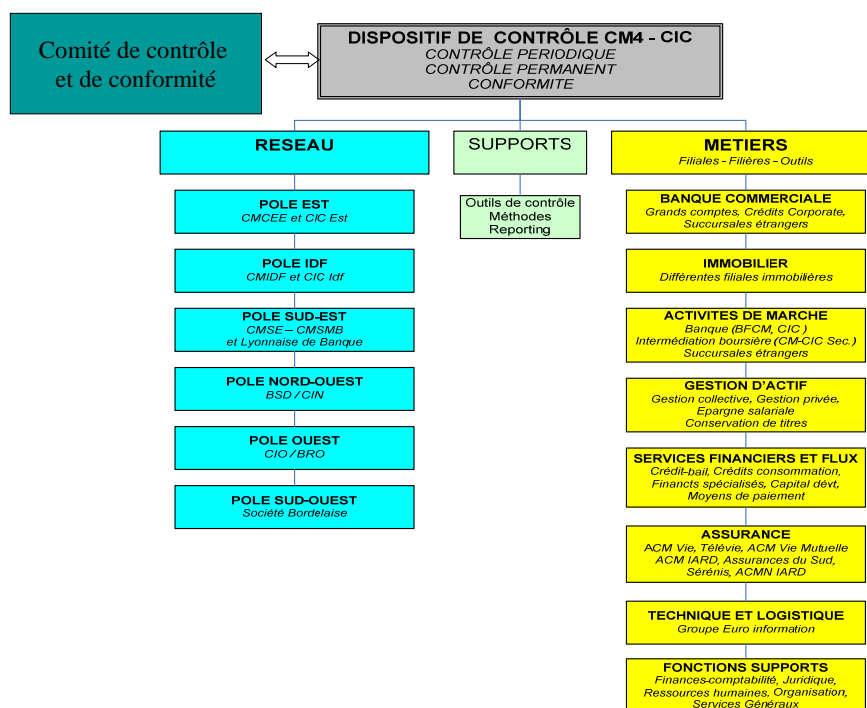
Sous l'autorité d'un membre de l'organe exécutif, le Comité de Contrôle et de Conformité réunit régulièrement les responsables du Groupe en matière de contrôle (périodique, permanent, conformité) et de risques avec les objectifs suivants :

- coordonner l'ensemble du dispositif de contrôle ;
- veiller à la complémentarité des travaux et des missions des différents acteurs ;
- examiner les résultats des missions de contrôles internes et externes ;
- suivre la mise en œuvre des recommandations faites aux différentes entités du Groupe dans le cadre de ces contrôles.

Le Comité de Contrôle et de Conformité est amené également à examiner un certain nombre de travaux ou documents ayant valeur de référence pour le Groupe. Il a été conduit ainsi à se prononcer en 2007 sur le nouveau recueil de déontologie du Groupe CM4-CIC.

Il s'est réuni cinq fois en 2007 (pm : 13 février, 21 mai, 10 septembre, 29 octobre et 17 décembre).

Schéma général de l'organisation mise en place



2.1.4. Les évolutions en cours

Fin 2007, un certain nombre de mesures ont été prises afin de renforcer encore le suivi des contrôles et des risques au niveau du Groupe.

Le Comité d'Audit Groupe

La création d'un Comité d'Audit Groupe a été décidée ; sa mise en place interviendra au 1^o semestre 2008. Composé de membres des organes délibérants de la BFCM et du CIC, il se réunira au moins deux fois par an. Il recevra communication :

- des conclusions des missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanents et de conformité ;
- des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les autorités de tutelle ;
- des actions mises en œuvre pour appliquer les principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externe.

Il est prévu que le Comité examine également les projets de présentation des comptes annuels et semestriels en vue d'apprécier les conditions de leur établissement et de s'assurer tant de la pertinence que de la permanence des principes et méthodes comptables appliqués.

La Direction des Risques Groupe

Ayant vocation à procéder à une analyse et à une revue régulière des risques de toute nature au regard de la rentabilité des fonds propres réglementaires alloués, la Direction des Risques Groupe a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe tout en veillant à la qualité des dispositifs de maîtrise des risques.

Les nouveaux Comités en matière de risques

Deux nouveaux Comités sont mis en place : un comité des risques Groupe réunissant mensuellement les responsables opérationnels et un comité de suivi des risques Groupe composé de membres des organes délibérants dont les réunions se tiendront quatre fois par an avec l'objectif d'examiner les enjeux stratégiques du Groupe en termes de risques. Le responsable de la Direction des Risques Groupe participera à ces deux comités.

2.2. Les procédures de contrôle interne spécifique à la BFCM

Société holding du Groupe, propriété de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe et des Caisses de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France et Savoie-Mont Blanc, la BFCM gère les participations détenues dans les filiales spécialisées du Groupe, toutes soumises au dispositif général de contrôle interne du Groupe.

Partie intégrante du Groupe CM4-CIC, la BFCM a également déployé pour les activités qu'elle gère à son niveau, un dispositif de contrôle interne répondant aux mêmes objectifs de prévention et de maîtrise des risques.

La BFCM est l'outil financier du Groupe. Elle en gère la trésorerie et intervient sur les marchés financiers. Elle participe au financement de grands projets et développe une activité d'ingénierie financière. La BFCM est aussi le correspondant des partenaires internationaux du Groupe.

Le processus de regroupement des activités de marché de la BFCM, du CIAL et du CIC au sein d'une salle des marchés unique au Groupe CM4-CIC, achevé au cours de l'exercice 2006, a pour triple objectif de :

- refinancer l'ensemble du Groupe CM4 – CIC, via une équipe unique de gestion de la trésorerie,
- renforcer la capacité à vendre des produits de marchés à la clientèle,
- améliorer la rentabilité sur la base d'un métier de compte propre performant et sécurisé.

Cette mutation s'est accompagnée d'une adaptation de la filière de contrôle spécifique : les méthodologies de suivi ont été réexaminées, les procédures réécrites et le système de limites unifié. L'ensemble est référencé dans un Corps de Règles, dont la mise en œuvre opérationnelle a été achevée en 2007.

Les activités de marché sont rattachées à un membre du directoire du CIC. Le Conseil de Surveillance du CIC et le Conseil d'Administration de la BFCM approuvent la stratégie de chaque métier (refinancement, commercial, compte propre), l'allocation de fonds propres, le suivi des limites et les budgets.

Dans ce dispositif, les activités de marché sont pilotées par plusieurs Comités :

- le Comité de Direction CM-CIC Marchés (hebdomadaire) définit la stratégie, analyse l'activité, les résultats, les risques et le respect des limites et coordonne les aspects opérationnels (système d'information, budget, ressources humaines, procédures),
- le Comité des Risques de Marché (mensuel) assure le suivi du respect du Corps de Règles et des décisions du Comité de direction, valide les limites opérationnelles à l'intérieur des limites générales fixées par le directoire du CIC et le Conseil d'administration de la BFCM et supervise en termes de risques les activités de marché des succursales étrangères,
- le Comité de Crédit CM-CIC Marchés (hebdomadaire) statue sur les demandes de lignes de crédit dans le cadre des délégations attribuées par le Comité des engagements CM4-CIC.

Depuis 2006, les limites ne sont plus allouées distinctement par entité, mais globalement pour CM-CIC Marchés, avec des limites internes propres au Refinancement, au Commercial et au Compte propre. Le montant total de limites (environ 5% des fonds propres CM4-CIC) couvre les risques de marché (CAD – CRBF 95-02 modifié) et de crédit (CRBF 91-05 modifié). Les limites de risque de contrepartie sont allouées à CM-CIC Marchés par le Comité des engagements CM4-CIC selon les normes du Groupe.

Le système de contrôle interne s'appuie d'une part sur les missions des services post-marché, en charge du contrôle des risques, des résultats, du contrôle comptable et réglementaire, et d'autre part sur le service de contrôle des activités de marché, rattaché au responsable du contrôle permanent métier, et la fonction conformité.

A l'instar du regroupement des interventions sur les marchés dans une structure unique, les Grands comptes BFCM et Grands comptes CIC ont entamé un processus de regroupement de leurs activités dès 2006. L'harmonisation des outils et des procédures a été mise en œuvre en 2007 au sein de CM-CIC Grands Comptes. La coordination des tâches de contrôle via un portail unique est assurée par le responsable du contrôle permanent métier ; les résultats des contrôles réalisés durant l'année ont été intégrés dans le même portail.

L'activité dépositaire Groupe est dévolue depuis fin 2006 à la BFCM, le Conseil d'administration de la BFCM du 15 décembre 2006 ayant donné son accord pour que la BFCM se porte garante pour les OPCVM émis par CM-CICAM et autorisé la mise en place de conventions avec la Caisse Fédérale, la Caisse Centrale du Crédit Mutuel et le CIC. Cette restructuration a permis d'améliorer l'efficacité des moyens à disposition et d'optimiser la gestion du plan de contrôle dépositaire, basé sur la définition d'un ensemble de tâches de contrôle et établi en concertation avec le contrôle permanent métiers et la conformité BFCM. Ce plan renforce l'approche du risque client et du risque produit, en mettant en œuvre respectivement un processus contrôlé d'entrées en relations et un

processus contrôlé d'analyse à la création d'OPC. Il permet d'exercer un contrôle a posteriori complet et de cerner l'ensemble des risques liés à la gestion collective. A l'issue des contrôles de 2007, le niveau des risques est qualifié de faible.

Les dispositions déontologiques sont intégrées dans un recueil de déontologie reprenant tant les principes généraux que les dispositions spécifiques mises en place dans le cadre des activités de la BFCM. Les principes fondamentaux du respect de la primauté des intérêts du client et de l'intégrité du marché y sont notamment rappelés.

Dans le cadre de la gestion des risques opérationnels, l'évaluation des risques opérationnels découlant des activités de marché a été réalisée et a permis de renforcer les mesures de protection en cas de sinistre majeur impactant ces activités. La BFCM participe à l'actualisation de la cartographie de ses risques spécifiques et des modèles de valorisation s'y référant.

S'agissant des mesures de protection, un plan de secours des activités de marché a été défini dans l'objectif d'assurer le maintien des activités les plus critiques après un sinistre grave ou une impossibilité d'accès aux locaux. Le nouveau système d'information dédié à la salle des marchés a été complété par un site de secours géographiquement distinct.

Le contrôle périodique est exercé par l'Audit Groupe selon un rythme pluriannuel. Les conclusions de ces missions sont présentées au Comité de Contrôle et de Conformité et figurent dans le rapport annuel transmis à la Commission Bancaire. Les missions peuvent être de portée générale ou à caractère ponctuel.

2.3. Le contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable financière

2.3.1. Le rôle des organes de gouvernance

Lors de chaque arrêté correspondant à des comptes ou des éléments d'information financière qui sont publiés, ces derniers sont présentés par la Direction financière au Conseil d'administration. La formation du résultat, la présentation de la situation financière et de l'activité font l'objet d'un exposé intégrant des rapprochements avec des données de gestion non comptables (taux, capitaux moyens, etc.).

Les comptes annuels sont également présentés à un Comité des comptes.

Les principes comptables retenus qui ont un impact significatif ont préalablement été revus et validés par les commissaires aux comptes. Ces derniers sont régulièrement convoqués au Conseil d'administration arrêtant les comptes ainsi qu'au Comité des comptes. Ils sont invités à faire part de leur mission et à communiquer les résultats de leurs travaux à l'organe délibérant.

Les principes comptables du Groupe utilisés en consolidation des comptes sont conformes aux principes comptables Groupe de l'organe central du Crédit Mutuel, la Confédération nationale du Crédit Mutuel, et sont exposés en détail dans les annexes aux comptes.

2.3.2. Les spécificités propres à l'activité bancaire

Le pilotage de l'organisation comptable et financière est organisé pour répondre aux spécificités propres à l'activité d'un établissement de crédit :

- la quasi-totalité des opérations économiques réalisées par une banque se traduit par un flux financier ou un engagement qu'il convient de comptabiliser ;
- une volumétrie d'écritures comptables considérables s'appuyant sur des processus d'enregistrement entièrement automatisés des opérations réalisées ;
- contrairement aux entreprises industrielles et commerciales, une décentralisation des enregistrements comptables au sein de l'ensemble de l'organisation et non d'une seule Direction comptable.

Ainsi, l'immense majorité des enregistrements comptables est réalisée par le système informatique selon des schémas préétablis. Ces circuits automatisés ont pour objectif d'assurer :

- l'exhaustivité, la réalité, la mesure et la classification correcte de la traduction comptable des opérations économiques réalisées ;
- la prévention du risque de fraude en prédefinisant de manière centralisée les opérations réalisables ou non par chaque acteur ;
- une centralisation comptable rapide et régulière, les enregistrements étant réalisés en temps réel ou au plus tard lors de traitements « batch » chaque jour ouvré ;
- une homogénéisation de facto des données comptables entre toutes les sociétés du Groupe.

2.3.3. Le système comptable

L'architecture comptable

La société partage une plate-forme informatique commune à 14 Fédérations de Crédit Mutuel et aux banques du CIC, qui comprend des fonctionnalités comptables et réglementaires communes concernant notamment :

- le plan de compte, dont la structure est commune à tous les établissements gérés sur cette plate-forme ;
- la définition des schémas et procédures automatisés communs à l'ensemble des banques (moyens de paiement, dépôts et crédits, opérations courantes, etc.) ;
- les outils de restitution (BAFI, alimentation des logiciels de consolidation...) et de pilotage (contrôle de gestion).

Dans ce cadre, l'administration du système d'information comptable commun est confiée à des divisions dédiées, les divisions « Procédures et schémas comptables » qui constituent des cellules autonomes selon le cas au sein de la Direction Financière CM4-CIC « banques de détail / réseaux » ou de la Direction Financière CM4-CIC « Filières-métiers spécialisés ».

Ces dernières sont plus particulièrement chargées :

- de la gestion du plan de comptes commun (création des comptes, définition des caractéristiques des comptes, etc.) ;
- de la définition des procédures et schémas comptables communs, dans le respect des prescriptions fiscales et réglementaires. Pour ce, lorsque nécessaire, le service fiscal est consulté et la mise en place des schémas fait l'objet d'une procédure de validation impliquant différents responsables opérationnels.

Les Divisions « Procédures et schémas comptables » sont indépendantes tant hiérarchiquement qu'opérationnellement des services de production comptable proprement dits, permettant ainsi une séparation entre les fonctions de conception et d'administration de l'architecture comptable et les autres services opérationnels.

Au sein de la société, tous les comptes sont obligatoirement dédiés à un service opérationnel qui sera en charge de son fonctionnement et de son contrôle ; aucun compte ne peut être ainsi en déshérence et sans qu'une responsabilité de suivi ne soit clairement désignée.

L'organisation et les procédures en place permettent d'être en conformité avec l'article 12 du règlement CRBF 97-02 et de garantir l'existence de la piste d'audit.

Le plan de comptes

Le plan de comptes est articulé autour de deux grands types de comptes : les comptes de tiers, qui retracent des avoirs et créances sur des tiers individualisés, et les comptes de comptabilité générale.

La nomenclature du plan de comptes de tous les établissements de crédit gérés sur la plate-forme informatique commune est unique (plan NPCI – « Nouveau Plan de Comptes Interne ») et est gérée par les Divisions « Procédures et schémas comptables ».

Ce plan de comptes définit les propriétés des comptes portant notamment sur :

- les attributs réglementaires (correspondance avec le plan de comptes des établissements de crédit officiel – PCEC, raccordement au poste des états financiers publiables etc.),
- certaines caractéristiques fiscales (position TVA, etc.),
- les caractéristiques de gestion (présence obligatoire ou non, lien avec le plan de compte de consolidation, durée de conservation des mouvements en ligne, présence en siège/guichet, etc.).

Les outils de traitement

Les outils de traitement de l'information comptable reposent essentiellement sur les applicatifs internes élaborés par les services informatiques du Groupe.

S'y ajoute un certain nombre d'applicatifs spécialisés, externes ou internes, en particulier un logiciel de production du reporting de gestion, un logiciel de production des balances ou états comptables, un utilitaire de traitement de requêtes sur fichiers, un logiciel de consolidation, un logiciel de traitement des états réglementaires, un logiciel de gestion des immobilisations et des logiciels de déclarations fiscales.

Les contrôles automatisés

Le traitement des fichiers comptables fait l'objet d'une série de contrôles automatisés avant imputation : équilibre des fichiers, validité des fichiers, mise à jour de la piste d'audit des comptes concernés par le mouvement comptable.

Des outils internes permettent de contrôler les mouvements de la journée comptable et de détecter les anomalies éventuelles.

2.3.4. Le contrôle interne dans l'élaboration des comptes sociaux et dans le processus de consolidation

Les contrôles des arrêtés des comptes sociaux :

Lors de chaque arrêté, les résultats comptables font l'objet d'une comparaison avec les données de gestion prévisionnelles, pour validation. Les données de gestion prévisionnelles sont élaborées par des pôles indépendants des services de production comptable (contrôle de gestion et contrôle budgétaire).

Cet examen analytique porte en particulier :

- sur la marge d'intérêt ; pour les instruments de taux (dépôts, crédits, et hors bilan), le contrôle de gestion calcule les rendements et les coûts attendus à partir de capitaux moyens observés ; ces derniers sont ensuite comparés aux intérêts effectivement comptabilisés, pour une validation secteur d'activité par secteur d'activité ;
- sur le niveau des commissions ; à partir d'indicateurs d'activités, le contrôle de gestion estime le volume des commissions reçues et à verser, comparé aux données comptabilisées ;
- sur les frais généraux (frais de personnel et autres charges générales d'exploitation) ;
- sur la charge du risque (niveau de provisionnement et pertes constatées).

Les procédures comptables ainsi que les schémas comptables sont formalisés. Pour le réseau, les procédures figurent sur l'Intranet de la banque.

Les contrôles comptables quotidiens sont exercés par les collaborateurs concernés au niveau de chaque guichet. Les services de contrôle comptable assurent en outre une mission générale de contrôle portant notamment sur les contrôles réglementaires, le suivi des justifications des comptes internes, le suivi des guichets, le contrôle de la position de change, le contrôle du PNB par activité, les procédures et les schémas comptables, l'interface entre les back-offices et les Commissaires aux comptes.

Par ailleurs, les services de contrôle (périodique, permanent, conformité) sont appelés à réaliser des travaux dans le domaine comptable. Un portail de contrôle dédié à la fonction comptable est en préparation.

Les contrôles sur les comptes consolidés :

Le système est périodiquement adapté pour répondre aux évolutions réglementaires (IFRS) ou pour améliorer la fiabilité de la production des comptes (en 2006, automatisation des calculs d'impôts différés à partir des données issues des liasses et de l'élaboration du tableau des flux de trésorerie IFRS).

Les principes comptables fixés par les normes IFRS sont appliqués depuis le 1er janvier 2005 dans les entités du Groupe. Un résumé des principes comptables IFRS est communiqué dans les états financiers consolidés.

Le Groupe CM4-CIC définit les principes et méthodes comptables français (CNC) et internationaux (IFRS) à appliquer par toutes les entités du Groupe dans leurs comptes individuels. Les filiales étrangères en prennent connaissance pour procéder au passage de leurs normes locales aux normes françaises et internationales dans les liasses de consolidation et les reporting financiers. Les principes comptables utilisés en consolidation des comptes sont conformes aux principes comptables de l'organe central du Crédit Mutuel, la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Les responsables comptables des entités du Groupe CM4-CIC sont réunis deux fois par an pour préparer les arrêtés des comptes.

Les comptes individuels selon les principes comptables internationaux (IFRS) sont établis dans le système d'information central pour les entités utilisant le système d'information commun. Les comptes individuels IFRS sont arrêtés avec la même organisation et la même équipe que les comptes individuels établis selon les principes comptables français (CNC).

Le Groupe dispose d'un plan de comptes de consolidation. Au sein du système informatique commun, chaque compte du plan de comptes commun comporte une correspondance avec le plan de comptes de consolidation. Cette correspondance est donc unique pour un même compte pour toutes les sociétés gérées sous ce plan.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée selon un calendrier diffusé à toutes les filiales et aux commissaires aux comptes et comprenant le cas échéant les changements de procédure ou de norme à intégrer. Au sein de chaque filiale consolidée sont désignés le responsable comptable de l'arrêté des comptes de la filiale et le responsable du recensement des comptes réciproques entre sociétés intégrées globalement.

Les commissaires aux comptes de la consolidation adressent parallèlement aux auditeurs légaux des sociétés intégrées des instructions d'audit visant à s'assurer du respect des différentes normes par la filiale, conformément à leurs normes professionnelles.

La consolidation des comptes est effectuée sur un logiciel dédié, qui est l'un des principaux standards du marché. L'alimentation du logiciel de consolidation (liasses de consolidation) est partiellement automatisée à partir d'une interface développée sur le système d'information comptable, permettant une récupération automatique des balances et d'assurer ainsi l'homogénéité entre données sociales et données consolidées.

D'autre part, la liasse de consolidation ne peut être transmise par les sociétés que sous la condition d'un certain nombre de vérifications de cohérence directement programmées dans la liasse. Ces règles de contrôle (plus de 600 actuellement) sont élaborées par les services de consolidation et portent sur un nombre varié d'éléments (variation des capitaux propres, des provisions, des actifs immobilisés, des flux, etc.). Les contrôles qualifiés de « bloquants » empêchent la transmission de la liasse par la filiale, sauf dérogation accordée par les services de consolidation.

Des contrôles de cohérence avec les données sociales sont également effectués par le service de consolidation à réception des liasses (niveau de résultat, soldes intermédiaires de gestion, etc.).

Enfin, des états de rapprochements systématiques entre données sociales et données consolidées sont élaborés concernant les capitaux propres et le résultat. Ce processus, permettant de s'assurer de la cohérence du passage entre ces deux séries sociales et consolidées, est effectué hors logiciel de consolidation, permettant ainsi la validation de ces éléments consolidés.

En conclusion, le dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques de la BFCM, fondé sur des méthodes et des outils communs, s'inscrit dans le cadre de la nouvelle organisation des contrôles du Groupe CM4-CIC. En poursuivre le renforcement et en améliorer encore l'efficacité constituent un objectif permanent. Les actions qui seront conduites en 2008 auront pour but d'y concourir.

3. LIMITATION DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil n'a pas apporté de limitations aux pouvoirs du Directeur Général tels qu'ils sont définis par la loi et par nos statuts et règlements internes.

Le Président du Conseil d'Administration

Chapitre IV RAPPORT SUR LES RISQUES

Ce chapitre comprend notamment les informations requises par IFRS 7 sur les risques relatifs aux instruments financiers.

Les chiffres qui figurent dans ce chapitre sont audités, sauf expressément indiqué par un *.

Sommaire

Les risques de crédit

Les risques de gestion du bilan

Les risques des activités de marché

Le ratio de solvabilité

Les risques opérationnels

Le dispositif Bâle 2 – Risques de crédit du Groupe CM-CIC

Les autres risques

GESTION DES RISQUES

Ce chapitre comprend notamment les informations requises par IFRS 7 sur les risques relatifs aux instruments financiers.

Les évolutions d'organisation apportées en 2006 dans le cadre réglementaire aux structures de contrôles périodiques, permanents et de conformité ont été pleinement opérationnelles en 2007. Elles ont conduit à une sécurisation renforcée des process sur l'ensemble des activités.

La création au dernier trimestre 2007 d'une Direction des Risques permettra en outre de consolider encore la maîtrise globale des risques et d'optimiser leur gestion au regard des fonds propres réglementaires alloués à chaque activité et de la rentabilité dégagée.

RISQUES DE CREDIT

a – L'organisation de la filière engagement

L'organisation de la gestion des engagements distingue, conformément à la réglementation en vigueur, d'une part le dispositif d'octroi des crédits et d'autre part le dispositif de mesure des risques et de surveillance des engagements. La gestion des engagements s'appuie sur un référentiel commun, le Référentiel des Risques Groupe, qui fixe les règles et procédures en usage dans le groupe.

Le dispositif d'octroi des crédits

Le dispositif d'octroi des crédits s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

La connaissance du client

La connaissance du client et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés par les structures régionales du Groupe avec leur environnement économique régional. La segmentation de la clientèle et une répartition de celle-ci en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale vers les clients ciblés. Les éléments de connaissance des emprunteurs et les analyses risque sont réunis dans le dossier de crédit. La détention des documents comptables les plus récents est suivie informatiquement par l'applicatif Collecte de bilans.

L'évaluation du risque

L'évaluation du risque repose sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés. Elle se fonde sur :

- la cotation clientèle,
- les groupes risques,
- la pondération des produits liée à la nature du risque et à la garantie.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques régulièrement renouvelée.

La cotation clientèle

Le système de cotation interne des clients, commun à l'ensemble des entités du groupe, est défini et mis en place. Les cotations sont déterminées à partir soit d'algorithmes automatiques (réseau), soit de grilles de cotation manuelles (banque de financement et d'investissement). Elles sont adaptées à chaque marché de clientèle.

La cotation clientèle répond aux principes généraux suivants :

- *Unicité : le mode de détermination de la cotation est unique pour l'ensemble du groupe au niveau national.*
- *Exhaustivité : la cotation est calculée pour chacun des tiers identifiés dans le système d'information.*
- *Automaticité : pour le retail, la cotation est déterminée automatiquement par le système d'information.*
- *Cotation par marché : les tiers clients sont cotés via un algorithme propre à leur marché de rattachement (particuliers, professionnels, entreprises, etc. ...) selon la typologie de marchés définie au sein du système d'information.*
- *Calcul d'une cotation pour les groupes de tiers : le calcul d'une cotation « groupe » permet de pondérer la cotation individuelle de chacun des composants du groupe par le risque global porté par le groupe.*
- *Uniformité de la restitution : 12 cotations communes à tous les marchés ont été définies : 9 classes de clients sains et 3 classes de clients en défaut.*
- *Déclassement : la cotation est recalculée tous les mois (cotation primaire) et corrigée au jour le jour par les événements risques graves survenus (cotation finale).*

Les groupes risques

La constitution et la mise à jour des groupes risques sont suivies au fil de l'eau par les gestionnaires en charge de la relation commerciale et, de façon périodique, par deux administrateurs au niveau groupe. Les règles de constitution des groupes risques définies dans une procédure, intègrent notamment les dispositions de l'article 1er du CRB 93-05.

La pondération des produits

Le calcul du montant des engagements prend en compte :

- les risques inhérents au type de crédit : certains crédits sont pondérés : escompte, certains engagements par signature,
- les garanties prises : un taux de pondération est appliqué à tout ou partie de l'engagement couvert par des garanties éligibles à ces pondérations.

La prise de décision d'engagement

La prise de décision d'engagement est différenciée suivant les marchés et les cotations afin d'être en adéquation avec les besoins de la clientèle tout en minimisant la prise de risque. Elle se fonde sur :

- les niveaux de délégations clairement identifiés,
- le principe du double regard,
- les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres,
- la rémunération adaptée au profil de risque et à la consommation de fonds propres

Les niveaux de délégations

Dans le réseau, les règles de délégation octroi de crédit et débiteurs, définies dans une procédure, s'exercent dans le cadre des directives Bâle II et des fondamentaux définis pour l'ensemble des banques. Chaque

intervenant dispose d'une délégation intuitu personae. La détermination du niveau de délégation s'effectue en fonction :

- du montant total des engagements, d'un Groupe Risques : Famille, SIREN, CRD,
- de la cotation client ou Groupe clients,
- des exclusions de délégation.

La gestion des délégations est automatisée.

Pour le métier banque de financement et d'investissement et les dossiers du réseau dont le montant excède les délégations accordées dans le cadre ci-dessus, la décision relève d'instances de décision centralisées qui assurent la mission d'octroi des crédits dans le cadre de délégations clairement définies. La Commission de Décision Engagements CM4³-CIC est la tête du dispositif. La CDE CM4-CIC est habilitée à prendre toutes les décisions d'octroi de crédits dans le respect des dispositions réglementaires.

Le rôle des directions des engagements

Chaque pôle régional dispose d'une direction des engagements, rattachée à la Direction Générale et indépendante des directions opérationnelles. Les missions de ces directions des engagements sont principalement de deux natures et de ce fait réparties entre deux équipes indépendantes : d'une part, une équipe chargée d'assurer la qualité des décisions d'octroi au travers de l'analyse de second regard des dossiers de crédits en veillant à ce que la rémunération des crédits soit en rapport avec le risque pris, et d'autre part, une équipe en charge de la mise en œuvre le processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques de crédit en complémentarité des actions du contrôle permanent.

Le dispositif de mesure des risques et de surveillance des engagements

Le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales au moyen d'outils répondant aux dispositions réglementaires Bâle II.

Les outils de mesure des risques consolidés

La synthèse risques consolidés permet de connaître en temps réel et avec une fiabilité comptable, les autorisations / utilisations (nominales et pondérées), les avoirs, d'un tiers ou d'un groupe de tiers sous les axes produits, entités, et tiers (pour les groupes). Les tableaux de restitution générés mensuellement à partir de la synthèse risques consolidés permettent de connaître les engagements :

- par groupes de tiers
- par filières Métiers (réseau, grandes entreprises, financements spécialisés, professionnels de l'immobilier, international)
- par groupes de tiers sous surveillance
- par secteurs d'activité.

La centralisation mensuelle des encours déclarés au service central des risques de la Banque de France permet de connaître les encours déclarés par tiers ou groupe de tiers.

Le module risque de crédit de l'outil suivi des risques donne une vision des engagements au niveau global, réseau, filiales, filières métiers. Ce module donne également une vision du risque de concentration, des risques interbancaires et du risque pays.

La surveillance des engagements et la détection des risques sensibles

Le suivi des engagements

Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte, est assuré par les banques à travers des outils de détection avancée du risque (gestion des débiteurs/risques sensibles/remontées automatiques en recouvrement), basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers à risque potentiel de manière automatisée, systématique et exhaustive, en amont de l'apparition d'impayés.

Le suivi des limites réglementaires et internes corporate est assuré de manière indépendante de l'octroi. Les limites sont déterminées semestriellement en fonction des Fonds Propres dans le cadre du Règlement CRB 93-

³ CM4 est composé des fédérations : Crédit Mutuel Centre Est Europe (Strasbourg), Crédit Mutuel du Sud-Est (Lyon), Crédit Mutuel Ile-de-France (Paris) et Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (Annecy)

05 pour les limites réglementaires et en fonction des fonds propres et de la cotation interne des contreparties pour les limites internes.

Le suivi des grands risques corporate permet de suivre trimestriellement, de manière indépendante de l'octroi, l'évolution des principaux risques de contreparties corporate. Le suivi consiste notamment à identifier les engagements qui répondent à certaines alertes (évolution de montants, part dans les engagements de place, évolution de la cotation).

Le suivi des limites de contreparties marchés détecte d'une part les dépassements de limites autorisées et d'autre part la dégradation du profil de risque des contreparties.

Le suivi des portefeuilles et des risques fait l'objet pour la banque de financement et d'investissement, d'une analyse trimestrielle des engagements sur la base des outils de pilotage qui donne lieu aux décisions de classification en « sensible », de déclassement/reclassement et de provisionnement. Pour le réseau, la surveillance des engagements est organisée dans le cadre du *reporting* trimestriel des Dossiers sous surveillance. Le suivi trimestriel des portefeuilles donne lieu à une revue exhaustive des cotations internes des tiers ou groupes de tiers de chaque portefeuille.

La détection des risques sensibles, le passage en défaut, le provisionnement

L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques, à partir de critères définis par segments de clientèle, de manière informatique ou par l'intermédiaire des Responsables opérationnels et engagements compétents. Les contreparties détectées sont affectées d'un indice permettant de connaître leur qualification de « sensible. »

La détection, le déclassement et le provisionnement sont informatisés. Pour le réseau, le montant de la provision est déterminé par les gestionnaires habilités sur proposition de l'applicatif. Pour la banque de financement et d'investissement, le déclassement et le provisionnement font l'objet d'une proposition et d'une validation.

Le recouvrement

Le recouvrement des créances s'appuie sur des unités spécialisées. Les procédures de recouvrement sont clairement articulées selon trois phases : régularisation commerciale, recouvrement amiable par les unités spécialisées et, le cas échéant, recouvrement contentieux.

Le contrôle permanent des engagements

Un contrôle de deuxième niveau assuré par des compétences dédiées et indépendantes de la fonction « engagements » recense mensuellement selon des critères spécifiques et analyse les engagements jugés risqués ; les mesures correctrices appropriées sont arrêtées en conséquence.

Une analyse automatique d'une vingtaine de ratios permet en outre d'identifier chaque mois les agences connaissant des difficultés dans la gestion de leurs engagements et d'arrêter rapidement les actions de régularisation nécessaires.

Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion des risques de crédit.

Le Reporting

Le comité trimestriel de suivi des risques

Sont présentés au comité des risques trimestriels les quatre risques réglementaires : risques de crédits, risques de marchés, risques liés à la gestion de bilans et risques opérationnels.

Pour ce qui concerne les risques de crédit, cette présentation porte sur les points suivants :

- chiffres clés,
- rapport de synthèse sur le risque de crédit du trimestre : évolution quantitative et qualitative des encours et de la production, division des risques, masse risquée, coût du risque, principales préoccupations sur le plan du risque,
- données chiffrées extraites du suivi des risques,
- masse risquée : détail coût du risque, dossiers sous surveillance, principales dotations/reprises,
- rapports de suivi des grands risques *corporate*,
- rapport de suivi des dossiers hors limites internes ou réglementaires,
- rapport du comité des risques *CMCIC Marchés*.

b – Les données chiffrées

Crédits à la clientèle

Dans un environnement économique globalement favorable, l'année 2007 se caractérise par une croissance importante des encours, la confirmation de la qualité du portefeuille et la poursuite de la bonne maîtrise du coût du risque.

Une croissance importante des encours

Le portefeuille d'engagements à la clientèle a atteint 161 milliards d'euros (en capitaux fin de mois de décembre) en croissance de 18%. Sur la clientèle, ces engagements se répartissent entre 119 milliards d'euros de prêts et créances au bilan (+ 21 %), 12 milliards d'euros de hors bilan de garantie (+ 13%) et 30 milliards d'euros de hors bilan de financement (+ 8%).

Les crédits à la clientèle se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2007	31/12/2006	variation 2007/2006	Poids relatif
Crédits court terme	40 543	32 065	26,4%	34%
Comptes ordinaires débiteurs	6 016	5 157	16,7%	5%
Créances commerciales	3 135	3 446	-9,0%	3%
Crédits de trésorerie	31 157	23 162	34,5%	26%
Créances export	235	300	-21,7%	0%
Crédits moyen et long terme	78 074	65 667	18,9%	66%
Crédits d'équipement	16 697	14 850	12,4%	14%
Crédit habitat	49 682	39 954	24,3%	42%
Crédit-bail	6 238	5 722	9,0%	5%
Autres crédits	5 457	5 141	6,1%	5%
Total brut des créances clientèle	118 617	97 732	21,4%	100%

Source comptabilité - Hors créances douteuses, créances rattachées, et pensions

Exposition

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2007	31/12/2006
Prêts et créances		
Etablissements de crédit	96 003	73 627
Clientèle	123 876	102 303
Exposition brute	219 879	175 930
Provisions pour dépréciation		
Etablissements de crédit	-8	-9
Clientèle	-2 194	-2 340
Exposition nette	217 676	173 581

Source comptabilité - Hors pensions

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2007	31/12/2006
Engagements de financement donnés		
Etablissements de crédit	1 498	1 721
Clientèle	30 485	28 258
Engagements de garantie donnés		
Etablissements de crédit	971	830
Clientèle	12 212	10 816
Provision pour risques sur engagements donnés		

Source comptabilité

Un portefeuille de qualité

- une clientèle bien notée : sur l'échelle de cotations internes réparties sur 12 niveaux, les clients cotés sur les 8 meilleures catégories représentent 97% de l'encours bilan pour les particuliers, 92% pour les professionnels/entreprises et 97% pour la banque de financement et d'investissement.
- Une absence de risques pays importants : le portefeuille est exposé, sauf exception marginale, sur la France et les pays de l'OCDE.

Les garanties liées aux prêts habitat se répartissent comme suit :

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2007
Prêts à l'habitat	49 682
Avec garantie Crédit Logement ou Cautionnement Mutuel Habitat	14 802
Avec hypothèque ou garantie similaire de premier rang	23 611
Avec garantie de rang inférieur* et sans garantie	11 269

Source comptabilité, *Autres garanties : hypothèque autres rangs, nantissement, gage...

Un portefeuille bien diversifié

- Une bonne diversification des risques de contrepartie : les encours des 10 premiers groupes clients concentraient moins de 2% des encours bilan plus hors bilan du groupe BFCM au 31 décembre 2007. A cette date, le Groupe respectait le ratio des grands risques.
- Une bonne diversification des engagements sectoriels avec une absence d'engagements significatifs sur un secteur particulier : cette situation favorable est le résultat d'une vigilance particulière sur les secteurs exposés à des cycles (immobilier, aéronautique ...) ou à des aléas sectoriels (secteur avicole, équipementier automobiles, transport ...).

Répartition des crédits par type de clientèle

Répartition des crédits par type de clientèle	31/12/2007 en %	31/12/2006 en %
Grand Public	56	56
Entreprises	30	32
Grandes entreprises	10	9
Financements spécialisés et autres	3	3

Source : suivi des risques

Répartition géographique des risques clientèle

Répartition géographique des risques clientèle	31/12/2007 en %	31/12/2006 en %
France	95	95
Europe hors France	4	3
Autres pays	1	2

Source comptabilité

Concentration des risques clientèle

Concentration des risques clientèle	31/12/2007	31/12/2006
* Engagements dépassant 300 M€		
nombre de groupes de contreparties	34	40
total Engagements en M€	24 951	26 470
dont total bilan en M€	11 305	9 761
dont total hors bilan de garantie et de financement	13 646	16 709
total avoirs (C/C, titres) en M€	5 691	11 718
* Engagements dépassant 100 M€		
nombre de groupes de contreparties	93	103
total Engagements en M€	36 085	37 394
dont total bilan en M€	15 373	13 461
dont total hors bilan de garantie et de financement	20 712	23 933
total avoirs (C/C, titres) en M€	7 868	14 613

Source : tableaux mensuels SRC – Grandes Entreprises périmètre CIC + BFCM + BECM

Il n'y a pas de grand risque qui excède 25% des fonds propres prudentiels.

Répartition sectorielle

Répartition sectorielle des risques	31/12/2007 en %	31/12/2006 en %
SERVICES AUX ENTREPRISES	21,3%	23,2%
ACTIVITES IMMOBILIERES	20,8%	20,4%
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	14,6%	15,2%
ACTIVITES FINANCIERES	12,6%	8,6%
COMMERCE	12,3%	13,3%
CONSTRUCTION	5,8%	6,1%
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	3,4%	3,7%
HOTELS ET RESTAURANTS	2,5%	2,8%
SERVICES COLLECTIFS SOCIAUX ET PERSONNELS	1,2%	1,1%
SANTE ET ACTION SOCIALE	1,1%	1,2%
AGRICULTURE CHASSE SYLVICULTURE	1,1%	1,1%

Source pilotage opérationnel des risques

La répartition sectorielle provient des encours bilan + hors bilan de garantie issus du système d'information et classés par code NAF. Le regroupement des codes NAF est basé sur la segmentation INSEE.

Risques souverains

Risques souverains	2007 Encours	2007 Provisions	2006 Encours	2006 Provisions
Argentine			0,1	
Bosnie Herzégovine	0,1		0,1	
Congo			2,5	2,4
Côte d'Ivoire	0,1	0,1	0,1	0,1
Gabon	4,9	4,5	3,3	2,8
Liban	0,1		0,1	0,1
Niger			0,4	0,2
Somalie			0,3	0,3
Venezuela	1,5	1,0	2,7	1,1
Total	6,7	5,6	9,6	7,0

Source comptabilité

Les provisions concernent uniquement des encours douteux et contentieux accordés à des organismes d'état situés dans des pays à risques.

Répartition par note interne des encours sains à la clientèle

Répartition des encours sains de la clientèle par note interne	31/12/2007 en %	31/12/2006 en %
A+ et A-	23	24
B+ et B-	34	35
C+ et C-	30	27
D+ et D-	11	11
E+	2	3

Source suivi des risques à partir de 2007, hors succursales étrangères et banque privée.

Une bonne maîtrise du coût du risque

Les créances douteuses s'élevaient à 3 312 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 3 494 millions d'euros au 31 décembre 2006, soit une baisse de 5,2%. Elles représentent 2,6% des crédits à la clientèle contre 3,4% au 31 décembre 2006.

Le taux de couverture des créances douteuses par les provisions d'actifs, hors provisions pour risques pays et provisions collectives est de 63,8% au 31 décembre 2007 contre 64,8% au 31 décembre 2006.

Le coût du risque avéré hors provisions collectives est de 124 millions d'euros soit 0,10% des encours bruts de crédit au 31 décembre 2007 (0,08% en 2006).

Qualité des risques clientèle

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	31/12/2007	31/12/2006
Créances dépréciées individuellement	3 312	3 494
Provisions pour dépréciation individuelle	2 115	2 263
Provision collective des créances	80	76
Taux de couverture global	66,2%	67,0%
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	63,8%	64,8%

Source comptabilité

Crédits interbancaire

Répartition géographique des prêts interbancaires

Répartition géographique des prêts interbancaires	31/12/2007 en %	31/12/2006 en %
France	19	19
Europe hors France	54	50
Autres pays	27	31

Source : déclaratifs dans l'applicatif « contreparties »

La répartition des prêts interbancaires est basée sur le pays de la maison mère. Il s'agit essentiellement de banques européennes et américaines.

Structure des encours interbancaires par note interne

Structure des encours interbancaires par note interne	31/12/2007 en %	31/12/2006 en %
A +	5,4	4,9
A -	54,6	54,2
B +	28,3	30,3
B -	9,9	9,0
C et en dessous	1,5	1,2
Non noté	0,3	0,4

Source : déclaratifs Groupe dans l'applicatif « contreparties »

Titres de créance

Les portefeuilles de titres sont très principalement du ressort des activités de marché et marginalement dans le cadre de l'activité de gestion de bilan.

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	31/12/2007 Valeur comptable	31/12/2006 Valeur comptable
Effets publics	23 557	23 302
Obligations	80 624	75 517
Instruments dérivés	9 215	5 141
Pensions & prêts de titres	26 638	22 250
Exposition brute	140 033	126 210
Provisions pour dépréciation des titres	-17	-18
Exposition nette	140 016	126 192

Source comptabilité

RISQUES DE GESTION DE BILAN

Organisation de l'activité

Le Groupe CM4-CIC a engagé une centralisation progressive des fonctions de gestion de bilan, jusqu'alors soumises à une décentralisation encadrée.

La gestion du risque de liquidité et le refinancement sont ainsi assurés pour l'ensemble du Groupe par la BFCM. La gestion du risque de taux sera dans la même démarche confiée en 2008 à une fonction centrale.

Pour chacune des entités du Groupe CM4-CIC, le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont clairement définis :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de la salle des marchés, disposant de moyens propres,
- elle a pour objectif l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant au Groupe CM4-CIC de faire face à ses obligations et le mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle,
- elle n'est pas un centre de profit.

La cellule de gestion de bilan participe à la définition de la politique commerciale en matière de conditions clientèle et de règles de taux de cession interne ; elle assure un lien permanent avec les commerciaux du réseau.

De plus elle procède à une consolidation des données des entités du Groupe CM4-CIC pour assurer le suivi de la situation globale et des ratios réglementaires.

La gestion du risque de taux

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale ; il résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources de clientèle, dans une analyse prospective considérant l'évolution des encours et les options « cachées » (remboursements anticipés de crédit, prorogations, tirages de crédits confirmés...).

Il est couvert globalement par des opérations dites de macro-couverture ; les opérations de clientèle de montant élevé ou de structure particulière peuvent toutefois faire l'objet de couvertures spécifiques.

Les limites d'exposition sont fixées en central et valent pour toutes les entités du Groupe ; elles sont exprimées par rapport au PNB prévisionnel de chaque entité.

Le risque de taux est suivi principalement à travers deux indicateurs : l'impasse à taux fixe et la sensibilité du produit net bancaire. Au 31 décembre 2007, le PNI du Groupe BFCM ainsi que le PNI du Groupe CM4-CIC étaient exposés à la hausse des taux.

Pour ces deux périmètres, les sensibilités brutes du bilan (variation du PNB pour une augmentation de 1 % des taux et de +0,33% de l'inflation) sont très proches :

- Pour le périmètre consolidé du Groupe BFCM (hors activité de refinancement), la sensibilité brute du bilan est de -77,3 millions d'euros en année 1 et -45,6 millions d'euros en année 2 soit respectivement 2,1% et 1,2% du PNB prévisionnel de chaque année.
- Pour le périmètre du Groupe CM4-CIC, la sensibilité brute du bilan est de -126,9 millions d'euros en année 1 et -74,6 millions d'euros en année 2 soit respectivement 2,4% et 1,4% du PNB prévisionnel de chaque année.

La gestion du risque de liquidité

Le Groupe attache une grande importance à la gestion du risque de liquidité. À cet effet, la Gestion de bilan suit les indicateurs suivants :

- l'impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, ce qui permet éventuellement de détecter les décalages de trésorerie sur les échéances futures ;
- des coefficients de couverture sur différentes maturités des emplois par des ressources de même maturité ; cette analyse intègre les éléments de production nouvelle dans une approche prospective.
- le coefficient réglementaire de liquidité qui rapproche les ressources d'une maturité inférieure à un mois des emplois de même maturité.

La gestion de liquidité prudente ainsi développée par le Groupe CM4-CIC lui a permis de conserver un niveau de liquidité confortable durant toute l'année 2007, y compris durant le deuxième semestre 2007 alors que se développaient de vives tensions sur le marché.

Le groupe est régulièrement présent auprès d'organismes structurellement prêteurs tels que la Banque Européenne d'Investissement ou la Caisse de Refinancement de l'Habitat. Le solde des besoins nécessaires à son développement est collecté sur les marchés financiers.

Ventilation du bilan consolidé BFCM* selon la durée résiduelle des flux futurs contractuels de trésorerie (capital et intérêts)

en millions d'euros	2007 -maturités résiduelles contractuelles-						Indéterminée	TOTAL
	< 1 mois	> 1 mois < 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans		
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	1 768	1 297	5 513	3 901	15 848	21 980	4 503	54 812
Actifs fin. désignés à la JV par le cpte de résultat	12 952	11 145	2 389	346	1 354	238	798	29 222
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	1 116	0	324	4	9	105	1 544	3 103
Actifs financiers disponibles à la vente	282	302	2 409	3 209	6 590	5 913	2 304	21 009
Prêts et créances	39 111	12 665	13 090	65 190	27 593	58 638	1 936	218 223
Placements détenus jusqu'à leur échéance	40	6	41	225	228	2	36	578
Autres actifs	484	1	1 365	1	2		6 697	8 550
Passif								
Dépôts de banques centrales	34	25						59
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	1 006	21	1 884	1 018	3 100	6 969	5 000	18 998
Passifs fin. désignés à la JV par cpte de résultat	18 150	18 211	7 721	55	42			44 179
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	1 027	4	216	15	44	64	1 486	2 857
Passifs financiers évalués au coût amorti	100 261	52 914	26 898	41 787	12 406	21 135	4 159	259 561

* Hors activités d'assurance

Risque de change

La couverture en devises des opérations avec la clientèle est assurée par chaque banque du groupe. La position résiduelle en devises est très limitée. Le groupe ne détient pas de positions structurelles en devises à l'exception des dotations en capital de ses succursales étrangères.

Risque actions

Le risque actions couru par le groupe BFCM est de différentes natures.

Les actions comptabilisées en juste valeur par résultat (cf. note 5 de l'annexe aux états financiers consolidés) s'élevaient à 11 084* millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 11 083 au 31 décembre 2006.

*dont l'encours du métier capital-développement avec 1 736 millions d'euros

Les encours des actions classées en actifs disponibles à la vente et des diverses participations se situaient respectivement à 5 172 millions d'euros et 2 358 millions d'euros (cf. note 7 de l'annexe aux états financiers consolidés) à fin 2007.

Capital-investissement

L'activité est effectuée via des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option.

Les investissements se répartissent sur environ 600 lignes et concernent principalement des petites et moyennes entreprises. Les investissements non cotés représentent 76 % du portefeuille en valeur.

Risques liés à l'activité du capital-développement

Encours investi	31/12/2007	31/12/2006
Nombre de lignes cotées	126	159
Nombre de lignes non cotées actives	478	498
Nombre de fonds investis	51	42
Portefeuille réévalué pour compte propre ne M€	1 736	1 709
Capitaux gérés pour comptes de tiers en M€	451	385

Source suivi du risque

RISQUES DES ACTIVITES DE MARCHE

Organisation générale

Depuis 2006, les activités de marché de la BFCM et du CIC sont regroupées au sein d'une seule filière *CM-CIC Marchés* avec une direction unique.

En termes d'exigence de fonds propres au titre de la CAD, à fin de 2007, *CM-CIC Marchés* représente 82 % des risques de marché globaux du groupe.

Les activités de *CM-CIC Marchés* sont organisées au sein de trois métiers : refinancement, commercial et compte propre.

Les opérations de marché négociées par *CM-CIC Marchés* sont traitées et enregistrées dans le bilan de la BFCM, pour le métier refinancement, et dans celui du CIC, pour les métiers commercial et compte propre. Les opérations commerciales effectuées dans les banques régionales du groupe sont également enregistrées dans le bilan du CIC. Enfin, des opérations de marché peuvent également être traitées et enregistrées dans les succursales étrangères de New-York et Singapour ; Londres n'a plus d'activité de marché pour compte propre.

Le métier refinancement

Une équipe dédiée à la gestion de la trésorerie refinance les activités de banque de détail et des filiales, les financements *corporate* et spécialisés, le compte propre de la salle CM-CIC et les instruments de liquidité du groupe CIC. Elle poursuit une politique de diversification de sa base d'investisseurs à partir d'équipes basées à Paris, Francfort et Londres.

Les produits traités sont principalement des instruments monétaires et des instruments fermes de couverture de taux et change.

Le métier commercial

Les équipes de vente opérant depuis Paris ou au sein de pôles régionaux disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiée. Un pôle technique dédié (conception adossement retournement : CAR) a été mis en place avec pour objectifs la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions de change et de taux.

Le métier compte propre

Il s'exerce autour d'une dizaine d'activités, essentiellement d'arbitrages, que l'on peut regrouper en familles : taux, actions, hybrides, crédit (*spread*) et *fixed income*. Ces activités sont elles-mêmes organisées en spécialités. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, elles doivent servir de socle au

développement commercial.

Description des structures de contrôle

Au cours de l'année 2007, la filière de contrôle a poursuivi l'amélioration de son organisation et des méthodologies de suivi des risques.

L'ensemble des méthodologies et des procédures, référencé dans un corps de règles, a été régulièrement adapté.

Les équipes de contrôle ont notamment pour mission d'assurer une production stable et fiable de rapports quotidiens ou périodiques qui appréhendent l'ensemble des résultats et risques portés par les différents types d'activités, et de proposer des analyses de ces rapports à l'attention des instances assurant le suivi de la ligne métier.

Les activités de marché du groupe CIC reposent sur l'organisation de contrôles ci-dessous :

- l'ensemble des activités de marché (front office, contrôle, back office) est rattaché à un membre du directoire du CIC qui rend compte des activités au Directoire du CIC et au Conseil d'Administration de la BFCM ;
- les unités engageant les opérations (front office) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (contrôle) ainsi que de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (back office) ;
- depuis 2007, les organes de contrôle sont encadrés par la Direction des Risques Groupe qui supervise les risques au niveau du groupe et fait valider les niveaux de fonds propres par le Conseil d'Administration de la BFCM et le Directoire du CIC ;
- le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes :
 - le contrôle des risques-résultats (CRR), qui valide la production et effectue le suivi quotidien des résultats,
 - le contrôle comptable et réglementaire (CCR) responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires,
 - le contrôle juridique et de conformité marchés, en charge des aspects juridiques de premier niveau ;
- un contrôle de second niveau organisé autour de plusieurs équipes :
 - le contrôle des activités de marché (CdAM), rattaché au contrôle permanent métiers, exerce un contrôle permanent de second niveau pour les métiers spécialisés du groupe,
 - la direction des engagements du groupe CIC vérifie le respect des procédures de crédit et suit les encours de risques par groupe de contreparties,
 - la direction juridique et fiscale du groupe CIC contrôle l'équipe contrôle de conformité de *CM-CIC Marchés*,
 - la direction financière du groupe CIC supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires ;
- le contrôle périodique métiers du groupe CM4-CIC intervient avec une équipe spécialisée d'inspecteurs qui assurent le contrôle périodique et de conformité des activités de marché ;
- le back office est organisé par filière produit. Les différentes équipes sont réparties sur les deux sites de Paris et Strasbourg et assurent les traitements administratifs des opérations ;
- enfin, les activités de marché sont pilotées par l'intermédiaire de deux comités :
 - un comité des risques mensuel (CRM) qui assure le suivi de la stratégie, des résultats et des risques dans le cadre des limites attribuées par le directoire et supervise en termes de risques, les activités de marché des succursales étrangères,
 - un comité de direction hebdomadaire qui coordonne les aspects opérationnels : système d'information, budget, ressources humaines, procédures.

Gestion des risques

Le système de limites de risques de marché repose sur :

- une limite en pertes potentielles ;
- des règles et des scénarios internes (risques CAD et, en cours de mise en place, la VaR historique et des stress-tests) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité. Aucune compensation entre types de risque ne peut être effectuée.

Le suivi des risques a lieu tant au niveau des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risques de marché), principalement destinés aux opérateurs, que de second niveau (pertes potentielles) qui apportent une vision plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.

Les fonds propres alloués en risques CAD au 31 décembre 2007 pour le métier compte propre et commercial s'élevaient à, respectivement, 470 et 20 millions d'euros pour une consommation de 400 et 11 millions d'euros.

Les principaux risques de la salle sont relatifs aux activités suivantes :

- global macro : il s'agit de prendre des positions en directionnel et valeur relative entre les différentes classes d'actifs. La mesure CAD s'affichait à 13,6 millions d'euros en fin d'année ;
- crédit et hybrides : les positions correspondent soit à des arbitrages titres/CDS (*Credit Default Swap*), soit à des positions de corrélation de crédit. Dans une année particulièrement difficile, le risque a peu varié sur le portefeuille d'arbitrage crédit (environ 30 millions d'euros en mesure CAD). Le portefeuille d'ABS (*Asset Backed Securities*) sur le périmètre *CM-CIC Marchés* a poursuivi sa progression sur 2007 (76 millions d'euros en mesure CAD en moyenne au dernier trimestre 2007 contre 62 millions d'euros en 2006). L'activité corrélation de crédit exclusivement basée sur des tranches Itraxx / CDX, a progressé jusqu'à 47 millions d'euros en juin pour retrouver son niveau de début d'année de 30 millions d'euros en décembre. Le stock d'obligations convertibles est resté stable autour de 3 milliards d'euros ;
- M&A et divers actions : la consommation de CAD en risque actions s'est élevée à 111 millions d'euros à fin 2007 et a trouvé son origine dans les stratégies de M&A (OPA et OPE) à 64 %. La CAD est particulièrement pénalisante sur ce métier, la mesure interne donnant une perte potentielle trois fois inférieure environ. L'encours M&A s'élevait à environ 580 millions d'euros à fin décembre ;
- *Fixed income* : les positions consistent en des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support titre. D'autres arbitrages entre titres d'États OCDE de même maturité mais d'émetteurs différents ou de même émetteur mais de maturités différentes sont aussi à noter. La consommation en mesure CAD retrouvait au 31 décembre son niveau de début d'année à 27 millions d'euros. L'encours des papiers contre *swaps* reste stable par rapport à 2006 à 12 milliards d'euros.

La position de trésorerie au jour le jour de *CM-CIC Marchés* ne doit pas excéder un certain seuil avec un seuil intermédiaire d'alerte, ces niveaux ayant été définis par la direction. Cette position est gérée individuellement et globalement avec la BFCM, entité de refinancement du groupe. Au cours de l'année 2007, la position au jour le jour n'a jamais dépassé le seuil autorisé.

Dérivés de crédit

Les produits dérivés de crédit sont utilisés dans le groupe par *CM-CIC Marchés* et de façon très marginale par la succursale de Singapour.

CM-CIC Marchés porte l'ensemble des encours dans son portefeuille de négociation.

Le dispositif de contrôle intègre ces produits dans le processus d'encadrement et de supervision des risques de crédit/contrepartie.

La salle de marché observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports. Les encours y sont suivis quotidiennement et encadrés par des limites revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités de risques de marché).

RATIO EUROPEEN DE SOLVABILITE (RES)

En application de l'article 4 .1 du règlement CRBF n°2000-03 du 06 septembre 2000 relatif à la surveillance prudentielle sur base consolidée et la surveillance complémentaire, la BFCM incluse dans la consolidation du groupe CM4-CIC, n'est pas soumise au respect sur base sous-consolidée des ratios de gestion, ainsi que des dispositions relatives à l'adéquation du capital interne visées à l'article 17 bis du règlement CRBF n°97-02. Cette dispense s'applique également au dispositif Bâle 2 (cf article 1 de l'arrêté CRBF du 20 février 2007).

Les éléments qui suivent (y compris sur la présentation du dispositif et les commentaires sur les risques opérationnels) concernent l'entreprise mère, le Groupe CM4-CIC.

Depuis le 1^{er} janvier 1996, les risques de marché, principalement de taux d'intérêt, de change, sur actions et de règlement/contrepartie afférents au portefeuille de négociation des banques sont soumis à des exigences de fonds propres spécifiques au titre de la directive européenne sur l'adéquation des fonds propres (CAD).

L'exigence globale des fonds propres est donc égale à l'addition de celle liée aux risques de crédit sur la totalité des risques pondérés, hors portefeuille de négociation, de celle liée aux risques de marché du portefeuille de négociation et de celle éventuellement constituée au titre des grands risques.

Le groupe calcule l'exigence de fonds propres liée aux risques de marché à l'aide du modèle standard réglementaire.

L'exigence de fonds propres est égale à 8 % des risques nets pondérés.

Ratio Européen de Solvabilité consolidé du groupe CM4-CIC (groupe actionnaire de la BFCM) :

(en millions d'euros)	31-déc-07 Consolidé CM4 & CIC
FONDS PROPRES GLOBAUX	19 579,90
EXIGENCE DE FONDS PROPRES SUR LE RISQUE DE CREDIT (R.S.E.) = T x 8%	14 453,50
TOTAL DES RISQUES PONDERES	180 669,10
Risques pondérés sur éléments de bilan	155 525,00
. risques pondérés à 10 ou 20 %	8 707,20
. risques pondérés à 50 %	25 475,10
. risques pondérés à 100 %	121 342,80
Risques pondérés sur éléments de hors-bilan	23 752,10
Risques sur éléments liés aux taux d'intérêts ou de change	1 392,00
EXIGENCE DE FONDS PROPRES SUR LES RISQUES DE MARCHE	450,8
Equivalent risque de crédit	5 635,40
RATIO GLOBAL DE COUVERTURE	131,37%
Ratio de solvabilité global *	10,51%
<i>Ration de solvabilité sur noyau dur (RATIO TIER 1)</i>	8,52%

* Fonds propres prudentiels rapportés aux risques nets pondérés

Le ratio de solvabilité global doit être supérieur à 8 %. Les ratios réglementaires auxquels est soumis le groupe CM4-CIC sont respectés au 31 décembre 2007. Plus généralement, le groupe veille à respecter l'ensemble des exigences formulées par le régulateur bancaire.

RISQUES OPERATIONNELS

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle II, le groupe CM4-CIC a mis en place progressivement depuis 2002 un dispositif complet de gestion des risques opérationnels, sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

L'équipe de gestion des risques opérationnels a compétence sur le périmètre CM4-CIC (banques, fédérations et centres de métiers) ; par délégation ses missions sont élargies à une fonction Groupe CM-CIC.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel se base sur un référentiel commun à l'ensemble du groupe CM-CIC, sur une cartographie des risques comprenant une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques et sur le calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés au risque opérationnel.

Ainsi, le groupe CM-CIC est doté d'un ensemble référentiel structuré et cohérent qui permet de réaliser les cartographies de risques par risque potentiel générique et leurs synthèses selon les 8 lignes de métier et les 7 événements de risques de Bâle et de raccorder les sinistres (risques avérés) et les risques potentiels.

Le Groupe Crédit Mutuel – CIC a opté pour l'approche de mesure avancée (AMA) de ses risques opérationnels. Seules les filiales bancaires localisées à l'étranger (Belgique, Luxembourg, Suisse ...) ainsi que les filiales d'affacturage resteront dans un premier temps en méthode standard.

Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer responsabilité, autonomie et contrôles, capitaliser sur les compétences du groupe ;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques opérationnels sur toutes les activités, assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire, optimiser les fonds propres alloués au coût du risque et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle II et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (CRBF 97.02), optimiser les plans de continuité d'activité (PCA) des activités essentielles (CRBF 2004-02), adapter la communication financière (pilier 3 de Bâle II, NRE, LSF...).

Rôle et positionnement de la fonction de gestionnaire des risques opérationnels

La fonction groupe risques opérationnels coordonne et consolide l'ensemble du dispositif, dispose d'une équipe dédiée au service du groupe, anime les gestionnaires de risques opérationnels des groupes régionaux. La fonction régionale met en œuvre le dispositif et ses évaluations cohérentes avec le global. Elle est animée par le gestionnaire de risques opérationnels du groupe régional.

Dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels

Les cartographies des risques homogènes par ligne de métier de Bâle II et par type de risque, sont déroulées pour toutes les activités avec des évaluations à dire d'expert puis des modèles probabilistes. La validation des modèles est réalisée par le comité technique des risques opérationnels. Les allocations de fonds propres sont calculées au niveau régional et au niveau national.

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention efficaces (celles qui coûtent moins cher que le risque traité), identifiées lors des cartographies qui sont mises en œuvre directement par les opérationnels et via les contrôle permanent et contrôle qualité ;

- les actions de protection qui sont prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité métiers, logistique et informatique pour les activités essentielles.

Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le groupe, et en lien avec celui de la place pour l'interbancaire, est généralisé.

Les programmes de financement des risques opérationnels sont revus au fil des résultats de l'évaluation des « risques nets » (incluant les actions de réduction décidées) et suivent les principes suivants :

- assurer les risques graves et majeurs assurables et développer l'auto-assurance du groupe en deçà des franchises des assureurs et pour les risques intra-groupe ;
- assurer les risques de fréquence lorsque cela le justifie ou les financer en rétention sur le compte d'exploitation (*expected loss*) ;
- les risques de gravité non assurables et le solde non assuré font l'objet de la réserve de fonds propres prudentiels (*unexpected loss*) ;
- les risques majeurs des systèmes d'échanges et de paiement interbancaires font l'objet de fonds de réserve de liquidité constitués et affectés par système.

Reporting et pilotage général

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées. Ils font l'objet d'une information régulière aux organes exécutifs et délibérants.

Les plans de continuité d'activité (PCA) :

Les PCA relèvent des actions de protection mises en œuvre par l'entreprise pour limiter la gravité d'un sinistre, dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels.

Une « méthodologie d'élaboration d'un PCA » a été élaborée et constitue le document de référence du groupe Crédit Mutuel - CIC. Elle est accessible à toutes les équipes concernées par les PCA et appliquée au niveau du groupe CM4-CIC.

Les PCA sont identifiés selon deux types :

- *Les PCA métier* : ils concernent un métier bancaire donné relié à l'une des lignes de métiers de Bâle.
- *Les PCA transversaux* : ils concernent des métiers dont l'objet est de donner les moyens aux autres métiers de fonctionner. Il s'agit des PCA logistiques comprenant la DRH et des PCA informatiques.

Ils s'articulent autour de trois phases :

- *Le plan de secours* : il est immédiat. Il est constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée.
- *Le plan de continuité* : il correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise.
- *Le plan de retour à la normale* : sa préparation commence peu après le démarrage du plan de continuité. Le temps de mise en œuvre dépend de l'ampleur des dégâts.

La gestion de crise et son organisation :

Le dispositif de gestion de crise mis en place au niveau du groupe CM4 - CIC couvre la communication de crise, l'organisation de crise la plus efficace pour traiter ses trois phases : plan de secours, plan de continuité, plan de retour à la normale.

Ce dispositif est basé sur :

- Un *comité de crise* qui prend les décisions de fond, priorise les actions et assure la communication interne et externe. Il est présidé par le Directeur général du pôle régional en région, par le Directeur général du groupe au niveau national ;
- Une *cellule de crise* qui centralise les informations, met en œuvre les décisions prises, et suit leur réalisation ;
- Un *point de crise* par métier qui coordonne sur le terrain les opérations de gestion de la crise en relation avec la cellule de crise et notamment l'activation des PCA jusqu'au retour à la normale.

L'assurance en déduction des fonds propres

La possibilité de pouvoir déduire l'assurance des fonds propres dans le cadre de l'utilisation de l'approche de mesure avancée est résumée à l'article 371 – 1 à 3 de l'arrêté du 20 février 2007. Le programme d'assurance du groupe CM4-CIC respecte, à ce jour, ces dispositions.

Ainsi, nos assureurs disposent tous d'un agrément et ont au moins une note égale à 3 (équivalent BBB+ à BBB- des agences de notation pour la notation crédit long terme). Nos polices ont une durée au moins égale à un an, imposent un préavis de résiliation au moins égal à 90 jours et ne contiennent pas de clauses restrictives en dehors de celles relatives au non paiement de la prime et à de fausses déclarations. Les couvertures gérées dans la captive ne seront pas déduites des fonds propres.

Formation

Le groupe CM4-CIC a engagé en 2007 une action de formation de l'ensemble des directeurs des agences CIC et des caisses de Crédit Mutuel intitulée « procédures prudentielles ». Les types de risques, les modalités de prévention et de gestion et les procédures de recensement et de déclaration de tout sinistre d'un montant supérieur à 1000 euros y ont été détaillés.

Inventaire 2007 des sinistres du groupe BFCM (*périmètre de consolidation*)

Le total des sinistres du groupe atteint 50,2 millions d'euros, dont 43,1 millions de pertes et 7,1 millions de provisions. Ce montant est très proche du total relevé à l'issue de l'exercice 2006.

Les fraudes externes utilisant souvent les moyens de paiement, les erreurs involontaires et les relations du travail restent les principales causes de sinistre.

Le coût des risques opérationnels de 50,2 millions d'euros se répartit comme suit :

- relations du travail : 23,2 millions d'euros ;
- fraudes : 14 millions d'euros ;
- erreurs humaines ou défaillances de procédure : 12,4 millions d'euros ;
- évènements naturels : 0,9 million d'euros ;
- malveillance : 0,6 million d'euros ;
- juridique : -0,9 millions d'euros ; l'année 2007 a connu une reprise de provisions sur des sinistres d'années antérieures sur le sous-périmètre de consolidation des entités du CIC.

LE DISPOSITIF BALE II – RISQUES DE CREDIT DU GROUPE CM-CIC

Afin de mieux prendre en compte la dimension de la qualité de l'emprunteur, le Comité de Bâle a élaboré un nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres (« Bâle II »), incluant notamment la mise en place d'un système de notations internes propre à chaque établissement.

Le nouvel accord de Bâle (Bâle II) comporte trois piliers :

- Le **pilier I** introduit de nouvelles exigences minimales de fonds propres, se matérialisant par le calcul d'un ratio de solvabilité incluant le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel ;
- Le **pilier II** impose aux banques de conduire leur propre appréciation du « capital économique » et d'avoir recours à des scénarios de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique ;
- Le **pilier III** consiste à renforcer la discipline de marché par la publication d'un niveau élevé d'informations (transparence).

Concernant les exigences minimales de fonds propres (pilier I), les principales évolutions par rapport au ratio actuel portent sur les deux points suivants :

- le traitement du risque de crédit : modification du calcul des risques pondérés relatifs aux pertes inattendues (ou « *Unexpected loss* » = UL) au dénominateur du ratio et correction éventuelle des fonds propres sur la base du différentiel entre pertes attendues (ou « *Expected loss* » = EL) et provisions au numérateur du ratio ;
- l'introduction d'un traitement explicite du risque opérationnel.

Pour le risque de crédit, les banques peuvent employer, sous le contrôle de leurs superviseurs, plusieurs mécanismes d'évaluation de sensibilité croissante à l'égard du risque : l'approche standard et les approches notations internes (« *Internal ratings-based* » ou IRB).

L'approche standard. La méthode dite standard est proche de l'accord « Bâle I » ...
Les approches notations internes (« IRB »). Ces approches sont plus sophistiquées.

L'utilisation des approches notations internes est conditionnée au respect d'un certain nombre d'exigences quantitatives et qualitatives visant à assurer l'intégrité et la crédibilité du processus ainsi que l'estimation des paramètres utilisés pour le calcul des fonds propres réglementaires.

Conformément aux prescriptions des autorités de tutelle et réglementaire, le projet Bâle II a été conduit au niveau national CM-CIC par la Confédération nationale du Crédit Mutuel, avec une approche unifiée entre toutes les Fédérations. Le Crédit Mutuel-CIC vise l'éligibilité à l'approche notation interne

Pour les expositions « retail », les calculs d'exigences de fonds propres seront donc réalisés sur la base des estimations internes des paramètres PD, LGD et CCF (approche IRB).

Compte tenu des contraintes statistiques et d'historiques pour la détermination des pertes en cas de défaut sur expositions vis-à-vis des banques et des entreprises, le CM-CIC utilisera l'approche IRB fondation (estimation interne du paramètre PD, utilisation des valeurs prudentielles pour les paramètres LGD, CCF et M).

Le CM-CIC demande par ailleurs l'autorisation d'appliquer durablement la méthode standard aux expositions vis-à-vis des emprunteurs souverains et des collectivités locales (respectivement 0,1% et 0,6% des risques pondérés du groupe) et, de manière temporaire, pour les filiales étrangères et l'affacturage.

Banque coopérative, appartenant à ses sociétaires-clients, le groupe CM-CIC n'est pas motivé par la redistribution d'un gain éventuel de fonds propres à des actionnaires. En optant pour l'approche notations internes le groupe :

- répond aux exigences de la réglementation et de la Commission bancaire ;
- se dote d'un projet national, ayant un effet normatif sur ses pratiques ;
- améliore la qualification de sa clientèle en matière de risque, permettant d'affiner la gestion et le pilotage ;
- met à niveau ses systèmes d'information et ses méthodes de travail à tous les échelons de l'organisation (obligation d'utiliser les notes dans la gestion).

Le résultat attendu est une amélioration du dispositif de gestion et de mesure des risques du groupe CM-CIC.
Le CM-CIC : un groupe financièrement solide et peu risqué

Des encours à 80% positionnés sur les segments de marché considérés comme structurellement les moins risqués

Un portefeuille actuel conservateur

Les travaux réalisés dans le cadre de l'étude d'impact Bâle II montrent que près de 80% de l'encours bilantiel concerne les segments considérés comme structurellement les moins risqués : *Retail* (53%), Institutions (15% : essentiellement les banques) et Souverains (10%, avec un risque très faible : 0,1% seulement des risques pondérés). La structure de l'encours total « EAD » (bilan et hors bilan pondéré) est sensiblement identique.

Le groupe CM-CIC exerce une activité diversifiée de banque de détail, son cœur de métier. Au sein du *Retail*, la structure de l'encours par marchés commerciaux est la suivante :

- particuliers : près de 70% de l'encours ;
- professionnels : 21% de l'encours ;
- les autres clientèles de détail sont également représentées et notamment les entreprises (5%) et les agriculteurs (4%).

Les crédits à l'habitat représentent plus de la moitié de l'encours global des crédits à la clientèle et de la production, confirmant le profil de risque structurellement bas du groupe CM-CIC.

Une stratégie de développement privilégiant la banque de détail

La banque de détail de proximité est au cœur de la stratégie de développement du groupe CM-CIC, tant au Crédit Mutuel qu'au CIC. L'objectif est de renforcer, par croissance organique, les parts de marché du groupe. A cette fin, le développement du second réseau d'agences en France, pivot de la relation avec la clientèle, est privilégié.

Dans la banque de financement (clientèle *Corporate*), après avoir réduit son exposition au cours des dernières années, notamment au CIC, le groupe a vocation à rester un acteur de niche.

La stratégie du groupe CM-CIC à l'étranger est très prudente ; l'objectif étant en priorité d'accompagner la clientèle française sur les marchés étrangers. L'encours global porté par les entités du groupe basées à l'étranger représente moins de 10% du total bilan.

Des fonds propres très élevés et l'un des meilleurs ratios de solvabilité de la profession, fruits d'une politique constante de prudence.

Le groupe CM-CIC jouit d'un haut niveau de fonds propres, situé au-delà des exigences réglementaires. Les fonds propres globaux s'élevaient à 24,3 milliards d'euros au 31 décembre 2006.

Les fonds propres de base représentent de surcroît une part prépondérante des fonds propres prudentiels globaux du CM-CIC. Ainsi, le ratio *tier one* est l'un des plus élevés des grands établissements français et parmi les plus hauts en Europe.

Cette structure financière solide résulte notamment :

- d'un strict contrôle des coûts, se traduisant par l'un des meilleurs coefficients d'exploitation de la profession sur longue période,
- d'une politique constante de prudence, avec des risques de détail bien connus, cernés et gérés.

Division et qualité des risques

L'orientation du groupe CM-CIC sur les segments les moins risqués et la politique de distribution des crédits sélective se traduisent par un faible niveau de risques : le taux de créances douteuses et litigieuses ressort notamment à 2,9% au 31 décembre 2006, pour un coût du risque de 0,2 Mds €

Le groupe CM-CIC se distingue par la bonne division unitaire de ses expositions (forte proportion de crédits aux particuliers et aux professionnels) et la faible concentration unitaire de ses risques.

UNE DIMENSION NATIONALE FORTE

La réglementation Bâle II relative aux systèmes de notations internes privilégie la vision « groupe » à tous les niveaux du dispositif. L'arrêté du 20 février 2007 (article 102) précise notamment que « les définitions et les critères sont suffisamment détaillés pour permettre aux personnes en charge de l'affectation des notations d'attribuer aux débiteurs ou aux transactions présentant le même risque la même note ou le même lot, de façon cohérente à travers les lignes de métiers, les départements ou les implantations géographiques concernées ».

La cohérence du dispositif Bâle II au sein de l'ensemble du groupe CM-CIC est assurée par :

- Une coordination nationale couvrant l'ensemble des entités et activités du groupe (y compris métiers spécifiques et entités étrangères) ;
- L'unicité du système de notation des contreparties, une définition du défaut harmonisée et l'utilisation de paramètres communs (y compris sur les métiers spécifiques, crédit-bail notamment) ;
- La convergence fonctionnelle des systèmes d'information du groupe.

Le dispositif repose sur un système de notation des contreparties unique, une définition du défaut harmonisée et l'utilisation de paramètres nationaux

Le système de notation des contreparties du groupe CM-CIC est unique. Il se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles (par exemple croisement du modèle financier et du modèle fonctionnement de compte pour les entreprises) basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque - entre 5 et 10 par modèle - : particuliers ; personnes morales ; SCI ; entrepreneurs individuels ; agriculteurs entrepreneurs individuels ; agriculteurs personnes morales ; OBNL ; crédits affectés.
- des grilles de cotation manuelles élaborées par des experts :
 - Banques ; - Grands comptes (y compris Assurances, foncières et HLM) ;
 - Financements spécialisés (projets, actifs et immobilier).

Conformément à la demande formulée par la Commission bancaire lors de la mission d'information 2003, les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés sont nationaux, c'est-à-dire qu'ils s'appliquent à toutes les entités du groupe.

UN DISPOSITIF REPOSANT SUR DES FONDEMENTS ROBUSTES ET STRUCTURANTS, APPUYÉ PAR DES INVESTISSEMENTS INFORMATIQUES IMPORTANTS

Les étapes clés du calcul des estimations internes des paramètres bâlois (notation, défaut, paramètres) et du calcul des risques pondérés de crédit pour le groupe CM-CIC reposent sur des fondements robustes et structurants.

Une démarche statistique de classement des risques enracinée dans le groupe.

Les travaux relatifs aux cotations de masse sont étendus à l'ensemble du groupe CM-CIC et mis en perspective des nouvelles exigences bâloises dès 2002.

Des méthodes statistiques éprouvées pour la banque de masse. Le groupe CM-CIC dispose d'une équipe permanente de statisticiens dédiée à Bâle II. Les premiers systèmes de notations internes « bâlois » ont été développés et mis en production à partir de 2002. Des améliorations méthodologiques ont depuis été

régulièrement apportées afin d'améliorer la pertinence et la robustesse des modèles utilisés par le groupe pour segmenter sa clientèle en classes de risques homogènes.

Des paramètres robustes, basés sur une définition du défaut unique, calculés sur une population très large et intégrant des coefficients de prudence.

Les données comptables (IFRS) constituent la base du calcul des risques pondérés .

Conformément à la réglementation, les données comptables constituent donc la base du calcul des risques pondérés de crédit.

**Des investissements informatiques majeurs ont été réalisés face à la réforme Bâle 2
Une machine nationale dédiée, mise à la disposition des statisticiens**

Le groupe CM-CIC s'est doté en juin 2004 d'une machine nationale, la base nationale statistique (BNS), afin de mettre à disposition de ses statisticiens un outil pour concevoir et suivre des modèles de segmentation de la clientèle, à partir d'une source unique regroupant l'exhaustivité des données des systèmes d'information.

Depuis 2001, le groupe CM-CIC travaille sur le projet Bâle II avec un accroissement progressif et significatif de la mobilisation et des moyens. Visant une homologation (par la Commission Bancaire) à l'approche notations internes pour le 30 juin 2008, il s'est mis en situation d'être en conformité à cette date.

Il a d'ores et déjà mis en œuvre :

- un système de notations internes unique (y compris sur les filiales métiers et notamment crédit-bail et les succursales étrangères), basé sur une définition unifiée du défaut calée avec la comptabilité et des procédures de déclassement automatique prévoyant la contagion au groupe famille et SIREN ;
- une démarche statistique de classement des risques de masse robuste, s'appuyant sur une base statistique nationale riche de 8 millions de tiers cotés et de milliers d'informations qualitatives et quantitatives sur les clientèles, validée par les experts métiers et qualifiée de « l'une des meilleures pratiques de la place » lors de l'audit de pré-validation réalisé par le cabinet PricewaterhouseCoopers ;
- un entrepôt, source unique et exhaustive de données pour le calcul des paramètres nationaux ;
- une coordination nationale du projet ;
- une gouvernance nationale du dispositif Bâle II respectant la non-centralisation du groupe ;
- la déclinaison des règles bâloises, dans chaque banque, à l'ensemble des processus de gestion et de surveillance des risques ;
- l'alimentation des calculateurs à partir des données comptables IFRS.

Les investissements importants consentis par le Crédit Mutuel-CIC dans ses systèmes informatiques, sont un facteur déterminant de la mise en conformité du dispositif.

En outre, le groupe a intégré dans ses plans d'actions les recommandations issues de la mission de pré-validation réalisée par l'Inspection générale. Ceux-ci vont s'étaler sur 2007 et 2008 et vont nécessiter, en plus du fonctionnement en mode pérenne du dispositif bâlois, la poursuite d'une forte mobilisation des ressources.

Le Groupe CM-CIC s'est mobilisé pour se mettre en conformité dans les délais.

AUTRES RISQUES

Risques juridiques

Il n'y a pas de risque juridique significatif au sein du groupe BFCM.

Risques industriels et environnementaux

Non applicable au sein du groupe BFCM.

Chapitre V RAPPORT SUR LE DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux a été sensiblement renforcé au cours de ces dernières années dans l'ensemble du Groupe CMCEE-CIC. Les mesures prises visent à détecter les opérations qui pourraient être suspectes de manière à approfondir la connaissance des clients concernés et, le cas échéant, à écarter toute relation avec des clients dont l'identité ou les activités seraient mal cernées. Elles s'inscrivent dans le cadre des recommandations du groupe d'action financière (GAFI), des dispositions légales et réglementaires contenues notamment dans le Code monétaire et financier ainsi que des directives et règlements européens transposés en droit français.

Dans ce contexte, le Groupe CMCEE-CIC a pour objectif de :

- Connaître au mieux le client et ses opérations ;
- Exercer une vigilance sur l'origine des fonds déposés et / ou sur les flux qui lui sont confiés afin de détecter les opérations inhabituelles ou atypiques ;
- Veiller au respect des dispositions réglementaires et des normes internes en exerçant les contrôles appropriés et en formalisant les travaux;
- Impliquer l'ensemble des collaborateurs dans la lutte contre le blanchiment par des actions régulières de formation et de sensibilisation.

Le dispositif de contrôle avec ses différentes composantes (périodique, permanent et conformité) vise à s'assurer de la cohérence des procédures mises en place et de leur bonne application. Il s'appuie notamment sur les correspondants *Tracfin* qui exercent un suivi permanent des opérations, effectuent les déclarations réglementaires et contribuent par leurs actions à accroître la vigilance de chacun.

Dans leurs travaux, les collaborateurs et les services de contrôle bénéficient d'une gamme étendue d'outils communs au groupe destinés à la fois à les alerter sur les opérations ou les situations devant retenir leur attention, à leur permettre d'enregistrer leurs observations et d'en informer leur hiérarchie ainsi que les correspondants *Tracfin*. Ces outils sont régulièrement perfectionnés et adaptés aux évolutions réglementaires. Ainsi, en 2007, de nouveaux filtres et contrôles automatisés ont été mis en place. Ils ont porté en particulier sur le suivi des opérations avec les pays objets de mesures d'embargo et nécessitant une vigilance particulière, sur le respect des dispositions en matière de donneurs d'ordre et de bénéficiaires dans les transactions internationales et sur le repérage des opérations à risques.

L'application des textes issus de la troisième directive européenne en matière de lutte contre le blanchiment, l'enrichissement de la gamme des outils, la mise à jour des procédures, les actions renouvelées de formation constitueront la trame des travaux qui seront conduits en 2008.

Chapitre VI RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les rapports sont présentés les pages suivantes.

KMT AUDIT
Réseau KPMG
9, avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
BP 20002
67300 Schiltigheim

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Colmar

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel BFCM

Exercice clos le 31 décembre 2007

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit ; à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations spécifiques.
- Votre société détient des positions sur titres et instruments financiers. Les notes n° 1.3, 1.4 et 1.8 de l'annexe exposent les principes comptables et les méthodes d'évaluation relatifs aux titres et aux instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons aussi vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre société procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation non consolidés. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Schiltigheim et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

KMT AUDIT
Réseau KPMG

ERNST & YOUNG et Autres

Arnaud Bourdeille

Olivier Durand

KMT AUDIT
Réseau KPMG
9, avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
BP 20002
67300 Schiltigheim

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de Colmar

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel BFCM

Exercice clos le 31 décembre 2007

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Schiltigheim et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

KMT AUDIT
Réseau KPMG

ERNST & YOUNG et Autres

Arnaud Bourdeille

Olivier Durand

KMT AUDIT
Réseau KPMG
9, avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
BP 20002
67300 Schiltigheim

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Colmar

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel BFCM

Exercice clos le 31 décembre 2007

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec MM. Etienne Pflimlin, président du conseil d'administration, et Michel Lucas, directeur général

Nature et objet

Le président du conseil d'administration et le directeur général percevront lorsqu'ils cesseront d'exercer leur mandat :

- une indemnité de fin de carrière, comparable à celle dont bénéficient les salariés relevant de la convention collective du groupe Crédit Mutuel Centre Est Europe,
- une indemnité compensatrice équivalant aux dispositifs d'épargne salariale en vigueur pour les salariés du groupe durant la période d'exercice de leur mandat de président du conseil d'administration et de directeur général.

Modalités

L'engagement correspondant à ces indemnités, comptabilisé dans les comptes de votre société, a été évalué à €2.651.418 au 31 décembre 2007.

Schiltigheim et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

KMT AUDIT
Réseau KPMG

ERNST & YOUNG et Autres

Arnaud Bourdeille

Olivier Durand

KMT AUDIT
Réseau KPMG
9, avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
BP 20002
67300 Schiltigheim

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Colmar

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel BFCM

Exercice clos le 31 décembre 2007

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre groupe constitue, comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de

- crédit, aux méthodologies de provisionnement, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions individuelles et collectives.
- Votre groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.
- Votre groupe expose dans la note 43 de l'annexe le contexte spécifique de la crise financière, ses expositions directes et indirectes et le dispositif mis en place pour les apprécier. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place relatif au recensement de ces expositions et à leurs valorisations, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans la note mentionnée ci-dessus.
- Votre groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux tel que cela est décrit dans les notes 1 et 25 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à examiner les hypothèses et les modalités de calcul retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Schiltigheim et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

KMT AUDIT
Réseau KPMG

ERNST & YOUNG et Autres

Arnaud Bourdeille

Olivier Durand

Chapitre VII ETATS FINANCIERS

1. Comptes sociaux

LES COMPTES SOCIAUX BFCM AU 31 DECEMBRE 2007

A C T I F <i>(en euros)</i>	31-12-07	31-12-06
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP	388 837 734,08	960 645 299,21
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	452 146 781,08	556 467 503,64
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	135 198 956 628,05	100 991 355 663,11
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3 782 911 380,07	2 998 747 197,39
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	8 393 033 900,37	7 885 109 640,80
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	157 677 435,99	271 804 962,92
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A L.T	164 188 546,50	108 892 143,24
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	4 228 681 489,20	3 817 093 666,89
CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	0,00	0,00
LOCATION SIMPLE	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 931 407,00	2 889 451,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 231 572,98	7 544 448,87
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE	0,00	0,00
ACTIONS PROPRES	0,00	0,00
AUTRES ACTIFS	163 823 420,96	251 678 699,68
COMPTES DE REGULARISATION	1 689 701 370,32	1 324 070 837,08
TOTAL DE L'ACTIF	154 645 121 666,60	119 176 299 513,83

H O R S - B I L A N	31-12-07	31-12-06
ENGAGEMENTS DONNES		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	3 196 043 511,47	2 750 371 275,55
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	1 922 849 402,91	1 719 877 532,21
ENGAGEMENTS SUR TITRES	240 028 408,39	261 592 269,81

PASSIF <i>(en euros)</i>	31-12-07	31-12-06
BANQUES CENTRALES, CCP	0,00	0,00
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	82 780 515 131,04	61 099 610 881,34
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	3 661 330 286,31	1 424 734 440,34
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	56 491 329 772,20	46 219 797 755,50
AUTRES PASSIFS	383 911 929,29	185 306 704,34
COMPTES DE REGULARISATION	2 718 811 824,77	1 676 633 483,55
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	22 540 131,01	14 209 694,34
DETTES SUBORDONNEES	5 440 795 556,87	5 524 294 593,02
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	61 552 244,43	61 552 244,43
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	3 084 334 790,68	2 970 159 716,97
CAPITAL SOUSCRIT	1 302 192 250,00	1 302 192 250,00
PRIMES D'EMISSION	577 704 582,87	577 704 582,87
RESERVES	948 756 261,82	878 756 261,82
ECARTS DE REEVALUATION	0,00	0,00
PROV. REGLEMENTEES ET SUBVENTIONS D'INVEST.	16 002,00	0,00
REPORT A NOUVEAU	1 390 736,18	2 394 142,54
RESULTAT DE L'EXERCICE	254 274 957,81	209 112 479,74
TOTAL DU PASSIF	154 645 121 666,60	119 176 299 513,83

HORS - BILAN	31-12-07	31-12-06
ENGAGEMENTS RECUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0,00	0,00
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	40 792 423,55	37 186 527,55
ENGAGEMENTS SUR TITRES	15 213 311,60	22 819 967,40

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31-12-07	31-12-06
+ INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	11 283 125 778,70	7 457 274 063,50
- INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-11 235 702 036,04	-7 333 661 764,64
+ PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL & DE L.O.A	0,00	0,00
- CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL & DE L.O.A	0,00	0,00
+ PRODUITS SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	0,00	0,00
- CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	0,00	0,00
+ REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	351 196 118,93	157 551 163,23
+ COMMISSIONS (Produits)	47 449 018,95	12 133 951,87
- COMMISSIONS (Charges)	-57 946 892,33	-12 694 176,36
+/- GAINS SUR OP. des PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	5 704 012,83	6 924 183,72
+/- GAINS SUR OP. des PORTEFEUILLES PLACEMENT et ASSIMILES	-106 447 339,18	-20 620 137,00
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 022 257,71	308 312,29
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-417 489,30	-217 469,18
<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>	287 983 430,27	266 998 127,43
- CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-40 943 151,68	-29 697 831,23
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	-177 972,52	-177 472,21
<u>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</u>	246 862 306,07	237 122 823,99
+/- COUT DU RISQUE	59 996,02	0,00
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	246 922 302,09	237 122 823,99
+/- GAINS ou PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	2 944 781,38	-3 743 007,39
<u>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</u>	249 867 083,47	233 379 816,60
+/- RESULTAT EXCEPTIONNEL	387 450,99	894 357,15
- IMPOT SUR LES BENEFICES	4 036 425,35	-25 161 694,01
+/- DOTATION/REPRISE de FRBG ET PROVISIONS REGLEMENTEES	-16 002,00	0,00
<u>RESULTAT NET</u>	254 274 957,81	209 112 479,74

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux règles édictées, selon le cas, soit par le Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF), soit par le Comité de la réglementation comptable (CRC).

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes,
- l'indépendance des exercices.

La présentation des comptes annuels obéit aux prescriptions du règlement n° 2000/03 du Comité de la réglementation comptable.

Note n° 1.1 *Evaluation des créances et dettes*

Les créances et dettes sur la clientèle et les établissements de crédit sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition, s'il est différent de la valeur nominale.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Note n° 1.2 *Créances douteuses*

Les créances de toute nature sont déclassées en créances douteuses dans les cas suivants :

- en cas de survenance d'une échéance impayée depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures d'alerte, de redressement, de liquidation judiciaire, etc.) ;
- lorsque la créance présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

La classification en créance douteuse d'un concours accordé à une personne physique ou morale entraîne le transfert de l'intégralité des engagements sur cette personne vers les rubriques d'encours douteux.

Les créances douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation individualisées créance par créance.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par provision à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de provisions pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La provision constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Conformément au règlement CRC n° 2002/03 modifié par le règlement CRC n° 2005/03, les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ». La banque a défini des règles internes de déclassement automatique, qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

Le règlement CRC 2002/03 modifié par le règlement CRC n° 2005/03 prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours restructurés sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

Note n° 1.3 *Opérations sur titres*

Les postes du bilan :

- "Effets publics et valeurs assimilées"
- "Obligations et autres titres à revenu fixe"
- "Actions et autres titres à revenu variable"

enregistrent des titres de transaction, de placement et d'investissement, selon leur nature.

Cette classification résulte de l'application du règlement CRBF n° 90/01 modifié par le règlement CRC n° 2000/02, qui prescrit la ventilation des titres en fonction de leur destination.

Titres de transaction

Sont classés dans ce portefeuille les titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance (moins de six mois en principe) et qui sont négociables sur un marché dont la liquidité est assurée. Ils sont enregistrés frais d'acquisition et coupon couru éventuel à l'achat inclus. A la date de clôture, les titres de transaction sont évalués au prix de marché. Le solde global des gains et des pertes résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Titres de placement

Les titres de placement sont acquis avec l'intention de les détenir plus de six mois, afin d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. Cette détention n'implique pas, pour les titres à revenu fixe, une conservation jusqu'à l'échéance. Les primes ou décotes constatées lors de l'acquisition de titres à revenu fixe sont étalées sur la durée de vie de l'instrument concerné, conformément à l'option offerte par le règlement CRBF n° 90/01. A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes sur titres de placement, corrigées éventuellement des amortissements et reprises des différences visées ci-dessus, font l'objet d'un provisionnement individuel. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres d'investissement

Sont classés dans ce portefeuille les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir durablement, en principe jusqu'à leur échéance, et pour lesquels il existe soit des ressources de financement adossées en durée, soit une couverture permanente contre le risque de taux. L'écart constaté entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalé sur la durée de vie du titre. Les moins-values latentes ne font pas l'objet de provisions.

Les bons du Trésor, titres de créances négociables et instruments du marché interbancaire classés dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont enregistrés au prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. Les produits d'intérêts sont calculés au taux négocié, le montant de la prime ou de la décote faisant l'objet d'un amortissement selon la méthode actuarielle.

Les obligations comprises dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont comptabilisées hors coupon couru. Les produits d'intérêts sont calculés au taux nominal des titres. Lorsque leur prix d'acquisition est différent de leur valeur de remboursement, cette différence est amortie linéairement et portée en charges ou produits selon le cas.

Les titres libellés en devises sont évalués au cours de change à la date de clôture ou à la date antérieure la plus proche. Les différences d'évaluation sont portées en pertes ou en gains sur opérations financières.

Cessions temporaires de titres

Les cessions temporaires de titres sont destinées à garantir des prêts ou des emprunts de trésorerie par des titres. Elles prennent principalement deux formes distinctes, selon le mécanisme juridique utilisé, à savoir :

- les pensions,
- les prêts et emprunts de titres.

La pension consiste juridiquement à céder en pleine propriété des titres, l'acheteur s'engageant irrévocablement à les rétrocéder et le vendeur à les reprendre, à un prix et une date convenus lors de la conclusion du contrat. Comptablement, les titres donnés en pension sont maintenus dans leur poste d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables aux portefeuilles auxquels ils se rattachent. Parallèlement, la dette représentative du montant encaissé est enregistrée au passif. La créance représentative d'une pension sur titres reçus est enregistrée à l'actif.

Les prêts de titres sont des prêts à la consommation régis par le Code civil dans lesquels l'emprunteur s'engage irrévocablement à restituer les titres empruntés à l'échéance. Ces prêts sont généralement garantis par la remise d'espèces, qui restent acquises au prêteur en cas de défaillance de l'emprunteur. Dans ce dernier cas, l'opération est assimilée à une opération de pension et enregistrée comptablement comme telle.

Note n° 1.4 *Options*

Les primes payées ou perçues sont enregistrées en compte de bilan lors de leur paiement ou à leur encaissement. Au dénouement, elles sont enregistrées immédiatement au compte de résultat s'il s'agit d'opérations spéculatives.

Les primes sur options non dénouées sont évaluées à la clôture de l'exercice lorsqu'elles sont traitées sur un marché organisé. L'écart est enregistré au compte de résultat.

Note n° 1.5 *Titres de participation*

Les titres de participation et de filiales sont comptabilisés au coût historique. Ils font l'objet de provisions individuelles lorsque leur valeur d'inventaire appréciée par référence notamment à la situation nette et/ou aux perspectives futures, est inférieure au prix d'acquisition.

Note n° 1.6 *Immobilisations*

Conformément au règlement CRC 2002-10, les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle. Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, des changements dans le mode d'utilisation du bien, etc., un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien à sa valeur actuelle est effectué. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, la base amortissable de l'actif est modifiée de manière prospective.

Note n° 1.7 *Conversion des opérations en devises*

Les créances et dettes, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu.

Les actifs corporels sont maintenus au coût historique. Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture (voir précisions notes précédentes).

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable.

Note n° 1.8 *Contrats d'échange (swaps)*

En application de l'article 2 du règlement CRBF n° 90/15, la banque est susceptible de constituer trois portefeuilles distincts enregistrant les contrats selon qu'ils ont pour objet de maintenir des positions ouvertes et isolées (a), de couvrir le risque de taux d'un élément isolé ou d'un ensemble d'éléments homogènes (b), ou de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (d). Il n'existe pas de portefeuille de contrats d'échange destinés à couvrir le risque global de taux, dit portefeuille de catégorie (c).

Dans ces conditions, les transferts d'un portefeuille à l'autre ne sont possibles que du :

- Portefeuille (a) vers le portefeuille (b)
- Portefeuille (b) vers les portefeuilles (a) ou (d)
- Portefeuille (d) vers le portefeuille (b).

La valeur de marché retenue pour les contrats d'échange dits de transaction est issue de l'application de la méthode d'actualisation des flux futurs avec une courbe de taux zéro coupon. La branche à taux fixe est estimée à partir des différentes échéances actualisées en fonction de la courbe de taux, alors que la valeur actuelle de la branche à taux variable est estimée à partir de la valeur du coupon en cours majoré du nominal. La valeur de marché résulte de la comparaison de ces deux valeurs actualisées, après prise en compte du risque de contrepartie et des frais de gestion futurs. Le risque de contrepartie est calculé conformément aux dispositions de l'annexe 3 du règlement CRBF n° 91-05 relatif au ratio de solvabilité, auquel est appliqué un coefficient de fonds propres de 8%. Les frais de gestion sont ensuite déterminés en majorant ce montant de fonds propres d'un taux de 10%.

Les soultes éventuellement perçues ou versées lors de la conclusion d'un contrat d'échange sont constatées au compte de résultat *pro rata temporis* sur la durée du contrat. En cas de résiliation anticipée d'un contrat, la soulte perçue ou versée est immédiatement constatée en résultat, sauf lorsque le contrat a été initié dans le cadre d'une opération de couverture. La soulte est alors rapportée au compte de résultat en fonction de la durée de vie de l'élément initialement couvert.

Afin de mesurer et de suivre les risques encourus en raison de ces opérations, des limites globales de sensibilité incluant les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises sont fixées par activité. Ces positions font l'objet d'une information régulière à l'organe exécutif de la banque, pris au sens de l'article L 511-13 du Code monétaire et financier.

Note n° 1.9 *Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail*

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n°2003-R01 du Conseil National de la comptabilité.

Régimes de retraite des employés

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe et ses salariés versent périodiquement des cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés bénéficient d'un régime de retraite additif financé par l'employeur, au travers d'une institution de retraite supplémentaire, la Caisse de Retraite du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CARMUT), organisme paritaire classé dans la catégorie des Institutions de retraite supplémentaire. La CARMUT fonctionne en capitalisation et gère deux régimes, un régime à cotisations définies en points et un régime à prestations définies de type additif.

Les cotisations et primes sont à la charge intégrale des employeurs. L'évaluation actuarielle du régime à prestations définies est établie par une société d'actuariat indépendante selon la méthode du coût unitaire par année de service. La couverture des engagements de ce régime est assurée moyennant une prime annuelle appelée auprès des employeurs, égale à 1,70% de la masse salariale et comptabilisée dans les charges de l'exercice.

La CARMUT qui relève du code de la Sécurité Sociale est créée dans l'intérêt des bénéficiaires et gérée de façon paritaire. Les avantages économiques reviennent aux seuls affiliés et le pouvoir décisionnel, partagé entre Direction et représentants du personnel, ne peut être exercé que dans l'intérêt exclusif des bénéficiaires. La CARMUT n'est en conséquence pas prise en compte dans le périmètre de consolidation IFRS au regard des critères de consolidation définis par l'IAS 27 fondés essentiellement sur la notion de contrôle ou d'influence.

Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

Les futures indemnités de fin de carrière et les primes à verser lors de l'attribution de médaille du travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurances.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité selon la table INSEE TV 88-90, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre 2007 sont couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurances. Les indemnités de fin de carrière et primes de médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année ont fait l'objet de remboursements par l'assureur.

La loi du 21 août 2003 sur les retraites a modifié les conditions de départ en retraite. Les mises en retraite des salariés à l'initiative de l'entreprise ne sont possibles depuis le 1er janvier 2004 qu'à partir de 65 ans. La banque a considéré que ces modifications n'entraînaient pas d'effets significatifs sur le niveau des engagements et sur les comptes annuels.

Les autres avantages postérieurs à l'emploi non couverts par assurance sont évalués et provisionnés conformément à la recommandation R03-01 du CNC.

Note n° 1.10 *Fonds pour risques bancaires généraux*

Institué par le règlement CRBF n° 90/02 relatif aux fonds propres, ce fonds est le montant que la banque décide d'affecter aux risques bancaires généraux, parmi lesquels son exposition globale aux risques de taux et de contrepartie.

Les montants affectés à ce fonds s'élèvent à 61,6 millions d'euros, aucun mouvement n'ayant affecté ce poste durant l'exercice.

Note n° 1.11 *Provisions pour risques et charges*

Les provisions affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques.

La BFCM peut être partie à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

Note n° 1.12 *Impôt sur les bénéfices*

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale qu'elle a constitué avec certaines de ses filiales. Elle est seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles sur l'impôt sur les sociétés et du précompte mobilier de l'ensemble. Les filiales contribuent à la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale. En cas d'éventuelle sortie du périmètre, elles bénéficieraient conventionnellement d'une indemnité correspondant à tous les surcoûts fiscaux qui résulteraient de leur appartenance au groupe d'intégration.

Le poste "Impôt sur les bénéfices" comprend :

- l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les gains liés à l'intégration fiscale, majorés des contributions additionnelles ;
- les dotations et reprises de provisions pour risques et charges se rapportant aux éléments précédents.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les contributions additionnelles sont déterminés selon la réglementation fiscale applicable. Les crédits d'impôt attachés aux revenus de valeurs mobilières ne sont pas comptabilisés. Leur imputation est faite directement en déduction de la charge d'impôt.

Les provisions pour impôts sont calculées selon la méthode du report variable, en intégrant les contributions additionnelles en fonction des échéances concernées. Il n'est fait aucune compensation avec d'éventuelles créances sur le Trésor.

Provision pour impôt différé sur les résultats futurs de certains GIE

Une provision spécifique pour impôt différé a été constituée pour compenser l'incidence des résultats déficitaires de certains GIE. Cette provision pour risques et charges est ensuite reprise au fur et à mesure de l'imposition ultérieure des résultats bénéficiaires des GIE.

Provisions pour impôts sur contrats de crédit-bail

Elles correspondent à la charge future d'impôt visée par l'article 239 *sexies* du Code Général des Impôts sur les contrats de crédit-bail immobilier.

Des redressements fiscaux portant sur l'impôt sur les sociétés dû au titre des exercices 2001 à 2004 ont été notifiés à la BFCM. Certains motifs de ces notifications sont contestés ; le risque qui en résulte a fait l'objet de provisions inscrites au passif du bilan.

Note n° 1.13 *Consolidation*

La société est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

2. NOTES ANNEXES AU BILAN

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'€

2.1 Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

	Valeur brute au 31.12.06	Acquisitions	Cessions	Transferts ou Remboursement	Valeur brute au 31.12.07
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 377 819	506 284	35 120	530 388	5 379 371
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 505	15 074	72		23 507
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 889	42			2 931
TOTAUX	4 389 213	521 400	35 192	530 388	5 405 809

2.2 Amortissements et provisions sur actif immobilisé

AMORTISSEMENTS

	Amortissements au 31.12.06	Dotations	Reprises	Amortissements au 31.12.07
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0			0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	959	387	72	1 274
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0			0
TOTAUX	959	387	72	1 274

PROVISIONS

	Provisions au 31.12.06	Dotations	Reprises	Provisions au 31.12.07
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	355	2 768		3 123
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0			0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0			0
TOTAUX	355	2 768	0	3 123

2.3 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle

<i>ACTIF</i>	inférieure ou égale à trois mois	de trois mois à un an	de un à cinq ans	plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT						
A vue	16 088 177				1 872	16 090 049
A terme	17 048 112	9 980 166	63 340 791	28 289 295	450 544	119 108 908
CREANCES SUR LA CLIENTELE						
Créances commerciales	559 504					559 504
Autres concours à la clientèle	921 308	602 661	783 131	727 270	11 318	3 045 688
Comptes ordinaires débiteurs	177 719					177 719
OBLIGATIONS & AUTRES TITRES A REVENU FIXE	166 739	1 082 562	3 731 249	3 314 578	97 906	8 393 034
<i>dont titres de transaction</i>	26					26
TOTAUX	34 961 559	11 665 389	67 855 171	32 331 143	561 640	147 374 902

Les créances douteuses sont considérées comme étant remboursables à plus de 5 ans.

<i>PASSIF</i>	inférieure ou égale à trois mois	de trois mois à un an	de un à cinq ans	plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
DETTE ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT						
A vue	12 911 911				922	12 912 833
A terme	21 558 057	3 332 817	43 349 534	1 423 315	203 959	69 867 682
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE						
Comptes d'épargne à régime spécial						
A vue						0
A terme						0
Autres dettes						
A vue	3 082 079					3 082 079
A terme	530 382	45 848			3 021	579 251
DETTE REPRESENTEE PAR UN TITRE						
Bons de caisse						
						0
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables						
	19 770 241	3 950 072	1 146 666	2 609 965	149 187	27 626 131
Emprunts obligataires						
	608 151	10 088 930	6 726 416	11 182 301	259 401	28 865 199
DETTE SUBORDONNEES						
			50 000	5 350 000	40 796	5 440 796
TOTAUX	58 460 821	17 417 667	51 272 616	20 565 581	657 286	148 373 971

2.4 Répartition des créances sur la clientèle

	2007		
	Créances brutes	Créances douteuses	Provisions
hors créances rattachées de 11.318 milliers d' € sur créances brutes			
Répartition par grands types de contrepartie			
. Sociétés	3 754 292	299	299
. Entrepreneurs individuels			
. Particuliers	22		
. Administrations publiques	7 255		
. Administrations privées	10 024		
Total	3 771 593	299	299
Répartition par secteurs d'activité			
. Agriculture et industries minières	3 497		
. Commerces de détails et de gros	354 559		
. Industries	54 446		
. Services aux entreprises et holding	1 479 530	299	299
. Services aux particuliers	26 485		
. Services financiers	1 428 223		
. Services immobiliers	6 516		
. Transports et communication	407 307		
. Non ventilé et autres	11 030		
Total	3 771 593	299	299
Répartition par secteurs géographiques			
. France	3 709 566	299	299
. Europe hors France	43 458		
. Autres pays	18 569		
Total	3 771 593	299	299
Parmi les créances douteuses ne figure aucune créance compromise.			

2.5 Montant des engagements sur participations et filiales intégrées globalement

ACTIF

	Montant 2007	Montant 2006
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue	3 976 371	521 486
A terme	40 795 795	32 941 757
CREANCES SUR LA CLIENTELE		
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	819 471	907 744
Comptes ordinaires débiteurs		
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	2 946 259	916 823
CREANCES SUBORDONNEES	1 431 045	1 337 893
TOTAL	49 968 941	36 625 703

PASSIF

	Montant 2007	Montant 2006
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue	6 776 954	1 038 857
A terme	17 033 605	9 777 653
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE		
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue		
A terme		
Autres dettes		
A vue		
A terme		
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	200 931	42 480
Emprunts obligataires	791 171	504 868
Autres dettes représentées par un titre		
DETTES SUBORDONNEES	750 000	750 000
TOTAL	25 552 661	12 113 858

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation du Groupe "Crédit Mutuel Centre Est Europe"

2.6 Répartition des actifs subordonnés

	Montant 2007		Montant 2006	
	Montant subordonné	dont prêts participatifs	Montant subordonné	dont prêts participatifs
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT				
A terme	1 148 755	11 277	1 128 829	12 073
Indéterminée	271 000		211 000	
CREANCES SUR LA CLIENTELE				
Autres concours à la clientèle				
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	939 874	102 247	961 360	74 737
TOTAL	2 359 629	113 524	2 301 189	86 810

2.7 Dettes subordonnées

	Emp. TSR 1	Emp. TSR 2	Emp. TSR 3	Emp. TSR 4	Emp. TSR 5	Emp. TSS
Montant	50 000	700 000	800 000	1 000 000	1 250 000	1 600 000
Échéance	29/06/2011	19/07/2013	30/09/2015	19/12/2016	indéterminée	indéterminée
Conditions	<p>Les emprunts et les titres subordonnés occupent un rang inférieur par rapport aux créances de tous les autres créanciers, à l'exclusion des titres participatifs.</p> <p>Les titres super subordonnés occupent le dernier rang, car ils sont expressément subordonnés à toutes les autres dettes de l'entreprise, qu'elles soient chirographaires ou subordonnés</p>					
Possibilité remboursement anticipé	<p>Pas de possibilité les 5 premières années sauf si augmentation concomitante du capital.</p> <p>Interdit pour l'emprunt TSR, sauf en cas de rachat en bourse, OPA ou OPE.</p> <p>Restreintes pour les titres super subordonnés (TSS) car ils sont assimilés à des Fonds Propres de base.</p>					

Le montant des dettes subordonnées est de 5 440 796 milliers d'€ (dettes rattachées comprises).

2.8 Portefeuille titres : ventilation entre portefeuilles de transaction, de placement et d'investissement

	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	Portefeuille investissement	TOTAL
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		250 767	201 380	452 147
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE		7 601 134	791 900	8 393 034
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	26	157 651		157 677
TOTAUX	26	8 009 552	993 280	9 002 858

2.9 Portefeuille titres : titres ayant fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre

	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement
PORTEFEUILLE DE TRANSACTION			
PORTEFEUILLE DE PLACEMENT			521 762
PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			
TOTAUX	0	0	521 762

2.10 Portefeuille titres : différences entre prix d'acquisition et prix de remboursement des titres de placement et des titres d'investissement

NATURE DES TITRES	DECOTES/SURCOTES NETTES RESTANT A AMORTIR	
	Décote	Surcote
TITRES DE PLACEMENT		
Marché obligataire	10 088	13 132
Marché monétaire	1	571
TITRES D'INVESTISSEMENT		
Marché obligataire	2 855	109
Marché monétaire	491	12

2.11 Portefeuille titres : plus et moins-values latentes sur titres

Montant des plus-values latentes sur titres de placement :	114 044
Montant des moins-values latentes sur titres de placement et ayant fait l'objet d'une provision :	81 327
Montant des moins-values latentes sur titres d'investissement :	28 272
Montant des plus-values latentes sur titres d'investissement :	96

2.12 Portefeuille titres : montant des créances représentatives des titres prêtés

	Montant 2007	Montant 2006
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	0	0
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0

2.13 Portefeuille titres : montant des créances et dettes se rapportant à des pensions livrées sur titres

	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
À vue		
À terme	152 552	
CREANCES SUR LA CLIENTELE		
Autres concours à la clientèle		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
À vue		
À terme		3 469 879
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE		
Autres dettes		
À vue		
À terme		
TOTAL	152 552	3 469 879

Les actifs mis en pension correspondent à :

- des Valeurs Mobilières pour 3 469 879 milliers d'€

2.14 Portefeuille titres : ventilation des obligations et autres titres à revenu fixe selon l'émetteur

	Emetteur		Créances rattachées	TOTAL
	Organismes publics	Autres		
EFFETS PUBLICS, OBLIG ET AUT. TITRES A REVENU FIXE	762 417	7 979 484	103 280	8 845 181

2.15 Portefeuille titres : ventilation selon la cotation

	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées	TOTAL
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	244 751	202 022	5 374	452 147
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	7 248 181	1 046 947	97 906	8 393 034
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	100 564	57 113		157 677
TOTAUX	7 593 496	1 306 082	103 280	9 002 858

2.16 Portefeuille titres : informations sur les OPCVM

	Montant des parts d'OPCVM français	Montant des parts d'OPCVM étrangers	TOTAL
TITRES A REVENU VARIABLE : OPCVM		40 000	40 000

	Montant des parts d'OPCVM de capitalisation	Montant des parts d'OPCVM de distribution	TOTAL
TITRES A REVENU VARIABLE : OPCVM		40 000	40 000

2.17 Portefeuille titres : participations et parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit

	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2007	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2006
PARTICIPATIONS ET ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	31 996	11 116
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	3 043 622	2 931 051
TOTAL	3 075 618	2 942 167

2.18 Portefeuille titres : information sur l'activité de portefeuille

Le montant des titres de l'activité de portefeuille au 31.12.2007 est de 3.577 milliers d'€.

2.19 Sociétés à responsabilité illimitée dans lesquelles l'établissement est associé

Nom de la société	siège social	forme juridique
REMA	STRASBOURG	Société en Nom Collectif
CM-CIC FONCIERE	STRASBOURG	Société en Nom Collectif
FRANCE FORETS II	NANTERRE	Société Civile de Participations
STE CIVILE GESTION DES PARTS DANS L'ALSACE	STRASBOURG	Société Civile de Participations
SPRING RAIN	PARIS	GIE à capital
VENTADOUR BAIL III Ter	STRASBOURG	GIE à capital
VULCAIN ENERGIE	PARIS	GIE à capital

2.20 Ventilation du poste "Réserves"

	Montant 2007	Montant 2006
RESERVE LEGALE	94 795	82 796
RESERVES STATUTAIRES ET CONTRACTUELLES	844 466	786 466
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES RESERVES	9 495	9 495
TOTAL	948 756	878 757

2.21 Frais d'établissement, frais de recherche et de développement et fonds commerciaux

	Montant 2007	Montant 2006
FRAIS D'ETABLISSEMENT		
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses		
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT		
FONDS COMMERCIAUX		
TOTAL	0	0

2.22 Créances éligibles au refinancement d'une banque centrale

Au 31-12-2007, les crédits sur la clientèle éligibles au refinancement d'une banque centrale se montent à 39 130 milliers d'€.

2.23 Intérêts courus à recevoir ou à payer

	Intérêts courus à recevoir	Intérêts courus à payer
<i><u>ACTIF</u></i>		
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	5 374	
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
À vue	1 872	
À terme	450 545	
CREANCES SUR LA CLIENTELE		
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	11 318	
Comptes ordinaires débiteurs		
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	97 906	
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		
PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE		
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		
<i><u>PASSIF</u></i>		
BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
À vue		922
À terme		203 959
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE		
Comptes d'épargne à régime spécial		
À vue		
À terme		
Autres dettes		
À vue		
À terme		3 021
DETTES REPRESENTES PAR UN TITRE		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		149 187
Emprunts obligataires		259 401
Autres dettes représentées par un titre		
DETTES SUBORDONNEES		40 796
TOTAL	567 015	657 286

2.24 Postes "Autres actifs" et "Autres passifs"

<u>AUTRES ACTIFS</u>	Montant 2007	Montant 2006
INSTRUMENTS CONDITIONNELS ACHETES	8 127	10 785
COMPTES DE REGLEMENT RELATIFS AUX OPERATIONS SUR TITRES	94 138	180 519
DEBITEURS DIVERS	61 558	60 375
AVOIRS EN OR ET METAUX PRECIEUX		
AUTRES STOCKS ET ASSIMILES		
AUTRES EMPLOIS DIVERS		
TOTAL	163 823	251 679

<u>AUTRES PASSIFS</u>	Montant 2007	Montant 2006
AUTRES DETTES DE TITRES		
INSTRUMENTS CONDITIONNELS VENDUS	8 445	11 251
DETTES DE TITRES DE TRANSACTION		
<i>dont dettes sur titres empruntés</i>		
COMPTES DE REGLEMENT RELATIFS AUX OPERATIONS SUR TITRES	304 656	100 043
VERSEMENT RESTANT A EFFECTUER SUR TITRES NON LIBERES		
CREDITEURS DIVERS	70 811	74 013
TOTAL	383 912	185 307

2.25 Comptes de régularisation

<u>ACTIF</u>	Montant 2007	Montant 2006
SIEGE ET SUCCURSALE - RESEAU		
COMPTES D'ENCAISSEMENT	1 041	3 441
COMPTES D'AJUSTEMENT	352	53 183
COMPTES D'ECARTS		
PERTES POTENTIELLES SUR CONTRATS DE COUVERTURE		
D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME NON DENOUES		
PERTES A ETALER SUR CONTRATS DE COUVERTURE		
D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME DENOUES	17 841	18 625
CHARGES A REPARTIR	99 797	86 761
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	98 679	79 995
PRODUITS A RECEVOIR	1 368 252	1 061 832
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	103 739	20 234
TOTAL	1 689 701	1 324 071

PASSIF

	Montant 2007	Montant 2006
SIEGE ET SUCCURSALE - RESEAU		
COMPTES INDISPONIBLES SUR OPERATIONS DE RECOUVREMENT		
COMPTES D'AJUSTEMENT	1 124 905	470 713
COMPTES D'ECARTS		
GAINS POTENTIELS SUR CONTRATS DE COUVERTURE		
D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME NON DENOUES		
GAINS A ETALER SUR CONTRATS DE COUVERTURE		
D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME DENOUES	34 822	27 980
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	18 025	27 783
CHARGES A PAYER	1 416 075	1 091 384
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	124 985	58 773
TOTAL	2 718 812	1 676 633

2.26 **Solde non amorti de la différence entre montant initialement reçu et prix de remboursement des dettes représentées par un titre**

	Montant 2007	Montant 2006
PRIME D'EMISSION DES TITRES A REVENU FIXE	107 710	87 793
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES TITRES A REVENU FIXE	7 913	1 032
TOTAL	115 623	88 825

2.27 **Provisions pour risques et charges**

	Montant 2007	Montant 2006
PROVISIONS POUR REGIMES SPECIAUX	2 651	
PROVISIONS SUR SWAPS	9 644	314
PROVISIONS POUR IMPOT	5 359	9 346
AUTRES PROVISIONS	4 886	4 550
TOTAL	22 540	14 210

2.28 Contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises hors zone Euro

ACTIF

	Montant 2007	Montant 2006
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	8 220 884	5 304 414
CREANCES SUR LA CLIENTELE	164 801	130 523
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	97 094	237 703
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	26 128	10 996
PROMOTION IMMOBILIERE		
PRETS SUBORDONNES		
PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE		
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
AUTRES ACTIFS	475	3 154
COMPTES DE REGULARISATION	219 886	343 995
TOTAL ACTIVITE DEVICES	8 729 268	6 030 785
Pourcentage du total actif	5,64%	5,06%

PASSIF

	Montant 2007	Montant 2006
BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	5 770 102	5 516 816
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	590 429	33 611
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	12 686 447	13 250 065
AUTRES PASSIFS	2 608	1 229
COMPTES DE REGULARISATION	123 996	118 562
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		34
DETTES SUBORDONNEES		
TOTAL ACTIVITE DEVICES	19 173 582	18 920 317
Pourcentage du total passif	12,40%	15,88%

3. NOTES ANNEXES AU HORS BILAN

3.1 Actifs donnés en garantie d'engagements

	Montant 2007	Montant 2006
VALEURS AFFECTEES EN GARANTIE D'OP. SUR MARCHES A TERME	0	0
AUTRES VALEURS AFFECTEES EN GARANTIE	2 050 000	0
TOTAL	2 050 000	0

La société CM-CIC COVERED Bonds (CM-CIC CB) est une filiale à 99,99% de la BFCM. Elle a pour objet d'émettre pour le compte exclusif de sa société mère des titres sécurisés par des crédits hypothécaires et assimilés distribués par les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC. En application des dispositions contractuelles liées à ces opérations, la BFCM serait tenue d'apporter des actifs en garantie des émissions de CM-CIC CB sous certaines conditions potentielles (telles que la dégradation de la notation en dessous d'un certain niveau, dimensionnement des crédits hypothécaire. Au 31-décembre 2007 ce mécanisme dérogatoire n'a pas eu à être mis en œuvre.

3.2 Actifs reçus en garantie

	Montant 2007	Montant 2006
VALEURS RECUES EN GARANTIE D'OPERATIONS SUR MARCHES A TERME		
AUTRES VALEURS RECUES EN GARANTIE		
TOTAL	0	0

La banque se refinance auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat par émission de billets à ordre en mobilisation de créances visées à l'article L313-42 du Code Monétaire et financier pour un total de 2 815 000 milliers d'euros au 31 décembre 2007. Les prêts à l'habitat garantissant ces billets à ordre sont apportés par le Groupe de Crédit Mutuel dont la BFCM est filiale et s'élèvent à la même date à 4 276 000 milliers d'euros.

3.3 Opérations à terme en devises non encore dénouées à la date de clôture du bilan

	Montant 2007		Montant 2006	
	contre		contre	
OPERATIONS DE CHANGE A TERME				
Euros à recevoir contre devises à livrer	4 270 476	4 090 015	6 530 471	6 370 998
<i>dont SWAPS de devises</i>	<i>591 468</i>	<i>503 368</i>	<i>450 555</i>	<i>402 941</i>
Devises à recevoir contre euros à livrer	14 554 303	15 719 492	19 181 698	19 764 840
<i>dont SWAPS de devises</i>	<i>6 935 149</i>	<i>7 842 674</i>	<i>6 808 727</i>	<i>7 058 100</i>
Devises à recevoir contre devises à livrer	6 903 571	7 007 195	7 167 519	7 055 810
<i>dont SWAPS de devises</i>	<i>2 717</i>	<i>2 810</i>	<i>6 486</i>	<i>7 120</i>

3.4 **Autres opérations à terme non encore dénouées à la date de clôture du bilan**

	Montant 2007	Montant 2006
OPERATIONS EFFECTUEES SUR MARCHES ORGANISES ET ASSIMILES D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET		
Opérations fermes de couverture		
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>		
<i>dont Achats de contrats FUTURES</i>		
Opérations conditionnelles de couverture		
Autres opérations fermes		
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>		
OPERATIONS EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET		
Opérations fermes de couverture	145 086 240	112 687 879
<i>dont SWAPS de taux</i>	144 629 669	112 306 915
<i>SWAPS de taux en devises</i>	307 571	373 964
<i>Achat de FRA</i>	74 500	3 500
<i>Vente de FRA</i>	74 500	3 500
Opérations conditionnelles de couverture	4 252 607	6 114 120
<i>dont Achat SWAP OPTION</i>	46 189	1 046 189
<i>Vente SWAP OPTION</i>	46 189	1 046 189
<i>dont Achat de CAP/FLOOR</i>	2 077 427	2 007 404
<i>Vente de CAP/FLOOR</i>	2 082 802	2 014 338
Autres opérations fermes	852 553	639 235
<i>dont SWAPS de taux</i>	852 553	639 235
<i>SWAPS de taux en devises</i>		
Autres opérations conditionnelles		
OPERATIONS EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE		
Opérations conditionnelles de couverture	530 228	396 594
OPERATIONS EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR D'AUTRES INSTRUMENTS QUE LES INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET ET DE COURS DE CHANGE		
Opérations conditionnelles de couverture	3 577	3 577
Autres opérations conditionnelles		

3.5 Ventilation des opérations à terme non encore dénouées selon la durée résiduelle

	Montant 2007			Montant 2006		
	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans
OPERATIONS EN DEVICES	20 041 813	6 282 621	492 268	26 354 891	6 234 130	602 627
OP. EFFECTUEES SUR MARCHES ORGANISES D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET						
Opérations fermes						
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>						
<i>dont Achats de contrats FUTURES</i>						
Autres opérations fermes						
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>						
OP. EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET						
Opérations fermes	101 476 167	21 785 413	22 677 213	84 622 832	13 454 042	15 250 240
<i>dont SWAPS</i>	101 327 167	21 785 413	22 677 213	84 615 832	13 454 042	15 250 240
<i>Achat de FRA</i>	74 500			3 500		
<i>Vente de FRA</i>	74 500			3 500		
Opérations conditionnelles de couverture	1 208 312	2 527 973	516 322	3 033 601	2 538 352	542 167
<i>dont Achat de SWAP OPTION</i>		46 189		1 046 189		
<i>Vente de SWAP OPTION</i>		46 189		1 046 189		
<i>dont Achat de CAP/FLOOR</i>	604 156	1 215 110	258 161	471 112	1 265 133	271 159
<i>Vente de CAP/FLOOR</i>	604 156	1 220 485	258 161	470 111	1 273 219	271 008
Autres opérations conditionnelles						
OP. EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE						
Opérations conditionnelles de couverture	530 228			396 594		
OP. EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR AUTRES INSTRUMENTS A TERME						
Opérations conditionnelles		3 577		3 577		
Autres opérations conditionnelles						

3.6 Engagements avec participations et filiales intégrées globalement

Engagements donnés

	Montant 2007	Montant 2006
Engagements de financement		
Engagements de garantie	1 780 379	1 582 779
Engagements sur opérations devises	1 593 694	2 604 639
Engagements sur instruments financiers à terme	12 617 115	11 435 702
TOTAL	15 991 188	15 623 120

Engagements reçus

	Montant 2007	Montant 2006
Engagements de financement		
Engagements de garantie	38 506	34 169
Engagements sur opérations devises	1 424 176	2 382 495
Engagements sur instruments financiers à terme	92 268	87 825
TOTAL	1 554 950	2 504 489

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation du Groupe "Crédit Mutuel Centre Est Europe"

3.7 Juste valeur des instruments dérivés

	Montant 2007		Montant 2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Risques de taux - comptabilité de couverture (macro-micro)				
Instruments conditionnels ou optionnels	16 437	15 778	14 598	13 995
Instruments fermes autres que swaps				
Dérivés incorporés	599 386	1 364	0	0
Swaps	688 919	1 000 648	523 418	404 682
Risques de taux - hors comptabilité de couverture				
Instruments conditionnels ou optionnels				
Instruments fermes autres que swaps				
Swaps	1 216	32	1 433	20
Risques de change				
Instruments conditionnels ou optionnels	2 587	2 589	1 783	1 767
Instruments fermes autres que swaps	13 831	4 291	3 652	1 281
Swaps	110 844	382 915	314 403	297 554

La présentation de cette annexe résulte de l'application des règlements du CRC n°2004-14 à 2004-19 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée par rapport à la valeur de marché, ou à défaut par l'application de modèles de marchés.

4. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Produits et charges d'intérêts

	Produits 2007	Produits 2006
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	10 593 853	6 963 338
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	158 017	87 687
PRODUITS SUR OBLIGATIONS OU AUTRES TITRES A REVENU FIXE	453 435	348 683
PRODUITS SUR PRETS SUBORDONNES	69 702	51 086
AUTRES PRODUITS A CARACTERE D'INTERETS	8 119	6 480
REPRISES / DOTATIONS SUR PROVISIONS RELATIVES AUX INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES		
REPRISES / DOTATIONS SUR PROVISIONS A CARACTERE D'INTERETS		
TOTAL	11 283 126	7 457 274

	Charges 2007	Charges 2006
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	8 425 669	5 724 993
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	108 336	24 047
CHARGES SUR OBLIGATIONS OU AUTRES TITRES A REVENU FIXE	2 431 915	1 410 960
CHARGES SUR EMPRUNTS SUBORDONNEES	266 544	169 250
AUTRES CHARGES A CARACTERE D'INTERETS	3 238	4 412
DOTATIONS / REPRISES SUR PROVISIONS RELATIVES AUX INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES		
DOTATIONS / REPRISES SUR PROVISIONS A CARACTERE D'INTERETS		
TOTAL	11 235 702	7 333 662

4.2 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	Montant 2007	Montant 2006
REVENUS DES ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE DE PLACEMENT	4 681	1 942
REVENUS DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	346 515	155 609
REVENUS DES TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE		
TOTAL	351 196	157 551

4.3 Commissions

	Produits 2007	Produits 2006
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	180	1 757
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4 521	821
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES	211	1 318
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE CHANGE	2	1
COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE FINANCIERS	42 237	6 289
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE HORS BILAN		
COMMISSIONS DIVERSES D'EXPLOITATION	298	1 948
REPRISES SUR PROVISIONS RELATIVES A DES COMMISSIONS		
TOTAL	47 449	12 134

	Charges 2007	Charges 2006
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	1 621	3 488
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE		2
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES	15 752	2 449
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE CHANGE	1 245	1
COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE FINANCIERS	25 851	3 821
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE HORS BILAN	1 242	
COMMISSIONS DIVERSES D'EXPLOITATION	12 236	2 933
DOTATIONS AUX PROVISIONS RELATIVES A DES COMMISSIONS		
TOTAL	57 947	12 694

4.4 Gains ou pertes sur portefeuille de négociation

	Montant 2007	Montant 2006
TITRES DE TRANSACTION	(20)	217
CHANGE	14 239	6 094
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	818	(73)
DOTATIONS / REPRISES NETTES DE PROVISIONS	(9 333)	686
TOTAL	5 704	6 924

4.5 Gains ou pertes sur portefeuille titres de placement et assimilés

	Montant 2007	Montant 2006
FRAIS D'ACQUISITION SUR TITRES DE PLACEMENT	(292)	(434)
PLUS OU MOINS-VALUES NETTES DE CESSIONS	(40 677)	(33 100)
DOTATIONS OU REPRISES NETTES DE PROVISIONS	(65 478)	12 914
TOTAL	(106 447)	(20 620)

4.6 Charges générales d'exploitation

	Montant 2007	Montant 2006
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 657	5 010
CHARGES DE RETRAITES	571	523
AUTRES CHARGES SOCIALES	1 524	1 379
INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALAIRES	344	362
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	877	746
AUTRES IMPOTS ET TAXES	10 639	13 162
SERVICES EXTERIEURS	25 570	22 697
DOTATIONS/REPRISES SUR PROVISIONS SUR CHARGES GENERALES D'EXPLOITATI	2 651	(4 923)
CHARGES REFACTUREES	(6 890)	(9 258)
TOTAL	40 943	29 698

En application du règlement CRBF 91-01, article 3.6 et annexe IV.4, le montant global des rémunérations directes et indirectes versées en 2007 s'est élevé à 5 267 049,70 € contre 4 491 258,64 € en 2006. Aucun jeton de présence n'a été alloué. Il n'y a pas d'engagement de retraite.

"Les droits acquis en fin d'exercice au titre du dispositif de droit individuel à la formation (DIF) prévu par les articles L933-1 à L933-6 du Code du travail sont de 1 872 heures".

4.7 Coût du risque

	Montant 2007	Montant 2006
DOTATIONS AUX PROVISIONS LIEES A DES CREANCES	(10)	0
REPRISES DE PROVISIONS LIEES A DES CREANCES	70	0
TOTAL	60	0

4.8 Gains/Pertes sur actifs immobilisés

	Montant 2007	Montant 2006
GAINS OU PERTES SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2	
GAINS OU PERTES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 047	207
DOTATIONS / REPRISES DE PROVISIONS SUR ACTIFS IMMOBILISES	(3 104)	(3 950)
TOTAL	2 945	(3 743)

4.9 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	Montant 2007	Montant 2006
(A) IMPOT DU AFFERENT AU RESULTAT ORDINAIRE	244	36 556
(B) IMPOT DU AFFERENT AUX ELEMENTS EXCEPTIONNELS		308
(C) EFFETS DE L'INTEGRATION FISCALE	(293)	(9 972)
(A+B+C) IMPOT SUR LES BENEFICES DU AU TITRE DE L'EXERCICE	(49)	26 892
DOTATIONS AUX PROVISIONS A CARACTERE D'IMPOT SUR LES BENEFICES	6 726	14 114
REPRISES DE PROVISIONS A CARACTERE D'IMPOT SUR LES BENEFICES	(10 713)	(15 844)
IMPOT SUR LES SOCIETES DE L'EXERCICE	(4 036)	25 162

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
au cours des cinq derniers exercices (montant en €)

	2003	2004	2005	2006	2007
1. Capital en fin d'exercice					
a) Capital Social	1 302 192 250,00	1 302 192 250,00	1 302 192 250,00	1 302 192 250,00	1 302 192 250,00
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	26 043 845	26 043 845	26 043 845	26 043 845	26 043 845
c) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
2. Opérations et résultats de l'exercice					
a) Produit net bancaire, produits du portefeuille-titres et divers	233 845 968,34	268 789 580,07	245 014 648,72	266 998 127,43	287 983 430,27
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	213 648 079,29	231 563 355,69	346 280 183,23	218 866 113,79	330 939 819,96
c) Impôts sur les bénéfices	33 933 941,88 (NE)	39 242 132,74	48 489 536,70	25 161 694,01	-49 730,00
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	22 050,17	24 915,43	23 375,10	25 856,64	66 099,08
e) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	191 602 995,80	216 233 251,60	286 803 372,01	209 112 479,74	254 274 957,81
f) Résultat distribué	91 934 772,85	109 384 149,00	138 553 255,40	140 115 886,10	194 807 960,60
3. Résultats par actions					
a) Résultats après impôts, participation salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	6,77	7,54	11,13	7,38	12,71
b) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7,36	8,30	11,01	8,03	9,76
c) Dividende attribué à chaque action	3,53	4,20	5,32	5,38	7,48
4. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	33	35	36	36	30
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	3 237 041,71	3 653 416,91	4 464 646,58	5 009 659,15	5 656 716,16
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, oeuvres sociales)	1 305 107,67	1 435 464,95	1 751 277,12	1 902 472,09	2 095 605,05

(NE) : "Le montant de l'impôt sur les bénéfices indiqué comprend en sus des impôts dus au titre de l'exercice, les mouvements sur provisions se rapportant à ces impôts. Ce changement résulte de l'application des principes définis par le règlement CRC n° 2000-03, qui s'applique à compter de l'exercice 2001."

RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR COMPTABLE BRUTE EXCEDE 1 % DE NOTRE CAPITAL A SAVOIR : 13 021 922,50 euros	Capital au dernier bilan	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au dernier bilan	Quote-part du capital détenu au 31.12.2007 en %	Valeur comptable des titres détenus au 31.12.2007		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés au 31.12.2007	Montant des cautions et avais fournis par la Banque au 31.12.2007	Chiffre d'affaires au dernier exercice	Bénéfice net ou perte au dernier exercice	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31.12.2007	Observations : Exercice clos le :
				Brute	Nette						
1) Filiales (plus de 50 % du capital est détenu par notre société)											
VENTADOUR INVESTISSEMENT 1, SA, Paris	288 000 000	-46 432 934	100,00	288 293 790	288 293 790	812 500 000		32 817 001	-1 725 382		31/12/2007 (1)
CM-CIC COVERED BONDS, SA, Paris	120 000 000		100,00	120 000 000	120 000 000			75 434 942	366 360		31/12/2007 (1)
SOLODIF SAS, Woippy	200 000	16 534 441	100,00	27 675 000	27 675 000	1 500 000			1 056 193		31/12/2007 (1)
BANQUE DU CREDIT MUTUEL ILE-DE-FRANCE, SA, Paris	15 200 000	3 883 000	100,00	19 040 589	19 040 589			785 000	515 000	351 493	31/12/2007 (1)
BANQUE DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE LA MONETIQUE, BECM, SAS, Strasbourg	91 094 420	202 243 038	98,50	157 410 486	157 410 486	8 194 408 000	1 760 000 000	167 666 986	57 008 597	18 708 409	31/12/2007 (1)
GROUPE REPUBLICAIN LORRAIN COMMUNICATION, SAS, Woippy	992 000	49 471 886	71,77	43 340 000	43 340 000			2 080 690	-4 011		31/12/2007 (1)
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, SA, Paris	573 626 848	2 810 000 000	70,78	2 642 037 815	2 642 037 815	31 594 081 000		1 215 000 000	546 000 000	110 684 294	31/12/2007 (1)
GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, SA, Strasbourg	926 146 654	891 221 823	55,96	668 563 298	668 563 298			590 924	149 359 545	50 829 706	31/12/2007 (1)
2) Participation (de 10 à 50 % du capital sont détenus par notre société)											
CM-CIC LEASE, SA, Paris	64 399 232	70 011 857	45,94	47 778 610	47 778 610	1 109 178 111			19 168 689	6 250 438	31/12/2007 (1)
BANQUE de Luxembourg	100 000 000	392 332 000	28,95	144 746 191	144 746 191			205 200 000	69 198 000	11 001 000	31/12/2006
CLUB SAGEM, SAS, Paris	170 994 555	288 689 384	22,92	101 006 463	99 747 463	1 109 178 111			3 330 419	6 250 438	31/12/2006
CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT, SA, Paris	129 664 924	4 532 000	20,26	31 386 870	31 386 870	191 960 797		1 032 451	1 048 000	73 299	31/12/2006
3) Autres titres de participation (le capital détenu par notre société est inférieur à 10 %)											
SICOVAM HOLDING, SA, Paris	10 267 764	593 798 668	2,50	14 545 687	14 545 687			35 908 840	35 069 851	224 700	31/07/2006

(1) bilan et comptes non encore arrêtés

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES PARTICIPATIONS	Capital au dernier bilan	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au dernier bilan	Quote-part du capital détenu au 31.12.2007 en %	Valeur comptable des titres détenus au 31.12.2007		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés au 31.12.2007	Montant des cautions et avais fournis par la Banque au 31.12.2007	Chiffre d'affaires au dernier exercice	Bénéfice net ou perte au dernier exercice	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31.12.2007
				Brute	Nette					
1) Filiales non reprises au paragraphe A										
a) filiales françaises (ensemble) dont SNC Rema, Strasbourg dont GIE Ventadour Bail III Bis, Strasbourg dont GIE Ventadour Bail III Ter, Strasbourg				45 121 639	45 121 639	433 681 186	0			3 036 414
b) filiales étrangères (ensemble)				304 883	304 883					
				913 779	913 779					
				15 230	15 230					
2) Participation non reprises au paragraphe A										
a) participations françaises (ensemble) dont Société de Gestion des Parts du Crédit Mutuel dans le Journal "L'Alsace", Société Civile, Strasbourg				25 062 742	23 565 742	206 710 908				143 396 406
b) participations étrangères (ensemble)				6 003 519	6 003 519					
				4 444 990	4 444 990					510 079
3) Autres titres de participation non repris au paragraphe A										
a) autres titres de participations dans les sociétés françaises (ensemble) dont France Forêts II, société civile, Paris dont GIE Spring Rain, Paris dont GIE Vulcain Energie, Paris				29 043 496	29 031 496	187 551 763	20 379 000			867 756
				731 908	731 908					5 000
				3 577 295	3 577 295					
				2 608 738	2 608 738					
b) autres titres de participations dans les sociétés étrangères (ensemble)				59 354	59 354					

2. Comptes consolidés

LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES BFCM IFRS AU 31 DECEMBRE 2007

ETATS FINANCIERS

ACTIF DU BILAN en millions d'euros	Notes	31 déc 2007	31 déc 2006
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	4	6 083	4 021
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5	97 349	65 506
Instruments dérivés de couverture - Actif	6	3 165	1 346
Actifs financiers disponibles à la vente	7	51 063	48 950
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	96 977	95 205
Prêts et créances sur la clientèle	8	121 660	99 963
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9	-63	13
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10	6 085	6 007
Actifs d'impôt courant	12a	454	371
Actifs d'impôt différé	12b	383	285
Comptes de régularisation et actifs divers	13	8 992	13 912
Participations dans les entreprises mises en équivalence	14	447	250
Immeubles de placement	15	928	987
Immobilisations corporelles et location financement preneur	16	1 520	1 441
Immobilisations incorporelles	17	202	120
Ecart d'acquisition	18	664	646
Total de l'actif		395 910	339 025

PASSIF DU BILAN en millions d'euros	Notes	31 déc 2007	31 déc 2006
Banques centrales, CCP - Passif	19	59	387
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	20a	65 563	26 603
Instruments dérivés de couverture - Passif	6	2 857	1 406
Dettes envers les établissements de crédit	19	82 100	103 385
Dettes envers la clientèle	21	69 980	61 080
Dettes représentées par un titre	22	99 770	72 029
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9	201	121
Passifs d'impôt courant	12a	151	177
Passifs d'impôt différé	12b	527	561
Comptes de régularisation et passifs divers	23	10 701	13 361
Provisions techniques des contrats d'assurance	24	45 355	42 187
Provisions pour risques et charges	25	620	648
Dettes subordonnées	26	6 748	7 137
Capitaux propres	27	11 277	9 942
. Capitaux propres - Part du groupe		9 493	8 359
- Capital souscrit		1 302	1 302
- Primes d'émission		578	578
- Réserves consolidées		5 644	4 150
- Gains ou pertes latents ou différés		505	686
- Résultat de l'exercice		1 464	1 642
. Capitaux propres - Intérêts minoritaires		1 785	1 584
Total du passif		395 910	339 025

COMPTE DE RESULTAT en millions d'euros	Notes	31 déc 2007	31 déc 2006
Produits d'intérêts et assimilés	29	14 763	11 913
Charges d'intérêts et assimilés	29	-14 666	-11 251
Commissions (produits)	30	2 303	2 112
Commissions (charges)	30	-828	-797
Résultat net des opérations financières		2 768	2 616
Gains ou pertes nets sur portefeuilles à la juste valeur par résu	31	2 576	2 391
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponible à la vente	32	192	225
Produits des autres activités	33	1 047	1 065
Produit Net Bancaire		5 388	5 657
Charges générales d'exploitation	34	-2 940	-2 866
Dotations aux amortissements	35	-145	-135
Résultat Brut d'Exploitation		2 303	2 656
Coût du risque	36	-128	-90
Résultat d'Exploitation		2 176	2 566
QP de résultat des entreprises MEE	14	64	30
Gains ou pertes nets sur autres actifs	37	13	10
Résultat avant impôts		2 253	2 606
Impôts sur le résultat	38	-549	-724
Résultat net total		1 704	1 883
Résultat consolidé - Minoritaires		239	240
RESULTAT NET		1 464	1 642

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

en millions d'euros	Année 2007	Année 2006
Résultat net	1 704	1 883
Impôt	549	724
Résultat avant impôts	2 253	2 606
+/- Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	149	130
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6	0
+/- Dotations nettes aux provisions	-234	-195
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-36	-19
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-102	-70
+/- (Produits)/charges des activités de financement		
+/- Autres mouvements	2 317	4 375
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	2 102	4 221
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (*)	-15 686	-8 141
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (*)	-13 218	-12 392
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (*)	28 731	126
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	1 425	-971
- Impôts versés	-752	-683
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	500	-22 061
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	4 855	-15 234
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (*)	-548	163
+/- Flux liés aux immeubles de placement (*)	46	1
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (*)	-214	-210
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	-715	-45
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (*)	-183	-168
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (*)	5 862	12 844
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	5 679	12 675
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE (D)	13	37
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	9 831	-2 567
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	4 855	-15 234
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-715	-45
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	5 679	12 675
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	13	37
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	934	3 501
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	3 634	3 919
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-2 699	-418
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	10 765	934
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	6 023	3 634
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4 742	-2 699
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	9 831	-2 567

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capitaux propres, part du groupe					Intérêts minoritaires
	Capital	Primes	Réserves (1)	+ / - values différées des actifs DALV (2)	Résultat exercice	
Solde au 01.01.2006	1 302	578	3 360	368	944	1 230
Résultat consolidé de l'exercice					1 642	240
Affectation du résultat de l'exercice précédent			944		-944	
Distribution de dividendes			-139			-29
Augmentation de capital						
Variations des taux de conversion			-28			-2
Variations de juste valeur des actifs DALV (2)				318		26
Effets des changements de périmètre			12			119
Solde au 31.12.2006	1 302	578	4 150	686	1 642	1 584
Solde au 01.01.2007	1 302	578	4 150	686	1 642	1 584
Résultat consolidé de l'exercice					1 464	239
Affectation du résultat de l'exercice précédent			1 642		-1 642	
Distribution de dividendes			-140			-43
Augmentation de capital						
Variations des taux de conversion			-34			-3
Variations de juste valeur des actifs DALV (2)				-182		-27
Effets des changements de périmètre			26			34
Solde au 31.12.2007	1 302	578	5 644	505	1 464	1 785

(1) Les réserves sont constituées au 31 décembre 2007 par la réserve légale pour 95 M€, les réserves statutaires pour 844 M€ et les autres réserves pour 4 705 M€.

(2) DALV : Disponible à la vente

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Référentiel comptable

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1725/2003 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis selon le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne à la date de clôture de l'exercice. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 7 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2004-R.03. L'Union Européenne a adopté au cours de 2007 les interprétations IFRIC 10 "Information financière intermédiaire et pertes de valeur (dépréciation)" et IFRIC 11 "IFRS 2 — Actions propres et transactions intra-groupe" (cette dernière n'étant d'application obligatoire en Europe qu'à compter de 2009). Elles sont appliquées depuis le 1er janvier 2007 et sont sans impact sur les états financiers. Les nouvelles normes et interprétations suivantes ont aussi été adoptées mais ne sont pas applicables en 2007 et ne seront pas adoptées par anticipation : IFRS 8 "Operating segments" ayant pour date d'application le 1er janvier 2009 et IFRIC 12 "contrat de concession" d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008.

1.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IAS 27, IAS 28 et IAS 31.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **Des entités contrôlées de manière exclusive** : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire en capital et, soit la majorité des droits de vote, soit le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou lorsque le groupe exerce une influence dominante. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.
- **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique, quelles que soient les structures ou les formes selon lesquelles sont menées les activités. Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.
- **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1% sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Une entité ad hoc est consolidée si les conditions définies par SIC 12 (activités de l'entité menées pour le compte exclusif du Groupe, pouvoir de décision ou de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité, capacité de bénéficier des avantages de l'entité, conservation de la majorité des risques) sont remplies.

Les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur sur option.

❑ Variations du périmètre

Les évolutions du périmètre au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

- Entrées dans le périmètre :

SwissFirst Bank Zurich (acquise en janvier 2007 puis absorbée par la Banque Pasche au cours du 1er semestre 2007), SwissFirst Bank Liechtenstein (devenue Banque Pasche Liechtenstein par changement de dénomination), CM-CIC Bail Belgium, GPK Finance, CM-CIC Gestion, RMA-Watanya, Caisse Agricole du Crédit Mutuel, NRJ Mobile et CM-CIC Covered Bonds.

- Sorties du périmètre :

Cigogne Fund, Immofinance, Valimar 3 et La Pérennité

- Fusions :

Absorption du Crédit Fécampois par le CIC, absorption de Cial Invest par le Cial, absorption du Cial par la SNVB ; absorption de CM-CIC Nord Ouest Gestion et de Sud Est Gestion par CM-CIC Gestion, absorption de CM Participations par CIC Epargne Salariale.

Ces fusions n'ont pas d'impact sur les états financiers consolidés.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

❑ Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

❑ Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique aux entités sous contrôle conjoint ou sous influence notable.

Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale.

Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte "Réserves de conversion". Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte "Réserves de conversion". Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

Le groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004 comme le permet IFRS 1.

Ecarts d'acquisition

□ Ecarts d'évaluation

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

□ Ecarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels sont évalués à leur juste valeur. La différence entre le prix d'acquisition des titres et l'évaluation totale de l'actif, du passif et des passifs éventuels constitue l'écart d'acquisition. S'il est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition est comptabilisé en capitaux propres.

Le Groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affectée l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

1.3 Principes et méthodes comptables

Les normes IFRS offrent des choix de méthodes de comptabilisation sur certains sujets. Les principales options retenues par le groupe concernent :

- l'utilisation de la juste valeur ou d'une réévaluation comme coût présumé des immobilisations au moment de la conversion : cette option peut s'appliquer à toute immobilisation corporelle, tout actif incorporel qui satisfait les critères de réévaluation, ou tout immeuble de placement évalué sur la base du coût. Le groupe a choisi de ne pas retenir cette option ;
- la constatation immédiate en capitaux propres des écarts actuariels liés aux avantages du personnel n'a pas été appliquée par le groupe ;
- Le groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2005 comme le permet IFRS 1.
- la valorisation au prix de marché de certains passifs émis par l'entreprise n'appartenant pas au portefeuille de négociation. L'IASB a publié en juin 2005 un amendement à la norme IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation", précisant les conditions d'utilisation de l'option de juste valeur par résultat pour les actifs et passifs financiers, qui a été adopté par l'Union Européenne le 15 novembre 2005. Le groupe a opté pour son application à compter du 1er janvier 2005 ;
- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macrocouverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe (incluant notamment les dépôts à vue de la clientèle) autorisée par le règlement n° 2086/2004 de la Commission européenne, a été appliquée par le groupe.

1.3.1 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés. Ils sont comptabilisés à leur valeur de marché lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements

concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option). Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

La juste valeur des crédits est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui ne comprend pas de coût de signature inhérent au débiteur.

1.3.2 Provisions pour dépréciation des prêts et créances, engagement de financement et de garantie

□ Provision individuelle pour dépréciation de prêts et créances

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire une indication objective de perte est identifiée.

La dépréciation est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations sont comprises dans le coût du risque. Les reprises de provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif parmi les provisions pour risques pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

□ Provision collective sur les prêts et créances

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une provision par portefeuilles homogènes de prêts en cas de dégradation de notes internes ou externes, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe appliquées aux encours. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat.

1.3.3 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

□ Opérations de location financement bailleur

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette, égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;

- la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
- la provision pour impôts différés.

□ **Opérations de location financement preneur**

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

1.3.4 Titres acquis

□ **Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**

▪ *Classification*

La catégorie des « Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat » comprend :

- a) les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui :
 - a. ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme, ou
 - b. sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe, ou bien encore
 - c. constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture ;

- b) les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement publié en juin 2005. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :
 - a. l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés, dont l'évaluation distincte n'aurait pas été suffisamment fiable,
 - b. la réduction significative de distorsions de traitement comptables entre certains actifs et passifs,
 - c. la gestion et le suivi des performances d'un groupe d'actifs et/ou passifs correspondant à une gestion des risques ou à une stratégie d'investissement effectuée en juste valeur. Figurent notamment dans cette catégorie les titres de l'activité de capital développement ainsi que des éléments de bilan des activités de marché.

Le groupe a utilisé cette option notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs ainsi que pour les titres de l'activité de capital développement et certaines dettes émises recelant des dérivés incorporés.

▪ *Dérivés incorporés*

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

▪ *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Les instruments classés en « actifs et passifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste

valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenus fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans la juste valeur.

- *Juste valeur ou valeur de marché*

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté ou valeur de marché car celui-ci est la meilleure estimation de la juste valeur.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (bid) et le prix offert à l'achat (ask) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert à la vente s'il s'agit d'un actif net ou d'un passif net à émettre et selon le prix offert à l'achat s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

Le marché est dit actif lorsque les prix cotés sont aisément et fréquemment disponibles et que ces cours représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement dans des conditions de concurrence normale sur des instruments financiers très similaires.

Lorsque le marché de cotation n'est pas actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Les produits dérivés sont réévalués à partir de données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La notion de bid/ask doit alors être appliquée sur ces données observables.

Pour les titres de l'activité de capital développement, une approche multi critères est effectuée, complétée par l'expérience en matière de valorisation d'entreprises non cotées.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

- *Classification*

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « prêts et créances », ni en « actifs financiers détenus jusqu'à maturité » ni en « juste valeur par résultat ».

- *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Ces actifs sont comptabilisés à leur entrée au bilan à leur valeur de marché au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

- *Dépréciation des actifs disponibles à la vente*

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente en cas de baisse prolongée et/ou significative de la juste valeur par rapport au coût.

Les pertes pour dépréciation durable des actifs financiers disponibles à la vente « actions ou assimilés » passées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. Elles sont comptabilisées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les pertes pour dépréciation durable des actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont réversibles et sont comptabilisées dans le poste « coût du risque » lorsqu'elles concernent le risque de crédit.

□ **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

▪ *Classification*

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable nécessairement cotés sur un marché actif, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et n'a pas décidé de classer en instruments financiers en juste valeur par résultat ou en instruments financiers disponibles à la vente. Les critères d'intention et de capacité de détention des titres jusqu'à leur échéance sont vérifiés à chaque arrêté.

▪ *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Les titres sont enregistrés lors de leur acquisition à leur juste valeur. Les coûts de transaction sont étalés car ils sont intégrés dans le calcul du taux d'intérêt effectif. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

▪ *Dépréciation*

Les actifs financiers détenus jusqu'à maturité sont dépréciés de la même façon que les prêts et créances dès lors que la valeur est affectée par un risque de crédit. Cette dépréciation figure en coût du risque au compte de résultat.

□ **Dérivés et comptabilité de couverture**

▪ *Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés*

Un dérivé est un instrument financier :

- dont la juste valeur est fonction de taux d'intérêt, de prix d'instrument financier, de prix de matière première, de taux de change, d'index de prix de taux ou de crédit, ou d'autre variable appelée sous-jacent ;
- qui requiert un investissement net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- qui est dénoué à une date future.

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction sauf lorsqu'ils entrent dans une relation de couverture.

Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie » selon le cas approprié. Les autres dérivés sont par défaut tous classés dans la catégorie actifs ou passifs de transaction, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

▪ *Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés - produits structurés*

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires généralement des options. Il existe différentes

catégories de produits structurés fondés sur les produits élémentaires suivants : options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options look back, options sur plusieurs actifs, swaps d'indices.

Il existe trois grandes familles de méthodes de valorisation de ces produits : les méthodes provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, les méthodes d'arbres en temps discret et les méthodes de Monte-Carlo. La première et la dernière méthode sont utilisées. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêté. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés. Les instruments financiers à terme non cotés sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de "flashage". Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Certains instruments financiers complexes et principalement les produits structurés actions mono et multi sous-jacents à barrière, généralement construits sur mesure, peu liquides et d'échéances longues sont valorisés en utilisant des modèles développés en interne et des paramètres de valorisation telles que les volatilités longues, les corrélations, les estimations de dividendes pour partie non observables sur les marchés actifs. Lors de leur comptabilisation initiale, ces instruments complexes sont enregistrés au bilan au prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché bien que la valorisation issue des modèles puisse être différente. Cette différence entre le prix de négociation de l'instrument complexe et la valeur obtenue à l'aide du modèle interne, généralement un gain, est appelée « Day one profit ». Les textes comptables prohibent la constatation de la marge réalisée sur les produits valorisés à l'aide de modèles et de paramètres non observables sur des marchés actifs. Elle est donc différée dans le temps. Lorsqu'il s'agit de produits mono sous-jacent sans barrière, la marge est étalée sur la durée de vie de l'instrument. Pour les produits intégrant des options à barrière, compte tenu des risques spécifiques liés à la gestion de ces barrières, la marge est reconnue à l'échéance du produit structuré.

▪ *Comptabilité de couverture*

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert. La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers, elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités ouvertes par l'Union européenne. La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises. La couverture d'investissements nets en devises est un cas particulier de la couverture de flux de trésorerie.

Le groupe documente la relation entre l'instrument couvert et l'instrument de couverture, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation inclut les objectifs de gestion de la relation de couverture, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

Le groupe évalue cette efficacité lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté.

La partie inefficace de la couverture est comptabilisée au compte de résultat au sein du poste « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Couverture de juste valeur

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation du risque des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en actif disponible à la vente. Si la relation de couverture est parfaitement efficace, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture compense celle de l'élément couvert.

La couverture doit être considérée comme « hautement efficace » pour pouvoir être qualifiable pour la comptabilité de couverture. La variation de l'instrument de couverture en juste valeur ou en flux de trésorerie doit pratiquement compenser la variation de l'élément couvert en juste valeur ou en flux de trésorerie. Le ratio entre ces deux variations doit se situer dans l'intervalle de 80% à 125%.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en instrument de transaction et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Couverture de juste valeur par portefeuille du risque de taux d'intérêt

Les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 en octobre 2004 permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixe.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, la banque vérifie qu'il n'y a pas de sur couverture et ceci par pilier et à chaque arrêté.

Le portefeuille de passif est échéancé en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Les variations de juste valeur du risque de taux d'intérêt des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les gains ou pertes de l'instrument de couverture considéré comme efficace sont enregistrés dans une ligne spécifique des capitaux propres « gains ou pertes latents ou différés sur couverture de flux de trésorerie » alors que la partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat. Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

1.3.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées à leur valeur d'émission, généralement diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Certains instruments de dettes « structurés » peuvent comporter des dérivés incorporés. Ces dérivés incorporés sont séparés des contrats hôtes dès lors que les critères de séparation sont satisfaits et qu'ils sont évaluables de manière fiable.

Le contrat hôte est ultérieurement comptabilisé au coût amorti. La détermination de la juste valeur est basée sur les prix de marché cotés ou sur des modèles d'évaluation.

1.3.6 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Ces dettes sont valorisées au coût amorti.

1.3.7 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

1.3.8 Provisions pour risques

Les dotations et reprises de provisions pour risques sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- *les risques opérationnels ;*
- *les engagements sociaux ;*
- *les risques d'exécution des engagements par signature ;*
- *les litiges et garanties de passif ;*
- *les risques fiscaux ;*
- *les risques liés à l'épargne logement.*

1.3.9 Dettes sur la clientèle et sur les établissements de crédit

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur valeur de marché lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour celles qui ont été comptabilisées à la juste valeur sur option.

□ Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

1.3.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

1.3.11 Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions pour risques et

charges ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel ».

❑ Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts d'Etat en fonction de la durée des engagements,
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi Fillon, avec un plafonnement maximum à 65 ans
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Le groupe a opté pour la constatation immédiate des écarts actuariels excédant le corridor (au-delà de 10% de la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée de l'engagement brute au titre des prestations à la date de clôture et la juste valeur des actifs du régime) en compte de résultat de l'exercice sous forme de provisions, sans étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1er janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, subsistent et assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4% de la masse salariale. Les engagements des caisses de retraite font l'objet d'une estimation complète tous les deux ans par un actuair, la dernière ayant eu lieu fin 2006.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60% auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par intégration globale.

❑ Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

□ **Avantages à long terme**

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, payables à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail, le compte épargne temps...

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période, la méthode du corridor n'étant pas autorisée.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

□ **CARMUT**

Le personnel du groupe CEE/SE/IDF/SMB bénéficie en complément des régimes de retraite obligatoire, des prestations servies par la Caisse de Retraite du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CARMUT), organisme paritaire classé dans la catégorie des Institutions de retraite supplémentaire. La CARMUT fonctionne en capitalisation et gère deux régimes, un régime à cotisations définies en points et un régime à prestations définies de type additif. Les cotisations et primes sont à la charge intégrale des employeurs. Les provisions techniques spéciales inscrites au passif du bilan de la CARMUT pour l'ensemble des participants, s'élèvent respectivement au 31/12/2007 à 448 millions d'euros pour le fonds en points et à 63 millions d'euros pour le fonds additif. L'évaluation actuarielle du régime à prestations définies est établie par une société d'actuariat indépendante selon la méthode du coût unitaire par année de service. La couverture des engagements de ce régime est assurée moyennant une prime annuelle appelée auprès des employeurs, égale à 1,70% de la masse salariale et comptabilisée dans les charges de l'exercice. La CARMUT qui relève du Code de la Sécurité Sociale, est créée dans l'intérêt des bénéficiaires et gérée de façon paritaire. Les avantages économiques reviennent aux seuls affiliés et le pouvoir décisionnel, partagé entre Direction et représentants du personnel, ne peut être exercé que dans l'intérêt exclusif des bénéficiaires. La CARMUT n'est en conséquence pas prise en compte dans le périmètre de consolidation IFRS au regard des critères de consolidation définis par l'IAS 27 fondés essentiellement sur la notion de contrôle ou d'influence.

□ **Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés (CATS)**

Un accord cadre sur l'application dans le groupe CIC du dispositif professionnel de cessation d'activité des salariés d'entreprises du groupe a été signé le 27 juin 2001. Le CIC et la plupart des banques régionales ont mis en place cet accord. Il permet aux bénéficiaires de cesser leur activité 2 à 3 années avant leur date de départ en retraite tout en recevant une allocation comprise entre 57.5% et 65% de leur salaire. Les entrées dans ce système ont été possibles jusqu'au 31 mars 2006. La charge future totale fait l'objet d'une estimation sur la totalité de la durée de cet engagement. Cette charge est provisionnée linéairement entre la date d'entrée en vigueur de l'accord (agrément du Ministre du travail) et la date à partir de laquelle le salarié peut opter pour cet accord. Compte tenu de la durée limitée de cet accord, il n'a pas été procédé à l'actualisation des flux futurs ni à la prise en compte de l'augmentation future des salaires. La part des bénéficiaires potentiels qui opteront pour ce système a été estimée entité par entité.

□ **Indemnités de fin de contrat de travail**

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

□ **Les avantages à court terme**

Il s'agit des avantages payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

1.3.12 Activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, y compris des contrats de réassurance émis ou souscrits, et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices (qui octroie aux souscripteurs des contrats le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés) sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance consolidées par intégration globale suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe. Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et l'actif et passif correspondant évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

Par ailleurs, les contrats soumis à IFRS 4 restent comptabilisés et consolidés comme en normes françaises et sont valorisés et comptabilisés selon les mêmes règles à l'exception de quelques retraitements limités notamment ceux liés à l'élimination des provisions d'égalisation réglementaires et à la comptabilisation de participations différées conformément aux principes de la réglementation française appliquée aux différences de l'évaluation des actifs. Il s'agit principalement de provisions pour participation aux bénéfices différée afférente aux plus et moins-values latentes comptabilisées sur les actifs selon IAS 39 (ce qui correspond, d'après IFRS 4, à l'application de la « comptabilité reflet » : afin de refléter la quote-part de ces plus et moins-values latentes, « l'élément de participation discrétionnaire », entièrement dans les provisions et non pas en capitaux propres)

Outre les diverses provisions dotées et reprises au passif, les autres transactions générées par ces contrats sont valorisées et comptabilisées selon les mêmes règles. Il s'agit notamment des coûts d'acquisition des contrats, des créances et dettes nées des contrats, d'avances sur polices et des recours et subrogations résultant des contrats d'assurance et de réassurance.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

La réserve de capitalisation dotée en franchise d'impôt dans les comptes individuels des sociétés françaises du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements contractuels, est annulée dans les comptes consolidés. Les mouvements de l'exercice affectant cette réserve, constatés par le résultat dans les comptes individuels, sont annulés dans le compte de résultat consolidé. En application de la norme IAS 12 un impôt différé passif a été constaté relatif au reclassement effectif en capitaux propres de la réserve de capitalisation. En revanche, lorsqu'il existe une forte probabilité d'attribution aux assurés, notamment pour tenir compte des droits des assurés dans le cadre de certains portefeuilles d'assurance des entités du groupe, une participation différée est comptabilisée suite au retraitement de la réserve de capitalisation.

1.3.13 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent,

chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux	:	15-30 ans
- Constructions – gros œuvre structure	:	20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions – équipements	:	10-40 ans
- Agencements et installations	:	5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau	:	5-10 ans
- Matériel de sécurité	:	3-10 ans
- Matériel roulant	:	3-5 ans
- Matériel informatique	:	3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne	:	1-10 ans
- Fonds de commerce acquis	:	9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession de immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.3.14 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

□ Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

1.3.15 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

1.3.16 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

1.3.17 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

□ Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat ».

□ Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

Lorsque des titres en devises consolidés sont financés par un emprunt dans la même devise, celui-ci fait l'objet d'une couverture de flux futurs de trésorerie.

1.3.18 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

1.3.19 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- instruments financiers non cotés évalués à leur juste valeur
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux
- moins-values durables
- provisions sur créances dépréciées
- provisions pour risques et charges
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition

1.3.20 Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne non encore appliquées

Normes IAS / IFRS	Nom de la norme	Date d'application	Conséquences de l'application
IFRS			
IFRS 8	Information sectorielle	Application obligatoire à compter du 01/01/2009 en remplacement d'IAS 14	Impact non significatif
IFRIC			
L'ensemble des interprétations adoptées par l'Union Européenne est appliquée par le groupe			

INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

NOTE 2 - Répartition du bilan et du compte de résultat par activités et par zones géographiques

Les activités sont les suivantes :

- La banque de détail regroupe le réseau des banques régionales et du CIC en Ile-de-France ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturation, gestion collective, épargne salariale, immobilier.
- L'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel
- Les activités de financement et de marché regroupent :
 - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international et les succursales étrangères ;
 - b) les activités de marché au sens large, c'est-à-dire les activités sur taux, change et actions, qu'elles soient exercées pour le compte de la clientèle ou pour compte propre, y compris l'intermédiation boursière.
- Les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.
- Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière constituent un pôle d'activité.
- La structure holding rassemble les éléments non affectables à une autre activité (holding) ainsi que les structures de logistique : les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation logé dans des entités spécifiques et les entités informatiques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, les comptes sociaux font l'objet d'une répartition analytique. La répartition du bilan s'effectue de la même façon.

Répartition du bilan par activités

ACTIF

2007	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	structure et holding	Total
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	332	0	5 023	339	0	389	6 083
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	368	13 315	81 236	214	1 627	589	97 350
Instruments dérivés de couverture - Actif	2 655	62	308	137	0	3	3 166
Actifs financiers disponibles à la vente	290	30 072	8 664	10 631	148	1 258	51 062
Prêts et créances sur les établissements de crédit	38 434	36	56 593	1 739	4	171	96 977
Prêts et créances sur la clientèle	98 431	301	18 370	4 241	0	317	121 660
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	139	5 507	415	24	0	0	6 085
Participations dans les entreprises MEE	50	244	0	0	0	154	447

PASSIF

2007	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	structure et holding	Total
Banques centrales, CCP - Passif	0	0	0	59	0	0	59
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	237	2 386	62 830	71	5	34	65 563
Instruments dérivés de couverture - Passif	2 495	0	162	152	0	48	2 857
Dettes envers les établissements de crédit	44 964	0	33 817	1 305	0	2 013	82 100
Dettes envers la clientèle	51 043	80	3 902	14 480	0	474	69 980
Dettes représentées par un titre	18 254	0	81 088	127	0	300	99 770

Répartition du compte de résultat par activités

31 12 2007	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	structure et holding	inter activités	Total
Produit net bancaire	3 151	960	611	449	424	-182	-24	5 388
Frais généraux	-2 191	-278	-279	-262	-42	-58	24	-3 084
Résultat brut d'exploitation	960	682	332	187	382	-240	0	2 303
Coût du risque	-114	0	-7	-6	0	0	0	-128
Gains sur autres actifs*	16	28	0	0	0	33	0	77
Résultat avant impôts	862	710	325	181	382	-207	0	2 253
Impôt sur les sociétés	-272	-220	-92	-46	-16	96	0	-549
Résultat net comptable	590	490	233	135	367	-111	0	1 704
Minoritaires	0	0	0	0	0	0	0	239
Résultat net part du groupe	0	0	0	0	0	0	0	1 464

31 12 2006 pro forma	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	structure et holding	inter activités	Total
Produit net bancaire	3 099	910	815	392	335	132	-26	5 657
Frais généraux	-2 108	-282	-317	-233	-34	-54	26	-3 001
Résultat brut d'exploitation	990	628	499	160	302	78	0	2 656
Coût du risque	-115	0	32	-5	-1	0	0	-90
Gains sur autres actifs*	6	12	0	0	0	22	0	40
Résultat avant impôts	881	639	531	155	300	100	0	2 606
Impôt sur les sociétés	-306	-209	-163	-37	3	-12	0	-724
Résultat net comptable	575	430	368	118	303	88	0	1 883
Minoritaires	0	0	0	0	0	0	0	240
Résultat net part du groupe	0	0	0	0	0	0	0	1 643

* y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition

31 12 2006 Publié	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	structure et holding	inter activités	Total
Produit net bancaire	3 109	909	888	392	335	50	-26	5 657
Frais généraux	-2 108	-282	-321	-233	-34	-50	26	-3 001
Résultat brut d'exploitation	1 001	627	567	159	301	0	0	2 656
Coût du risque	-115		32	-5	-1			-89
Gains sur autres actifs*	6	12				22		40
Résultat avant impôts	892	639	599	154	300	22		2 607
Impôt sur les sociétés	-297	-209	-163	-37	-1	-17		-724
Résultat net comptable	595	430	436	117	299	5		1 883
Minoritaires								240
Résultat net part du groupe								1 643

* y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition

Répartition du bilan par zones géographiques

ACTIF

	31.12.2007				31.12.2006			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	5 723	355	5	6 083	3 769	249	3	4 021
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	94 824	232	2 293	97 349	59 791	3 493	2 222	65 506
Instruments dérivés de couverture - Actif	2 973	192	1	3 165	1 272	71	3	1 346
Actifs financiers disponibles à la vente	37 652	10 833	2 577	51 063	36 728	9 755	2 467	48 950
Prêts et créances sur les établissements de crédit	93 789	1 804	1 385	96 977	92 757	1 515	933	95 205
Prêts et créances sur la clientèle	112 760	6 421	2 479	121 660	92 694	5 078	2 190	99 962
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 719	366	0	6 085	5 662	345	0	6 007
Participations dans les entreprises MEE	230	0	217	447	216	0	34	250

PASSIF

	31.12.2007				31.12.2006			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Banques centrales, CCP - Passif	0	59	0	59	0	386	0	386
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	61 505	3 900	159	65 563	18 877	7 667	59	26 603
Instruments dérivés de couverture - Passif	2 693	164	0	2 857	1 168	237	1	1 406
Dettes envers les établissements de crédit	74 030	4 030	4 041	82 100	110 329	-9 707	2 763	103 385
Dettes envers la clientèle	55 485	13 914	581	69 980	49 190	11 417	473	61 080
Dettes représentées par un titre	82 302	13 588	3 880	99 770	58 675	9 045	4 309	72 029

* USA, Singapour, Tunisie et Maroc

Répartition du compte de résultat par zones géographiques

	31.12.2007				31.12.2006			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Produit net bancaire	5 074	416	-103	5 388	5 169	406	82	5 657
Frais généraux	-2 820	-218	-47	-3 084	-2 763	-193	-45	-3 001
Résultat brut d'exploitation	2 254	198	-149	2 303	2 406	212	38	2 656
Coût du risque	-121	-10	4	-128	-88	-7	5	-90
Gains sur autres actifs **	58	0	19	77	36	0	4	40
Résultat avant impôts	2 191	188	-126	2 253	2 354	205	47	2 606
Résultat net global	1 620	139	-55	1 704	1 677	170	35	1 883
Résultat net part du Groupe	1 384	130	-50	1 464	1 455	155	33	1 642

* USA, Singapour, Tunisie et Maroc

** y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition

NOTE 3 - Composition du périmètre de consolidation

	31.12.2007			31.12.2006			
	Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *	
A. Réseau bancaire							
Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique		99	99	IG	99	99	IG
Banque du Crédit Mutuel Ile-de-France (BCMI)		100	100	IG	100	100	IG
CIC Banque CIO - BRO	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Banque Scalbert Dupont - CIN	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque (BLB)	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Crédit Fécamois	CIC			FU	89	82	IG
CIC Banque CIAL	CIC			FU	100	92	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	CIC	92	92	IG	92	92	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Société Bordelaise (SBCIC)	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Est (ex Société Nancéienne Varin Bernier)	CIC	100	92	IG	100	92	IG
B. Filiales du réseau bancaire							
SCI La Tréflière		46	46	ME	46	46	ME
SOFEMO - Société Fédérative Europ.de Monétique et de Financement		100	97	IG	100	97	IG
Banque de Tunisie	CIC	20	18	ME	20	18	ME
CIAL Invest (ex:CIAL Finance)	CIC			FU	100	92	IG
CIC Nord ouest gestion (ex Bourgtheroulde patrimoine)	CIC			FU	100	92	IG
CM-CIC Asset Management (ex Crédit Mutuel Finance)		74	72	IG	74	72	IG
CM-CIC Epargne salariale (ex CIC Epargne salariale)	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CM-CIC Bail (ex Bail Equipement)	CIC	99	91	IG	99	91	IG
CM-CIC Bail Belgium	CIC	100	91	IG			NC
CM-CIC Gestion	CIC	100	92	IG			NC
CM-CIC Lease	CIC	100	96	IG	100	96	IG
Factocic	CIC	51	47	IG	51	47	IG
Imofinance	CIC			NC	100	92	IG
CM-CIC Laviolette Financement	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Saint-Pierre SNC	CIC	100	92	IG	100	92	IG
SNVB Financements	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Sofim	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Sud Est Gestion (ex Lyonnaise de Gestion et de Patrimoine)	CIC			FU	100	92	IG
CM-CIC Covered Bonds		100	100	IG			NC
C. Banques de financement et activités de marché							
Ventadour Investissement		100	100	IG	100	100	IG
Cigogne Fund	CIC			NC	100	86	IG
Cigogne Management	CIC	100	96	IG	100	96	IG
CM-CIC Mezzanine	CIC	90	81	IG	90	81	IG
CM-CIC Securities	CIC	100	92	IG	100	92	IG
D. Banque privée							
CIC Suisse (ex Banque CIAL Suisse)	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Banque de Luxembourg	CIC	100	94	IG	100	94	IG
Banque Pasche (Liechtenstein) AG	CIC	53	49	IG			NC
Banque Pasche Monaco SAM	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Private Banking - Banque Pasche	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Banque Transatlantique	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Banque Transatlantique Belgium	CIC	100	90	IG	100	90	IG
Banque Transatlantique Jersey	CIC	100	92	IG	100	92	IG
BLC gestion	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Dubly-Douilhet	CIC	62	57	IG	62	57	IG
GPK Finance	CIC	87	80	IG			NC
Pasche (International) Services Ltd Gibraltar	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Pasche Bank & Trust Ltd Nassau	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Pasche Finance SA Fribourg	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Pasche Fund Management Ltd	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Pasche International Holding Ltd	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Banque Transatlantique Luxembourg (ex Mutual Bank Luxembourg)	CIC	90	85	IG	90	85	IG
Serficom Family Office SA	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Serficom Maroc SARL	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Transatlantique Finance	CIC	100	92	IG	100	92	IG

		31.12.2007			31.12.2006		
		Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *
E. Capital développement							
CIC Finance	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Investissement (ex CIC Capital Développement)	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Investissement Alsace (ex Finances et Stratégies)	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Investissement Est (ex SNVB Participations)	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Investissement Nord (ex CIC Régions Expansion)	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Vizille Participation (ex CIC Lyonnaise de Participations)	CIC	100	91	IG	100	91	IG
Financière Ar men	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Financière Voltaire	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Institut de Participations de l'Ouest (IPO)	CIC	77	71	IG	77	71	IG
Sudinova	CIC	50	45	IG	49	45	IG
CIC Banque de Vizille	CIC	98	90	IG	98	90	IG
Vizille Capital Finance	CIC	100	90	IG	100	90	IG
Vizille Capital Innovation	CIC	100	90	IG	100	90	IG
F. Structure et logistique							
CMCP - Crédit Mutuel Cartes de Paiement		45	46	ME	45	46	ME
Euro-Information		27	26	ME	27	26	ME
Adepi	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Migrations	CIC	100	92	IG	100	92	IG
CIC Participations	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Cicor	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Cicoval	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Efsa	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Gesteurop	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Gestunion 2	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Gestunion 3	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Gestunion 4	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Impex Finance	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Marsovalor	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Pargestion 2	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Pargestion 3	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Pargestion 4	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Pargestion 5	CIC	100	92	IG	100	92	IG
PlacInvest	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Sofiholding 2	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Sofiholding 3	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Sofiholding 4	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Sofinaction	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Ufigestion 2	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Ufigestion 3	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Ugépar Service	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Valimar 2	CIC	100	92	IG	100	92	IG
Valimar 3	CIC			NC	100	92	IG
Valimar 4	CIC	100	92	IG	100	92	IG
VTP 1	CIC	100	92	IG	100	92	IG
VTP 5	CIC	100	92	IG	100	92	IG

		31.12.2007			31.12.2006		
		Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *
G. Sociétés d'assurance							
La Pérennité				NC	21	21	ME
ACM IARD	GACM	96	72	IG	96	72	IG
ACM Nord IARD	GACM	49	37	ME	49	37	ME
ACM Vie	GACM	100	75	IG	100	75	IG
Serenis Assurances (ex Assurances du Sud)	GACM	99	74	IG	99	74	IG
Astree	GACM	30	22	ME	30	22	ME
Euro Protection Services	GACM	100	75	IG	100	75	IG
Foncière ACM (ex ACM Retraite)	GACM	89	66	IG	89	66	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	GACM	76	75	IG	76	75	IG
ICM Life	GACM	100	75	IG	100	75	IG
ICM Ré	GACM	100	72	IG	100	72	IG
Immobilière ACM	GACM	100	75	IG	100	75	IG
Partners	GACM	100	75	IG	100	75	IG
Procourtage	GACM	100	75	IG	100	75	IG
SCI Socapierre	GACM	100	75	IG	96	72	IG
Serenis Vie (ex Télévie)	GACM	100	75	IG	100	75	IG
Suravenir Assurances	GACM	34	25	ME	34	25	ME
RMA-Watanya	GACM	20	15	ME			NC
H. Autres sociétés							
ACM GIE	GACM	100	75	IG	100	75	IG
ACM Services	GACM	100	75	IG	100	75	IG
Massena Property	GACM	100	75	IG	100	75	IG
Massimob	GACM	100	72	IG	100	72	IG
SA Saint Germain	GACM	100	75	IG	78	58	IG
SCI ADS	GACM	100	74	IG	100	74	IG
SNC Foncière Massena	GACM	98	68	IG	94	70	IG

CIC = Société appartenant au sous-groupe de la Compagnie Financière CIC

GACM = Société appartenant au sous-groupe du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

* Méthode :

IG = Intégration Globale

IP = Intégration Proportionnelle

ME = Mise en Equivalence

NC = Non Consolidée

FU = Fusionnée

NOTE 4 - Caisse, Banques centrales, CCP
Prêts et créances sur les établissements de crédit

	31.12.2007	31.12.2006
Caisse, Banques centrales, CCP		
Banques centrales	5 762	3 747
<i>dont réserves obligatoires</i>	2 580	1 823
Caisse, CCP	321	274
TOTAL	6 083	4 021
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	253	235
Autres comptes ordinaires	2 259	2 084
Prêts	91 841	69 042
Autres créances	1 056	1 053
Titres non cotés sur un marché actif	330	291
Pensions	983	22 250
Créances dépréciées sur base individuelle	12	20
Créances rattachées	251	239
Provisions	-8	-9
TOTAL	96 977	95 205

NOTE 5 - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2007	31.12.2006
. Titres	65 646	61 049
- Effets publics	20 760	22 763
- Obligations et autres titres à revenu fixe	33 802	27 203
. Cotés	33 651	26 726
. Non cotés	151	476
- Actions et autres titres à revenu variable	11 084	11 083
. Cotés	9 735	9 948
. Non cotés	1 348	1 135
. Instruments dérivés de transaction	6 049	3 795
. Autres actifs financiers	25 655	662
<i>dont pensions</i>	0	0
TOTAL	97 349	65 506

NOTE 6 - Instruments dérivés de couverture

	31.12.2007		31.12.2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Couverture de flux de trésorerie (Cash flow Hedge)	6	9	13	9
- var. de valeur enregistrée en capitaux propres	0	0	0	0
- var. de valeur enregistrée en résultat	6	9	13	9
. Couverture de juste valeur (var. enregistrée en résultat)	3 160	2 847	1 332	1 397
TOTAL	3 165	2 857	1 345	1 406

Analyse des instruments dérivés

	31.12.2007			31.12.2006		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
<i>Instrument de taux</i>						
Swaps	421 356	4 209	5 274	353 691	1 817	2 385
Autres contrats fermes	22 827	11	8	16 784	8	0
Options et instr conditionnels	37 611	806	178	48 995	247	148
<i>Instrument de change</i>						
Swaps		45	51		30	27
Autres contrats fermes	183	258	209	159	827	717
Options et instr conditionnels	6 632	82	79	2 821	20	19
<i>Autres que taux et change</i>						
Swaps	37 529	125	40	41 488	47	91
Autres contrats fermes	2 718	0	11	4 799	0	5
Options et instr conditionnels	13 892	513	528	19 619	800	819
Sous-total	542 749	6 049	6 377	488 356	3 796	4 211
Instruments dérivés de couverture						
<i>Couverture de Fair Value Hedge</i>						
Swaps	19 896	3 071	2 847	11 784	1 286	1 397
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instr conditionnels	21	89		45	47	
<i>Couverture de Cash Flow Hedge</i>						
Swaps	77	6	9	250	12	9
Autres contrats fermes	0			0		
Options et instr conditionnels	0			0		
Sous-total	19 994	3 165	2 857	12 079	1 345	1 406
TOTAL	562 743	9 214	9 233	500 435	5 141	5 617

NOTE 7 - Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2007	31.12.2006
. Effets publics	2 602	317
. Obligations et autres titres à revenu fixe	40 677	42 281
- Cotés	40 169	42 026
- Non cotés	508	256
. Actions et autres titres à revenu variable	5 172	4 386
- Cotés	5 118	4 323
- Non cotés	53	63
. Titres immobilisés	2 358	1 720
- Titres de participations	1 248	1 177
- Autres titres détenus à long terme	846	411
- Parts dans les entreprises liées	264	133
- Ecart de conversion	0	0
- Titres prêtés	0	0
- Avances CC SCI douteuses	0	0
. Créances rattachées	254	245
TOTAL	51 063	48 949
<i>Dont titres de participation cotés.</i>	<i>842</i>	<i>631</i>

Liste des principales participations non consolidées

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Veolia	Coté	< 5%	6 553	40 124	28 620	995
Crédit logement	Non coté	< 5%	1 395	10 348	142	66
Banca Popolare di Milano	Coté	< 5%	3 052	40 181	ND	404
Nyse Euronext (1)	Coté	< 5%	1 669	3 466	2 376	205
Foncière des Régions	Coté	< 5%	4 059	10 683	552	729
BMCE Bank	Coté	< 5%	633	7 636	324	75
Banca di Legnano	Non coté	< 10%	1 263	4 056	ND	134
Groupe Républicain Lorrain	Non coté	100%	51	53	4	1
CRH (Caisse de refinancement de l'habitat)	Non coté	< 20%	ND	26 998	ND	1

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2006.

(1) Montants en USD (concernant l'exercice 2007)

NOTE 8 - Prêts et créances sur la clientèle

	31.12.2007	31.12.2006
Créances saines	114 063	92 857
. Créances commerciales	4 902	4 976
. Autres concours à la clientèle	108 686	87 522
- crédits à l'habitat	49 682	40 019
- autres concours et créances diverses dont pensions	59 004	47 512
. Créances rattachées	313	233
. Titres non cotés sur un marché actif	162	116
Créances dépréciées sur base individuelle	3 204	3 367
Provisions	-2 115	-2 250
SOUS TOTAL I	115 152	93 974
Location financement (investissement net)	6 393	5 887
. Mobilier	4 297	3 754
. Immobilier	1 987	2 007
. Créances dépréciées sur base individuelle	109	127
Provisions	-79	-90
SOUS TOTAL II	6 314	5 797
Créances de réassurance	195	192
Avances faites aux assurés		
TOTAL	121 660	99 963
<i>dont prêts participatifs</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont prêts subordonnés</i>	<i>21</i>	<i>11</i>

Opérations de location financement avec la clientèle

	Ouverture	Acquisition	Cession	Autres	Clôture
Valeur brute comptable	5 887	994	-471	-18	6 392
Dépréciations des loyers non recouvrables	-90	-20	31	0	-79
Valeur nette comptable	5 798	974	-441	-18	6 313

Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à recevoir au titre de la location financement

	<1an	>1an et <5ans	>5ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	1 831	3 688	867	6 386
Valeurs actualisées des loyers futurs	1 660	3 481	850	5 991
Produits financiers non acquis	171	207	16	395

NOTE 9 - Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux
Description des actifs et passifs couverts et des instruments de couverture

	Juste valeur		Variation de juste valeur
	31.12.2007	31.12.2006	
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
. d'actifs financiers	-63	13	-76
. de passifs financiers	201	121	80

NOTE 10 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31.12.2007	31.12.2006
. Titres	6 082	6 004
- Effets publics	139	215
- Obligations et autres titres à revenu fixe	5 943	5 788
. Cotés	5 600	5 439
. Non cotés	343	349
. Conversion	0	0
. Créances rattachées	6	6
TOTAL BRUT	6 088	6 010
Provisions pour dépréciation	-3	-3
TOTAL NET	6 085	6 007

NOTE 11 - Variation des provisions pour dépréciation

	31.12.2006	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2007
Prêts et créances Etablissements de crédit	-9	-2	0	3	-8
Prêts et créances sur la clientèle	-2 250	-588	610	113	-2 115
Titres en AFS "disponibles à la vente"	-238	-5	2	19	-221
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	-3	0	0	0	-3
Total	-2 500	-595	612	135	-2 348

NOTE 12 a - Impôts courants

	31.12.2007	31.12.2006
Actif (par résultat)	454	371
Actif (par capitaux propres)	0	0
Passif (par résultat)	151	177
Passif (par capitaux propres)	0	0

NOTE 12 b - Impôts différés

	31.12.2007	31.12.2006
Actif (par résultat)	310	277
Actif (par capitaux propres)	72	8
Passif (par résultat)	447	465
Passif (par capitaux propres)	80	95

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2007		31.12.2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Différences temporaires sur :				
- PV/MV différées sur titres disponibles à la vente	72	80	8	95
- provisions	54		84	
- réserve latente de location financement		121		74
- résultats des sociétés transparentes		29		25
- déficits fiscaux	160			
- activité d'assurance	111	303	74	294
- autres décalages temporaires	233	241	223	176
. Compensation	-247	-247	-104	-104
Total des actifs et passifs d'impôts différés	383	527	285	560

NOTE 13 - Compte de régularisation et actifs divers

	31.12.2007	31.12.2006
<i>Comptes de régularisation actif</i>		
Valeurs reçues à l'encaissement	280	6 462
Comptes d'ajustement sur devises	6	58
Produits à recevoir	543	535
Comptes de régularisation divers	2 866	1 261
<i>Sous-total</i>	<i>3 695</i>	<i>8 316</i>
<i>Autres actifs</i>		
Comptes de règlement s/opérations sur titres	164	892
Débiteurs divers	4 789	4 347
Stocks et assimilés	0	0
Autres emplois divers	-4	-9
<i>Sous-total</i>	<i>4 949</i>	<i>5 230</i>
<i>Autres actifs d'assurance</i>		
Créances d'assurance et de réassurance	347	366
Dépôts sur établissements de crédit	0	0
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	0	0
Autres	0	0
<i>Sous-total</i>	<i>347</i>	<i>366</i>
TOTAL	8 992	13 912

**NOTE 14 - Participation dans les entreprises mises en équivalence
Quote-part dans le résultat net des entreprises MEE**

	31.12.2007		31.12.2006	
	Valeur de MEEQP de résultat		Valeur de MEEQP de résultat	
Banque de Tunisie	38	5	34	4
La Pérennité*	0	0	19	1
SCI Tréflière	12	0	12	0
CMCP	19	13	16	0
Euro Information	135	17	116	14
Filiales du sous-groupe GACM	243	28	52	11
<i>Dont RMA Watanaya</i>	<i>179</i>	<i>14</i>		
<i>Dont Suravenir</i>	<i>31</i>	<i>7</i>	<i>25</i>	<i>5</i>
<i>Dont ACM Nord</i>	<i>21</i>	<i>5</i>	<i>17</i>	<i>4</i>
<i>Dont ASTREE</i>	<i>12</i>	<i>2</i>	<i>10</i>	<i>2</i>
TOTAL	447	64	249	30

*Cession hors-groupe par la BFCM

NOTE 15 - Immeubles de placement

	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Autres variations	Montant en fin d'exercice
Coût historique	1 067	24	-72	0	1 017
Amortissement et dépréciation	-80	-7	1	0	-89
Montant net	987	17	-70	0	928

NOTE 16 - Immobilisations corporelles

Traitement de référence	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Autres variations	Montant en fin d'exercice
Coût historique					
Terrains d'exploitation	313	5	0	10	327
Constructions d'exploitation	1 680	161	-22	116	1 934
Autres immobilisations corporelles	749	60	-52	-95	662
<i>Total</i>	<i>2 742</i>	<i>225</i>	<i>-75</i>	<i>31</i>	<i>2 923</i>
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	-767	-91	17	-89	-930
Autres immobilisations corporelles	-534	-49	34	76	-472
<i>Total</i>	<i>-1 301</i>	<i>-140</i>	<i>51</i>	<i>-13</i>	<i>-1 403</i>
Montant net	1 441	85	-24	17	1 520

Dont immeubles loués en location financement

	Ouverture	Acquisition	Cession	Autres	Clôture
Terrains d'exploitation	45	0	0	0	45
Constructions d'exploitation	47	-2	0	-3	42
Total	92	-2	0	-3	87

Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à payer au titre de la location financement

	<1an	>1an et <5ans	>5ans	Total
Loyers futurs minimaux	14	28	0	42
Valeur actualisée de ces loyers futurs	14	27	0	40
Charges financières non comptabilisées	0	1	0	1

NOTE 17 - Immobilisations incorporelles

	31.12.2006	Acquisitions	Cessions	Autres variations	31.12.2007
Coût historique					
. Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
. Immobilisations acquises	182	22	-3	64	265
- logiciels	1	0	-1	0	0
- autres	181	21	-2	64	265
Total	182	22	-3	65	265
Amortissement et dépréciation					
. Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
. Immobilisations acquises	-62	-9	7	1	-63
- logiciels	-1	0	1	0	0
- autres	-61	-9	7	1	-63
Total	-62	-9	7	1	-63
Montant net	120	12	4	65	202

NOTE 18 - Ecart d'acquisition

Filiales	Valeur de l'EA au 31/12/N-1	Augmentation	Diminution (*)	Variation dépréciation	Valeur de l'EA au 31/12/N
Groupe CIC	505				505
IPO	21				21
Pérénnité	19		-19		0
Banque du Luxembourg	13				13
Groupe ACM	8				8
Sous Groupe ACM	64				64
Banque Transatlantique	6				6
Banque Pasche	3	32			35
GPK Finance	0	5			5
Autres	7				7
TOTAL	646	37	-19	0	664

L'écart d'acquisition concernant la Banque Pasche est relatif à l'acquisition de la SwissFirst Bank Zurich à hauteur de 24 millions d'euros et à l'achat de la SwissFirst Bank Liechtenstein à hauteur de 8 millions d'euros. La SwissFirst Bank Zurich a ensuite fusionné avec la Banque Pasche après son acquisition. L'acquisition par la Banque Transatlantique de GPK Finance a généré un écart d'acquisition de 5 millions d'euros.

(*) Déconsolidation de la Pérénnité

NOTE 19 - Banques centrales, CCP

Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2007	31.12.2006
Banques centrales, CCP		
Banques centrales	59	386
CCP	0	0
Total	59	386
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	0	0
Autres comptes ordinaires	0	0
Emprunts	4 719	3 428
Autres dettes	61 100	57 166
Pensions	15 992	42 187
Dettes rattachées	288	604
Total	82 100	103 385

NOTE 20 a - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2007	31.12.2006
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	19 003	19 202
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	46 560	7 401
TOTAL	65 563	26 603

NOTE 20 b - Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2007	31.12.2006
.Vente à découvert de titres		
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	11 102	13 208
- Actions et autres titres à revenu variable	897	1 124
. Dettes représentatives des titres donnés en pension	0	0
. Instruments dérivés de transaction	6 377	4 210
. Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	628	660
TOTAL	19 003	19 202

NOTE 20 c - Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2007	31.12.2006
.Titres émis		
- Obligations	0	0
- Certificats de dépôt	0	0
- Autres	1 759	2 476
. Dettes représentatives des titres donnés en pension	42 731	1 259
. Dettes subordonnées	0	0
. Dettes	2 070	3 666
- interbancaires	2 069	3 666
- envers la clientèle	1	1
. Autres passifs à la juste valeur sur option	0	1
TOTAL	46 560	7 401

NOTE 21 - Dettes envers la clientèle

	31.12.2007	31.12.2006
. Comptes d'épargne à régime spécial	21 189	21 234
- à vue	13 610	13 114
- à terme	7 579	8 121
. Dettes rattachées sur comptes d'épargne	29	32
<i>Sous-total</i>	<i>21 217</i>	<i>21 266</i>
. Comptes ordinaires	28 613	24 929
. Comptes et emprunts à terme	18 705	13 723
. Pensions	924	1 017
. Dettes de réassurance	80	73
. Dettes rattachées	441	72
<i>Sous-total</i>	<i>48 763</i>	<i>39 814</i>
TOTAL	69 980	61 080

NOTE 22 - Dettes représentées par un titre

	31.12.2007	31.12.2006
Bons de caisse	39	35
TMI & TCN	68 542	46 509
Emprunts obligataires	30 391	24 842
Dettes rattachées	799	643
TOTAL	99 770	72 029

NOTE 23 - Compte de régularisation et passifs divers

	31.12.2007	31.12.2006
<i>Comptes de régularisation passif</i>		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	176	6 254
Comptes d'ajustement sur devises	1 653	844
Charges à payer	665	632
Comptes de régularisation divers	5 483	1 829
<i>Sous-total</i>	<i>7 977</i>	<i>9 559</i>
<i>Autres passifs</i>		
Comptes de règlement s/opérations sur titres	463	935
Versements restant à effectuer sur titres	47	35
Créditeurs divers	2 114	2 751
<i>Sous-total</i>	<i>2 624</i>	<i>3 721</i>
<i>Autres passifs d'assurance</i>		
Dettes d'assurance et de réassurance	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	0
Dépôts et cautionnements reçus	100	81
<i>Sous-total</i>	<i>100</i>	<i>81</i>
TOTAL	10 701	13 361

NOTE 24 - Provisions techniques des contrats d'assurance

	31.12.2007	31.12.2006
Vie	37 289	34 874
Non vie	1 845	1 793
Unités de compte	6 023	5 321
Autres	197	199
TOTAL	45 355	42 187

NOTE 25 - Provisions pour risques et charges

	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	Solde de clôture
Provisions pour engagements de retraite	153	9	-44	0	0	118
Provisions pour risques	324	88	-110	-1	-17	284
Autres	171	90	-61	0	18	218
TOTAL	648	187	-215	-1	1	620

Engagements de retraite et avantages similaires

	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	Solde de clôture
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière		52	7	-23	38
Compléments de retraite		52	1	-6	47
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)		32	1	-4	28
<i>Sous-total</i>		<i>136</i>	<i>9</i>	<i>-32</i>	<i>113</i>
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe					
Engagements envers les salariés et retraités		9	0	-5	4
Juste valeur des actifs					
<i>Sous-total</i>		<i>9</i>	<i>0</i>	<i>-5</i>	<i>4</i>
<i>(Les actifs des caisses comprennent 35 000 actions CIC)</i>					
Engagements au titre des accords sur la cessation anticipée d'activité des salariés					
Engagements		8	0	-7	1
<i>Sous-total</i>		<i>8</i>	<i>0</i>	<i>-7</i>	<i>1</i>
TOTAL		153	9	-44	118

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont un taux d'actualisation égal au taux long terme observé sur le marché des obligations d'Etat
 Les hypothèses de départ en retraite des salariés sont revues chaque année par pays au regard des conditions réglementaires. L'accord de branche AFB du 29 mars 2005 et la loi de financement de la Sécurité Sociale 2007 promulguée le 22 décembre 2006 ont été intégrés dans cette revue.

Insuffisance de réserve des caisses de retraite

	Ouverture	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Liquidation partielle	Variation écarts actuariels	Païement aux bénéficiaires	Subventions reçues	Clôture
Engagements	64	3			3	-6		64
Actifs de la caisse	71		3		1	-7	3	71
Écarts actuariels différés	12				-3			9
Provisions	5	3	-3	0	-1	1	-3	2
Filiales étrangères	4							2
TOTAL	9	3	-3	0	-1	1	-3	4

* Seul le groupe CIC est concerné, les filiales CEE étant traitées par Carmut, entité non consolidée.

Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

	Ancienneté			31.12.2007
	0 - 4 ans	4 - 10 ans	> 10 ans	
Encours des plans d'épargne logement		522	2 369	2 930
Encours de comptes d'épargne logement				727
Encours de prêts d'épargne-logement source de provisions pour risques inscrits à l'actif du bilan				221
<i>Provisions pour risques au titre de l'épargne-logement :</i>				
Sur plans d'épargne-logement		22	1	16
Sur comptes d'épargne-logement				23
Sur prêts d'épargne-logement				6
TOTAL				68

	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	Solde de clôture
Provisions d'épargne-logement	68	9	-9		68

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;

- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

NOTE 26 - Dettes subordonnées

	31.12.2007	31.12.2006
Dettes subordonnées	3 552	3 746
Emprunts participatifs	156	156
Dettes subordonnées à durée indéterminée	2 957	3 147
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	84	88
TOTAL	6 748	7 137

Principales dettes subordonnées

	Type	Date Emission	Montant Emission	Montant fin d'exercice	Taux	Echéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR		50 M€	50 M€	5,40	29.06.2011
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR		700 M€	700 M€	6,50	19.07.2013
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR		800 M€	800 M€	5,00	30.09.2015
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS		1600 M€	1600 M€		indéterminé
CIC	TSR	19.07.01	300 M€	300 M€	a	19.07.2013
CIC	TSR	30.09.03	350 M\$	350 M\$	b	30.09.2015
CIC	Participatif	28.05.85	137 M€	137 M€	c	d
CIC	TSDI	30.06.06	200 M€	200 M€	e	
CIC	TSDI	30.06.06	550 M€	550 M€	f	
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	19.12.06	1000 M€	1000 M€	g	19.12.2016

a Taux Euribor 3 mois + 89,5 points de base

b Taux Libor USD 6 mois + 55 points de base

c Minimum 85% (TAM+TMO)/2. Maximum 130% (TAM+TMO)/2

d Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130% du nominal revalorisé de 1,5% par an pour les années ultérieures

e Taux Euribor 6 mois + 167 points de base

f Taux Euribor 6 mois majoré de 107 points de base les dix premières années et pour les années suivantes et à défaut de remboursement anticipé, majoration de 207 points de base.

g Taux Euribor 3 mois + 25 points de base

NOTE 27 - Capitaux propres - part du groupe

	31.12.2007	31.12.2006
. Capital	1 302	1 302
. Réserves liées au capital	0	0
. Réserves consolidées	6 222	4 727
- Réserve légale	0	0
- Réserves statutaires et contractuelles	0	0
- Réserves réglementées	7	6
- Réserves de conversion	-44	-9
- Autres réserves (dont effets liés à la première application)	6 259	4 730
- Report à nouveau	0	1
TOTAL	7 524	6 030
. Résultat de l'exercice	1 464	1 642
Sous-total	1 464	1 642
<i>Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :</i>		
- actifs disponibles à la vente	505	686
- dérivés de couverture (CFH)	0	0
Sous-total	505	686
TOTAL	9 493	8 359

* soldes net d'IS.

NOTE 28 - Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	31.12.2007	31.12.2006
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 498	1 721
Engagements en faveur de la clientèle	30 485	28 258
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	971	830
Engagements d'ordre de la clientèle	12 212	10 816
Engagements sur titres		
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	1 796	925
Engagements donnés de l'activité d'assurance	361	316
Engagements reçus	31.12.2007	31.12.2006
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	4	1
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	18 177	14 943
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	891	500
Engagements reçus de l'activité d'assurance	7 188	6 589

NOTE 29 - Intérêts et produits/charges assimilés

	31.12.2007		31.12.2006	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Etablissements de crédit & banques centrales	5 524	-6 092	4 546	-5 163
. Clientèle	5 138	-1 596	3 913	-1 161
. Location financement	2 113	-1 815	1 934	-1 691
. Actifs/Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0		0	0
. Instruments dérivés de couverture	1 080	-1 070	732	-757
. Actifs financiers disponibles à la vente	882		753	0
. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	25		34	0
. Dettes représentées par un titre		-3 947	0	-2 349
. Dettes subordonnées		-146	0	-130
TOTAL	14 763	-14 666	11 913	-11 251

NOTE 30 - Commissions

	31.12.2007		31.12.2006	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	8	-6	8	-7
Clientèle	649	-16	633	-10
Titres	820	-99	719	-137
Instruments dérivés	4	-10	7	-9
Change	18	-6	24	-9
Engagements de financement et de garantie	3	-5	2	-3
Prestations de services	801	-686	719	-622
TOTAL	2 303	-828	2 112	-797

NOTE 31 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2007	31.12.2006
Instruments de transaction	2 622	1 943
Instruments à la juste valeur sur option	-64	363
Inefficacité des couvertures	-13	59
Résultat de change	31	26
Total des variations de juste valeur	2 576	2 391
<i>dont dérivés de transaction</i>	-30	738

NOTE 32 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2007			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		3	1	4
. Actions et autres titres à revenu variable	9	37	0	45
. Titres immobilisés	58	88	-3	143
. Autres	0	0	0	0
TOTAL	67	128	-2	192

	31.12.2006			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		15	0	15
. Actions et autres titres à revenu variable	12	88	2	101
. Titres immobilisés	55	61	-6	110
. Autres	0	0	0	0
TOTAL	67	164	-4	226

NOTE 33 - Produits/charges des autres activités

	31.12.2007	31.12.2006
<i>Produits des autres activités</i>		
. Contrats d'assurance :	8 894	9 177
- primes acquises	7 320	7 452
- produits nets des placements	1 540	1 693
- produits techniques et non techniques	35	31
. Immeubles de placement :	0	1
- produits (1)	0	0
- reprises de provisions/amortissements	0	0
- variations de juste valeur	0	0
- plus values de cession	0	0
. Produits sur location	0	0
. Charges refacturées	0	0
. Autres produits	159	146
Sous-total	9 053	9 321
<i>Charges des autres activités</i>		
. Contrats d'assurance :	-7 886	-8 205
- charges de prestations	-3 765	-3 412
- variation des provisions	-4 122	-4 802
- charges techniques et non techniques	2	8
. Immeubles de placement :	-15	-10
- charges	0	0
- dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu)	-15	-10
- moins values de cession	0	0
. Autres charges	-106	-41
Sous-total	-8 007	-8 256
Total autres produits nets / autres charges nettes	1 047	1 065

(1) dont loyers conditionnels.

NOTE 34 - Charges générales d'exploitation

	31.12.2007	31.12.2006 publié	31.12.2006 *
Charges de personnel			
Salaires et traitements	-1 075	-1 060	-1 060
Charges sociales	-436	-466	-441
Avantages du personnel	-10	0	0
Intéressement et participation des salariés	-121	-121	-121
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-113	-96	-96
Autres	10	22	22
Sous-total	-1 746	-1 721	-1 696
Autres charges administratives			
Impôts et taxes	-167	-169	-169
Services extérieurs	-1 038	-1 000	-1 025
Autres charges diverses (transports, déplacements, ...)	11	24	24
Sous-total	-1 193	-1 145	-1 170
TOTAL	-2 940	-2 866	-2 866

* Changement de présentation sur élimination des opérations réciproques entre banques et assurance au titre du régime de prévoyance des salariés.

Effectifs moyens

	31.12.2007	31.12.2006
Techniciens de la banque	15 721	15 951
Cadres	9 476	9 295
TOTAL	25 197	25 246

NOTE 35 - Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2007	31.12.2006
Amortissements :		
- immobilisations corporelles	-141	-135
- immobilisations incorporelles	-3	-2
Dépréciations :		
- immobilisations corporelles	0	2
- immobilisations incorporelles	0	-1
TOTAL	-145	-135

Les immobilisations incorporelles comprennent notamment les droits au bail. Ceux-ci sont estimés être de durée indéfinie. Pour cette raison, ils ne sont pas amortis. Comme les autres immobilisations, ils font l'objet de tests de dépréciation.

NOTE 36 - Coût du risque

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	-2	1	0	0	0	-1
Clientèle	-580	709	-261	-37	21	-147
. Location financement	-2	6	-3	-4	1	-2
. Autres clientèle	-578	703	-258	-32	21	-145
Sous total	-582	710	-261	-37	21	-148
HTM - DJM	0	0	0	0	0	0
AFS - DALV	0	1	-3	0	0	-2
Autres	-73	96	0	0	0	23
TOTAL	-655	807	-264	-37	21	-127

NOTE 37 - Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2007	31.12.2006
Immobilisations corp & incorp	13	10
. MV de cession	-12	-7
. PV de cession	25	17
PV/MV sur titres consolidés cédés	0	0
TOTAL	13	10

NOTE 38 - Impôts sur les bénéfices
Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2007	31.12.2006
Charge d'impôt exigible	-598	-654
Charge d'impôt différé	40	-82
Impact des variations de taux d'impôt sur les impôts différés	0	0
Ajustements au titre des exercices antérieurs	8	12
TOTAL	-549	-724

Le CIC, les banques régionales et les principales filiales détenues à plus de 95 % ont constitué un groupe d'intégration fiscale. Chaque banque régionale membre du groupe intégré constitue avec ses propres filiales adhérentes un sous-groupe conventionnel.

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31.12.2007
Taux d'impôt théorique	34,4%
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	-3,3%
Impact du taux réduit sur les plus values à long terme	-1,3%
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	-0,8%
Décalages permanents	-2,2%
Crédits d'impôt concernant les prêts à taux zéro	-0,6%
Autres	-1,3%
Taux d'impôt effectif	25,1%
Résultat taxable	2 189
Charge d'impôt	-549

NOTE 39 - Résultat par action

	31.12.2007	31.12.2006
Résultat net part du Groupe	1 464	1 642
Nombre d'actions à l'ouverture	26 043 845	26 043 845
Nombre d'actions à la clôture	26 043 845	26 043 845
Nombre moyen pondéré d'actions	26 043 845	26 043 845
Résultat de base par action	56,23	63,07
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	56,23	63,07

NOTE 40 - Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2007. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui ne comprend pas de coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

Montants en M€ au 31 décembre 2007	valeur au bilan	valeur de marché
Actifs		
Prêts et créances sur établissements de crédit	96 977	96 895
Prêts et créances à la clientèle	121 660	119 662
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 085	6 013
Passifs		
Dettes envers les établissements de crédit	82 100	82 067
Dettes envers la clientèle	69 980	69 347
Dettes représentées par un titre	99 770	98 859
Dettes subordonnées	6 748	6 542

NOTE 41 - Encours des opérations réalisées avec les parties liées

	31.12.07			31.12.06		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CMCEE	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CMCEE
Actif						
Prêts, avances et titres						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	25	74 293	0	10	64 361
Prêts et créances sur la clientèle	0	19	0	0	9	0
Titres	0	319	5	0	166	6
Actifs divers	0	0	0	0	0	0
Total	0	363	74 297	0	185	64 367
Passif						
Dépôts						
Dettes envers les établissements de crédit	0	2 146	40 874	0	0	38 919
Dettes envers la clientèle	0	17	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	0	362	0	0	87	0
Passifs divers	0	7	1 250	0	3	1 252
Total	0	2 531	42 125	0	90	40 171
Engagements de financement et de garantie						
Engagements de financement donnés	8	0	0	0	0	0
Engagements de garantie donnés	14	0	0	0	0	0
Engagements de financement reçus	0	0	0	0	0	0
Engagements de garantie reçus	0	42	196	0	16	138

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	31.12.07			31.12.06		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CMCEE	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CMCEE
Intérêts reçus	0	13	2 627	0	1	1 776
Intérêts versés	0	-86	-1 461	0	0	-1 147
Commissions reçues	0	0	3	0	0	3
Commissions versées	0	-22	-224	-3	-16	-213
Autres produits et charges	2	-149	4	0	-143	8
Frais généraux	0	0	-28	0	-3	-23
Total	2	-244	922	-3	-161	404

La confédération nationale est constituée des organes centraux du Crédit Mutuel ainsi que des autres fédérations régionales du Crédit Mutuel non affiliées au groupe CMCEE. Les relations avec les entreprises mères sont principalement de prêts et emprunts dans le cadre de la gestion de la trésorerie.

Relations avec les principaux dirigeants du Groupe

Le Conseil d'Administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est actuellement composé de 15 membres nommés par l'Assemblée générale pour 3 ans et de 3 censeurs nommés également pour 3 ans par le Conseil en application de l'article 20 des statuts. La liste des administrateurs avec indication de leurs fonctions exercées dans d'autres sociétés est présentée en annexe conformément aux dispositions légales. Le Conseil comprend des représentants des Groupes de Crédit Mutuel partenaires (Ile-de-France et Sud-Est) ainsi que des représentants des Groupes associés (Loire-Atlantique Centre Ouest, Laval, Normandie et Centre). Deux membres salariés siègent au Conseil d'Administration au titre du Comité d'entreprise interfédéral. Il n'y a ni jetons de présence, ni stock options. Le Président et le Directeur Général ont, au sein du Groupe, une rémunération fixée dans les conditions légales à travers un comité des rémunérations. Les principaux dirigeants du groupe peuvent détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants

en KE	rémunérations globales
Mandataires Sociaux - Comité de Direction - Membres du Conseil touchant une rémunération	5 267

Par décision du Conseil d'administration de la BFCM en juillet 2007, les mandataires sociaux touchant une rémunération et qui, en raison de leur statut, ne bénéficient pas des mécanismes de droit commun des employés du Groupe relatifs à l'intéressement, à la participation des salariés et aux indemnités de fin de carrière, se verront attribuer à leur départ une indemnité compensatrice. Cette indemnité de cessation de fonction est déterminée par analogie avec les dispositions relatives à l'intéressement, à la participation et aux indemnités de fin de carrière dont bénéficient les salariés non mandataires sociaux placés dans les mêmes conditions. Le montant provisionné à ce titre est de 2,65 millions d'euros.

NOTE 42 - Evénements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations

Les comptes consolidés du groupe BFCM clos au 31 décembre 2007 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 21 février 2008.

NOTE 43 - Exposition aux risques

Les informations relatives à l'exposition aux risques demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre 4 sur les risques du rapport de gestion. Une information spécifique sur l'exposition et les incidences de la crise de l'immobilier américain est présentée dans le chapitre 1 du rapport de gestion, sous la rubrique - analyse par activité des comptes consolidés du pôle Banque de Financement et de Marché -

Chapitre VIII LES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2007 tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 254 274 957,81 euros.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale donne aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice de 254 274 957,81 euros majoré du report à nouveau de l'exercice antérieur, soit la somme totale de 255 665 693,99 euros comme suit :

- versement de 7,48 euros à chacune des 26 043 845 actions composant le capital, soit une distribution totale de 194 807 960,60 euros. Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158 du Code Général des Impôts ;
- dotation d'un montant de 13 000 000,00 euros à la réserve légale ;
- dotation d'un montant de 47 000 000,00 euros à la réserve facultative ;
- inscription au report à nouveau du montant résiduel de 857 733,39 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices s'établit comme suit :

<i>Exercice</i>	2004	2005	2006
Montant en €	4,20 €	5,32 €	5,38 €
Avoir fiscal en €	-	-	-
Dividende éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	oui	oui	oui

Troisième résolution

L'Assemblée générale approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2007 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du Conseil d'Administration de M. Pierre NEU.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du Conseil d'Administration de M. Roger DANGUEL.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Sixième résolution

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du Conseil d'Administration de M. Jean-Louis GIRODOT.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Septième résolution

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du Conseil d'Administration de M. Gérard OLIGER.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Huitième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, déclarations et publications qu'il appartiendra de faire .